



2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ



CREDIT
AGRICOLE
DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE

www.creditagricole.ma



Sa Majesté le Roi Mohammed VI

4

MOT DU PRÉSIDENT



50

ENGAGEMENT DURABLE
DU GROUPE

5

FAITS MARQUANTS



87

ÉVOLUTION DE
L'ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIQUE ET
BANCAIRE

7

ORGANISATION ET
GOUVERNANCE
DU CRÉDIT AGRICOLE
DU MAROC

90

DONNÉES
FINANCIÈRES
DU GROUPE

22

VISION ET
ORIENTATIONS DU
CRÉDIT AGRICOLE
DU MAROC

126

RÉSEAU DE LA
BANQUE

MOT DU PRÉSIDENT



Mohammed FIKRAT

Président du Directoire
Crédit Agricole du Maroc

L'année 2024 a été marquée par la réaffirmation de notre leadership dans la finance agricole et rurale. Nous ne sommes pas que des financiers, mais également des experts et des conseillers, capables d'accompagner les acteurs du secteur dans leurs choix stratégiques et leurs investissements. Nous nous réinventons en permanence pour développer des mécanismes de financement adaptés, soutenir une agriculture plus résiliente et promouvoir une transition juste et inclusive.

Sur le plan opérationnel, le Crédit Agricole du Maroc a réalisé, en 2024, une progression de ses indicateurs d'activité en ligne avec son plan d'action, et ce malgré un environnement économique international en pleine mutation et une conjoncture nationale marquée par la succession d'années de sécheresse.

Ainsi, l'exercice 2024 a été jalonné par la réalisation de performances remarquables comparativement à l'exercice 2023 : une progression de +28 % du Produit Net Bancaire Consolidé et de +32 % du Produit Net Bancaire Social, corrélée à une augmentation de l'encours des crédits distribués (+4 %) et des dépôts à vue collectés (+18 %). En parallèle, un placement obligataire privé d'un milliard de dirhams a été réalisé avec succès, renforçant ainsi notre positionnement sur le marché et témoignant de la confiance renouvelée des investisseurs.

Ces performances confirment l'efficacité de notre modèle de développement qui allie inclusion financière, ancrage territorial et solidité institutionnelle. Elles illustrent également notre capacité à accompagner, de manière proactive et durable, les ambitions économiques et agricoles du Royaume.

Forts de ces acquis, nous poursuivrons avec détermination le déploiement de notre vision stratégique, articulée autour de plusieurs axes structurants dont l'amélioration continue de nos performances financières, le perfectionnement de nos processus opérationnels, le renforcement de nos mécanismes d'anticipation et de maîtrise des risques, ainsi que l'optimisation de la consommation des fonds propres afin d'assurer une allocation efficiente des ressources, dans le respect strict et durable des exigences réglementaires nationales et internationales.

Enfin, l'ensemble des réalisations passées et des ambitions futures du Crédit Agricole du Maroc n'auraient été possibles et ne pourraient être envisageables sans l'implication sans faille de nos collaborateurs et la confiance de nos partenaires, de nos investisseurs et de notre clientèle. C'est ensemble que nous pouvons contribuer à construire une économie plus forte, plus robuste et plus compétitive.



FAITS MARQUANTS

FAITS MARQUANTS



Le Crédit Agricole du Maroc renforce son **soutien aux agriculteurs** affectés par le déficit hydrique

Émission obligataire
d'un montant de
1 milliard de dirhams

2024



PARTENARIATS STRATÉGIQUES AVEC DES BAILLEURS DE FONDS INTERNATIONAUX

- **CAM/BERD** : Accord de prêt de **50 millions d'€** pour le financement et le soutien des PME et des micros entreprises.
- **CAM/AFD** : 2 conventions de crédit pour un total de **70 millions d'€** dédiés au financement des investissements contribuant à la résilience et à la durabilité de l'économie marocaine.

Lancement de **CAM Factoring**, la filiale du Groupe spécialisée dans l'affacturage.

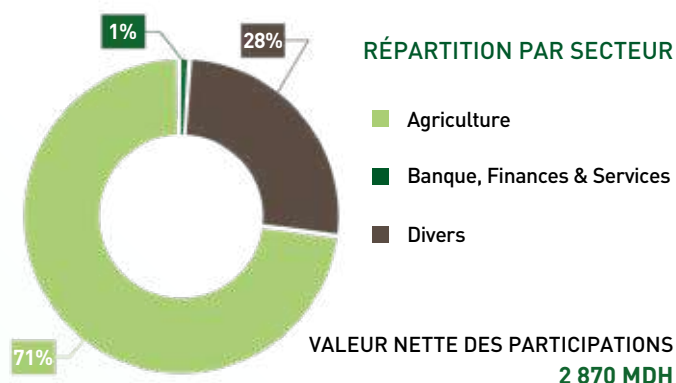
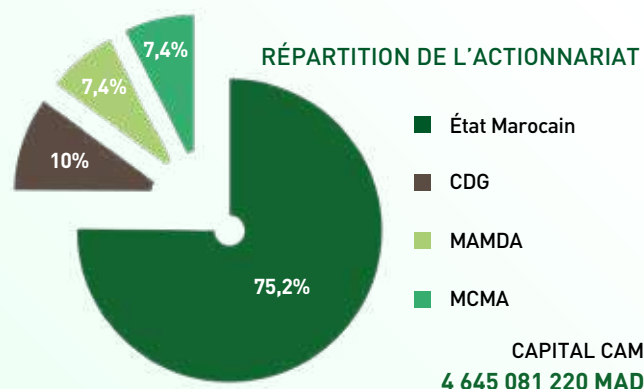




ORGANISATION ET GOUVERNANCE DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

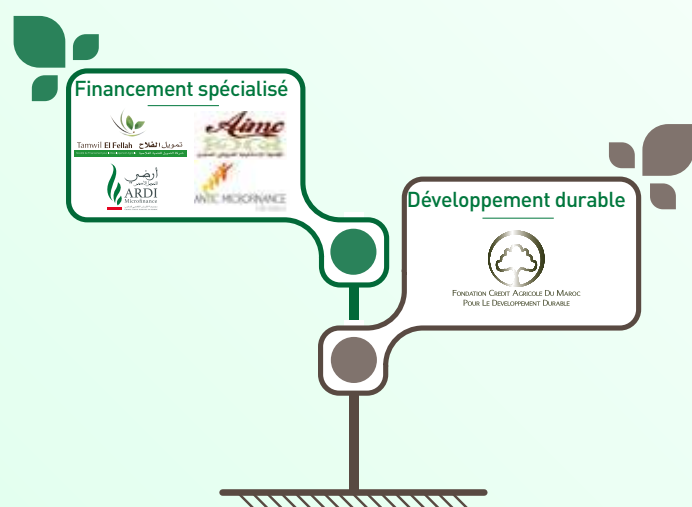
ORGANISATION ET GOUVERNANCE DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

1) ORGANISATION DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

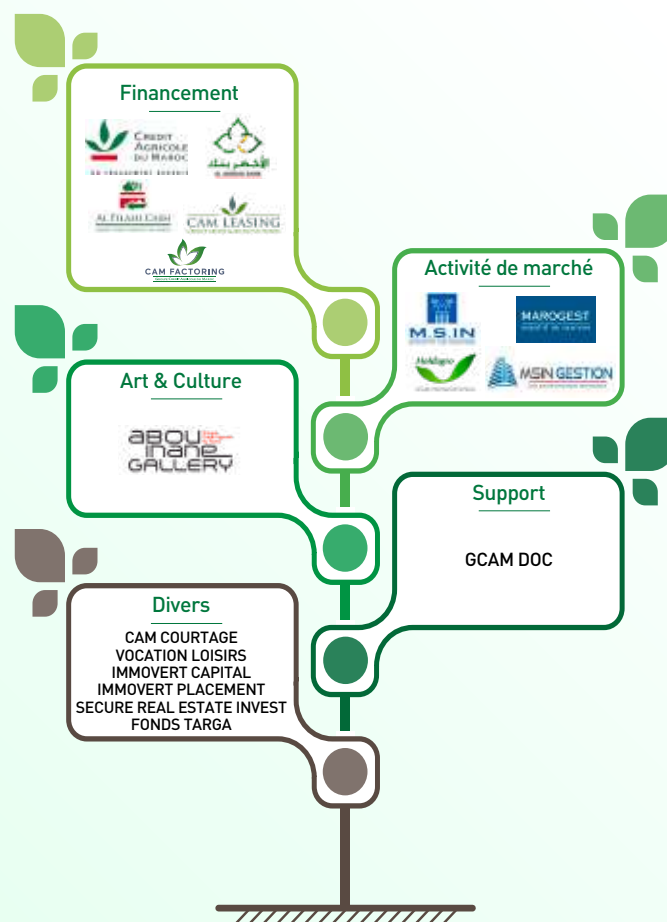


Étroitement lié au monde agricole et rural depuis sa création, le Groupe Crédit Agricole du Maroc n'a eu de cesse d'élargir son champ d'action. Ainsi, tout en restant le banquier privilégié de l'agriculteur, le Groupe Crédit Agricole du Maroc met tous ses moyens en œuvre pour confirmer son statut de banque universelle à travers l'adoption d'une politique de diversification de ses activités :

MISSION DE SERVICE PUBLIC



BANQUE & ACTIVITÉS DIVERSES



2) INSTANCES DE GOUVERNANCE



Le Crédit Agricole du Maroc a vécu, durant son histoire de plus de soixante ans, des transformations, des restructurations et des adaptations qui ont fondé son positionnement sur le secteur bancaire marocain et son mode de gouvernance actuel. Le Crédit Agricole du Maroc a ainsi développé un mode de gouvernance hybride, s’inspirant du modèle de bonne gouvernance des Établissements de Crédit « EC » et du code de bonne gouvernance des Entreprises et Établissements Publics « EEP ».

A) CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance reçoit, une fois par trimestre au moins, un rapport du Directoire sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice, les documents prévus par la loi et par les dispositions de l’article 19 des statuts.

Le conseil est composé de dix membres : sept représentants de l’État : le Chef du Gouvernement ; le Ministre de l’Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts ; le Ministre de l’Économie et des Finances ; le Secrétaire Général et le Directeur Financier du Ministère de l’Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, le Directeur Général de l’Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l’État et de Suivi des Performances des Établissements et Entreprises Publics (ANGSPE) ; le Wali chargé de mission auprès du ministre de l’intérieur ; ainsi que trois représentants les actionnaires institutionnels dont deux de la MAMDA/MCMA et un de la CDG. Les membres du conseil autres que le chef du gouvernement et les ministres, composent les quatre comités spécialisés du conseil comme suit :

CONSEIL DE SURVEILLANCE			
Président : Monsieur Aziz AKHANNOUCH, Chef du Gouvernement			
1er vice-président : Monsieur Ahmed EL BOUARI, Ministre de l'Agriculture et la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts			
2ème Vice-Président : Madame Nadia FETTAH ALAOUI, Ministre de l'Économie et des Finances			
Comité Ad hoc Gouvernance			
Comité d'Audit	Comité Grands Risques	Comité d'Investissements	Comité de Nomination, de Rémunération & de Gouvernance
Les réunions sont actuellement présidées par un membre du comité (M. Tarik BOUATTIOUI)	Les réunions sont actuellement présidées par un membre du comité (M. BELMRAH)	Président : M. Redouane ARRACH SG du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Président : M. Hicham BELMRAH PDG MAMDA- MCMA
M. Larbi LAHLOU Directeur Général Adjoint MAMDA-MCMA M. MOHAMMED EL IDRISSI Chef de la Division du Financement Sectoriel et de l'Inclusion Financière à la DTFE M. Tarik BOUATTIOUI Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture et la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	M. Hicham BELMRAH PDG de la MAMDA/MCMA M. Larbi LAHLOU Directeur Général Adjoint MAMDA-MCMA	M. Tarik BOUATTIOUI Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture et la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	M. Redouane ARRACH SG du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Observateur : Le commissaire du Gouvernement auprès du CAM : M. Zakaria NACHID			

M. Aziz AKHANNOUCH

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Chef du Gouvernement	Président	AG du 22 juin 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. Aziz AKHANNOUCH est titulaire d'un diplôme en management de l'Université de Sherbrooke au Canada en 1986. M. AKHANNOUCH est également président d'Akwa-Group, un holding qui regroupe une cinquantaine de sociétés, spécialisées dans la distribution pétrolière, la communication et les services. Parallèlement à ses fonctions ministérielles (nommé en 2007), M. Aziz AKHANNOUCH a assumé plusieurs responsabilités associatives et managériales. M. AKHANNOUCH a également été administrateur de Bank Al Maghrib et a présidé le Groupement des Pétroliers du Maroc (GPM). En 1999, il a fait partie du Groupe de réflexion auprès de feu S.M. le Roi Hassan II, communément appelé G14.

Après avoir occupé le poste de Ministre de l'Agriculture entre 2007 et 2021, Monsieur AKHANNOUCH est à la tête du gouvernement depuis le 7 octobre 2021.

En plus de ses responsabilités de chef du gouvernement, M. Aziz AKHANNOUCH assume plusieurs mandats :

- Président : RNI ;
- Président du conseil d'orientation stratégique : MCA Morocco ;
- Président du conseil de surveillance : Holding Al Omrane ;
- Président du conseil d'administration : ONEE, AMDIE, Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques, agence nationale de lutte contre l'analphabétisme, CNRST, ANRT, Agence pour l'aménagement du site de la lagune de Marchica, Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg, AMSSNUR, ADD, CNSS, Agence Nationale de l'Assurance Maladie ANAM, ONDA, Caisse marocaine des retraites, ANCFCC, FEC, Agence pour la Promotion et le Développement du Nord, ANPME, Agence de logements et d'équipements militaires, Poste du Maroc, ONDA, École Nationale Supérieure de l'Administration...

M. Ahmed EL BOUARI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	1^{er} Vice Président	AG du 28 octobre 2024	AG qui statuera sur les comptes 2027

Avant d'être nommé à la tête du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, Monsieur El Bouari occupait depuis juin 2023 le poste de Directeur de l'Irrigation et du Développement Agricole au sein dudit Ministère. Auparavant, il a été nommé en septembre 2018 Directeur de l'Irrigation et de l'Aménagement du Territoire Agricole. De 2009 à 2013, Monsieur El Bouari a également dirigé la Division du Développement à la Direction de l'Irrigation et de l'Aménagement du Territoire Agricole. Il a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur dans une unité de coordination de projets financée par la banque mondiale. Outre ses fonctions à la tête du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. El Bouari siège en tant que :

- Président du CS : SONACOS, BIOPHARMA ;
- Président du CA : ANEF, ANDZOA, ANCFCC, SOREC, ONICL, ONSSA, ONCA, ADA, EACCE, IAV HASSAN II, ENAM, IPSM, LOARC, ONP, INRH, ANDA, Institut Nationale de Recherche Agronomique (INRA), Office Régional de Mise en Valeur Agricole des diverses régions du royaume.

Mme. Nadia FETTAH ALAOUI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Ministre de l'Économie et des Finances	2^{ème} Vice Président	AG du 22 juin 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Madame FETTAH ALAOUI est une dirigeante d'entreprise et femme politique. Elle est, depuis le 7 octobre 2021, la ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration. Après avoir occupé le poste de ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Économie sociale marocaine de 2019 à 2021.

En 1997, elle a commencé son parcours professionnel en tant que consultante pour la société d'audit Arthur Andersen. En 2000, elle crée et gère une société de capital-investissement dénommée Maroc Invest Finances Group.

En 2005, elle rejoint la CNIA Assurance, rachetée alors par le Groupe Saham et occupe dans ce groupe la fonction de directrice générale du pôle support et finances. En 2010, elle accompagne le groupe dans des opérations de fusions-acquisitions en Afrique et Moyen-Orient. En 2013, elle devient directrice générale déléguée des finances et M&A (Mergers and Acquisitions) du Groupe Saham, puis est désignée directrice générale déléguée des finances & opérations de Saham Finances, en 2014. Puis elle est choisie comme présidente du conseil d'administration de Saham Assurance Maroc et directrice générale déléguée de Saham Finances.

Outre ses fonctions à la tête du Ministère de l'Économie et des Finances, Madame FETTAH ALAOUI siège au sein des organes de gouvernance d'établissements stratégiques dont :

- Président du CS : IAM ;
- Président du CA : Fonds Mohammed VI pour l'Investissement, Ithmar Al Mawarid, SNGFE ;
- Membre du CS : Crédit Agricole du Maroc (CAM), Holding Al Omrane (HAO), Agence spéciale Tanger Méditerranée (TMSA) ;
- Membre du CA : Barid Al Maghrib (BAM SA), Moroccan agency for sustainable energy (MASEN), OCP SA, Société d'Investissements Énergétiques (SIE).

M. Redouane ARRACH

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre	AG du 22 juin 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Agroéconomiste de formation, monsieur Redouane ARRACH est diplômé de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II en 1992. Il est aussi diplômé du Cycle Supérieur de Gestion de l'ISCAE en 1999.

Avant sa nomination au poste actuel de Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Redouane ARRACH occupait le poste de directeur central de la Stratégie et des Statistiques depuis 2017.

En sus de ses fonctions au sein du ministère, Monsieur ARRACH siège en tant qu'administrateur au sein d'établissements publics stratégiques dont l'OCP, SONACOS, SOREC et BIOPHARMA.

M. Tarik BOUATTIOUI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre	AG du 14 décembre 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. Tarik BOUATTIOUI est lauréat de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises, option Finance Comptabilité (ISCAE). M. BOUATTIOUI a intégré Cosumar en septembre 2001 en qualité de cadre contrôleur de gestion. Responsable du Contrôle de Gestion en 2008, il a été nommé en 2010, Responsable du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité Analytique. En mai 2011, M. BOUATTIOUI a été promu Sous-Directeur en charge du Contrôle de Gestion avant d'être promu Directeur en charge des Finances et du Contrôle de Gestion Groupe en janvier 2012. En janvier 2022, il est nommé Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.

En sus de ses fonctions au sein du Ministère, Monsieur BOUATTIOUI siège en tant qu'administrateur au sein d'un certain nombre d'établissements stratégiques dont : SONACOS, SOREC, BIOPHARMA, FOS-AGRI.

M. Abdellatif ZAGHNOUN

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de suivi des Performances des EEP	Membre	AG du 06 juillet 2023	AG qui statuera sur les comptes 2027

Diplômé de l'École Mohammadia des Ingénieurs, Monsieur Abdellatif Zaghoun a entamé sa carrière à l'OCP où il a occupé notamment le poste de Directeur du Pôle Mines et a été membre du comité exécutif du groupe.

Il fut le Directeur général de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) de 2004 à 2010, avant d'être nommé Directeur Général à la Direction Générale des Impôts (2010-2015).

Depuis 2015, Il a occupé le poste de Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) avant d'être nommé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, à la tête de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de Suivi des Performances des EEP en juillet 2022.

M. Mohammed SAMIR TAZI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Wali Chargé de Mission auprès du Ministre de l'Intérieur	Membre	AG du 14 décembre 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Monsieur Mohammed Samir TAZI est lauréat de l'École Polytechnique et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées à Paris. Il a entamé sa carrière au Ministère des Finances en 1988 où il a occupé plusieurs postes de responsabilité, dont celui de Directeur des Établissements Publics et de la Privatisation (2010), avant d'être nommé par SM le Roi, le 06 février 2016, WALI, Directeur Général des Collectivités Locales puis le 25 juin 2017, WALI, Directeur Général du Fonds d'Équipement Communal.

Actuellement, Monsieur Mohammed Samir TAZI est WALI, Chargé de Mission auprès du Ministère de l'Intérieur.

M. Mohammed EL IDRISSE

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Chef de la Division du Financement Sectoriel et de l'Inclusion Financière à la Direction du Trésor et des Finances Extérieures	Membre	AG du 22 juin 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Monsieur Mohammed EL IDRISSE est diplômé de l'École Nationale d'Administration de Rabat, est titulaire d'un troisième cycle en finance et fiscalité à l'Université de Mohammed V, ainsi que d'un certificat d'administration à l'Université Internationale de Rabat. En 1997, il intègre l'Administration des Douanes et des Impôts Indirects au sein du Service Centralisation Comptable et Recouvrement. En 2009, il rejoint l'Inspection Générale des Finances en tant qu'auditeur avant d'intégrer la DTFE au sein de la Division des Assurances puis en tant que chef de service des relations avec l'UE. Enfin, M. EL IDRISSE est nommé Chef de la Division du Financement Sectoriel et de l'Inclusion Financière. Outre ses fonctions au sein de la DTFE, M. Mohammed EL IDRISSE est administrateur au sein du FEC.

M. Khalid SAFIR

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur Général de la CDG	Membre	AG du 26 juin 2024	AG qui statuera sur les comptes 2027

À la tête de la CDG depuis juillet 2022, Monsieur Khalid SAFIR est lauréat de l'École Polytechnique à Paris. M. Safir a entamé sa carrière professionnelle en 2004 en tant que Directeur de la modernisation des ressources et des systèmes d'information à la Trésorerie Générale, avant d'être nommé en 2006, Gouverneur de la Préfecture Al Fida-Mers Sultan, puis de la Préfecture d'Anfa. De 2011 à 2013, il a occupé le poste de Secrétaire général du ministère de l'Économie et des Finances, puis Wali de la Région Casablanca-Settat de 2013 à 2017, avant d'être nommé en 2017, Wali, Directeur Général des Collectivités Territoriales (DGCT).

Outre ses fonctions au sein de la CDG, M. Khalid SAFIR est :

- Membre du Conseil d'Administration : CIH Bank, Medi Telecom (Orange), Fonds Marocain de Placement (FMP), Université Internationale de Rabat (UIR), Tanger Med Special Agency (TMSA), Al Akhawayn University (AUI), Al Omrane, Université Euro Méditerranéenne de Fès, GPBM, Agence Nationale de Soutien Solidaire ;
- Président du CA : Société Centrale De Réassurance (SCR), CDG Capital, CDG Invest, MADAEF, FONDATION CDG, FONDATION AHLY, CDG Développement ;
- Représentant permanent CDG : Bank Of Africa (BOA), Al Barid Bank (ABB), Casablanca Finance City Authority (CFCA), Barid Al Maghrib (BAM) ;
- Vice-Président : SONADAC, Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs (SMVK).

M. Hicham BELMRAH

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
PDG de la MAMDA	Membre	AG du 22 juin 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

À la tête de la mutuelle agricole MAMDA-MCMA depuis 2009, M. Hicham BELMRAH est auditeur de formation, expert-comptable et commissaire aux comptes passé par le cabinet Ernst & Young.

Par ailleurs, M. BELMRAH est également :

- Administrateur : WILMACO, OPCI CDV PATRIMOINE, MAMDA IT, MASSIMISSA, A6 Immobilier, CDV Promotion, Fondation ACADOMIA, AKWA AFRICA, MAMDA RE, LESIEUR CRISTAL, AL MADA, MAGHREBAIL, SOMED, AFRIQUIA SMDC, NSI, CAT, AL MADA Venture Cap, OPCI EDUCAPITAL, BCP, RISMA, UIR ;
- Membre du Conseil de Gérance : EURESA ;
- Membre du CS : EURESA ;
- Membre du Conseil de Gouvernance : ODYSSEY INTERNATIONAL ;
- Vice-Président du Conseil d'Administration : MCR
- Président du Directoire : MAC ;
- Président du Conseil d'Administration : RYAD RESORT DEVELOPPEMENT, OLEA CAPITAL, COSUMAR, SUNABEL, SURAC, SUTA, SUCRUNION.

M. Larbi LAHLOU

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur Général Adjoint de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA)	Membre	AG du 22 juin 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. Larbi LAHLOU est diplômé de l'ISCAE, promotion 2001. Après avoir exercé pendant 10 années dans le cabinet d'audit Ernst & Young, il est nommé à la MAMDA/MCMA où il exerce actuellement la fonction de Directeur Général Adjoint.

Par ailleurs, M. LAHLOU est également :

- Administrateur : BCP, COSUMAR, RESORT CO, MSF, AM INVEST, EDITO VENTURE, AMLAK DEV, AC1, UPLINE INVEST FUND, CAP MEZZANINE, ACAMSA, SONASID, MAMDA, IT, FUIR, OLEA CAPITAL, RESORT CO, MSF, EDITO VENTURE, AMLAK DEV, AC1, UPLINE INVEST FUND, CAP MEZZANINE, ACAMSA, OPCI HRE.
- Membre du conseil de surveillance: ALHIF, NEBETOU, 3P FUND, YAMED EDUCATION.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Selon les statuts de la banque, les membres du Conseil de Surveillance peuvent recevoir, à titre de jetons de présence, pour leur présence effective aux réunions du Conseil ou des comités en émanant une rémunération dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil répartit librement cette rémunération entre ses membres et peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats exceptionnels alloués à ses membres.

À ce jour, les membres du Conseil de Surveillance n'ont jamais reçu de la Société, aucune rémunération (qu'elle soit permanente ou non).

A) COMITÉ D'AUDIT

Conformément à la charte régissant son fonctionnement, le comité d'audit tient au moins une réunion par trimestre. Le comité d'audit a notamment pour missions :

- D'apprécier l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les mesures prises ou à entreprendre pour corriger les insuffisances y afférentes et les actions permettant de faire évoluer le dispositif en fonction de l'évolution des risques ;
- De surveiller le processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières en application des textes légaux et réglementaires ;
- D'apprécier la situation de l'établissement au regard des règles prudentielles et le dispositif de pilotage y afférent par l'organe de direction.

Durant l'exercice 2024, les points évoqués lors des réunions du Comité d'audit ont concerné essentiellement les aspects suivants :

- Approbation des procès-verbaux des précédentes réunions du Comité d'Audit ;
- Suivi des principales recommandations émises lors des précédentes réunions du Comité d'Audit ;
- Examen des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2023, au 31 mars 2024, au 30 juin 2024, ainsi qu'au 30 septembre 2024 ;
- Présentation du plan d'audit interne et des plans de contrôle et de conformité au titre de l'exercice 2024 ainsi que les réalisations des structures de contrôle interne au titre de l'exercice 2023 ;
- État d'avancement des plans d'action des structures de contrôle interne au 30 juin 2024 ;
- Point sur le portefeuille des datations en paiement à fin septembre 2024.
- Présentation des conclusions des missions d'audit de la sécurité des systèmes d'information.

B) COMITÉ D'INVESTISSEMENTS

Le comité d'investissement se réunit au moins deux fois par an avec pour principales missions :

- Veiller à la cohérence des projets d'investissement avec les orientations stratégiques de la banque ;
- Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la banque en tenant compte des ressources disponibles ;
- Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation budgétaire.

Durant l'exercice 2024, le comité d'investissement a traité les points suivants :

- Réalisations budgétaires de fonctionnement et d'investissement ;
- Budget d'activité et de fonctionnement 2024 ;
- Budget d'investissement 2024 et projection 2025-2026.

C) COMITÉ DES GRANDS RISQUES

Le comité des grands risques se réunit trimestriellement avec pour principales missions :

- Superviser la gestion des risques de la banque, leur mesure, leur évaluation ainsi que leur couverture par les fonds propres ;
- Suivre l'octroi et le dénouement des crédits importants notamment par rapport aux fonds propres de la banque ;
- Analyser la qualité du portefeuille des crédits.

Durant l'exercice 2024, le comité des grands risques a traité les points suivants :

- Situation et évolution du portefeuille de crédit ;
- Dispositif risque climatique ;
- Dispositif de recouvrement ;
- Situation des risques financiers
- Dispositif de notation interne.

D) COMITÉ DE NOMINATION, DE RÉMUNÉRATION ET DE GOUVERNANCE

Le comité de rémunération, de nomination et de gouvernance se réunit au moins une fois par an avec pour principales missions :

- Assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination ou renouvellement de ses membres et de ceux du Directoire et traiter les situations de conflits d'intérêts émanant de ce processus ;
- Proposer des recommandations au Conseil de Surveillance de politique de rémunération du personnel de la banque en général et des membres du Directoire et hauts dirigeants tenant compte de la stratégie de la banque, de ses objectifs à court et long terme ;
- Anticiper et traiter les situations de conflits d'intérêts ;
- Statuer sur les questions de gouvernance.

Le Directoire

Le Directoire via les comités spécialisés, notamment le Comité Directeur contrôle, opère un suivi mensuel des travaux réalisés par l'ensemble des structures de contrôle interne. Il s'assure du bon fonctionnement du système de contrôle interne et veille à la coordination entre les différents acteurs. Ce Comité a une vision à la fois corrective des irrégularités et préventive des risques identifiés.

Durant l'exercice 2024, les réunions du Directoire ont porté sur les points suivants :

Type de réunions	Nbr de Réunions	Principaux Points Examinés	Principales décisions / Réalisations
Arrêtés des comptes	4	Arrêtés des comptes au 31 décembre 2023, au premier trimestre 2024, au premier semestre 2024 et au troisième trimestre 2024.	Approbation des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes;
Achat, Cession & location de Biens Immobiliers	10	Cession/Location	Cession et location de biens immobiliers de la banque
Divers	10	Émission obligataire	Émission obligataire subordonnée pour un montant de 1 Mrds Dhs ;
		ICAAP	Validation du rapport ICAAP 2024 ;
		Budget	Présentation des budgets 2025 et des prévisions 2026-2027 ;
		PRCI	Validation du rapport PRCI 2023 ;
		Nominations	Nomination de responsables au sein de la banque
Total	24		

Informations sur le système d'incitations financières :

Au titre de l'exercice 2024, la rémunération allouée au top management (comprenant les Directeurs de Pôles et grades supérieurs) s'est chiffrée à 63 MDH. L'encours des prêts leur ayant été octroyés s'élève à 71 MDH au terme de ladite période.



Mohammed FIKRAT, Président du Directoire

Nommé à la tête du Crédit Agricole du Maroc depuis le 19 mai 2023, Monsieur Mohammed FIKRAT est diplômé de l'École Centrale de Paris (1981) et titulaire d'un MBA de l'IE Business School de Madrid (2006). Il intègre le Groupe OCP en occupant plusieurs postes de responsabilité jusqu'en 2004.

M. FIKRAT a assuré notamment les fonctions successives de Directeur de la plateforme de valorisation des phosphates de Jorf Lasfar, Directeur Général de EMAPHOS et Directeur Général de IMACID avec une contribution majeure entre autres à la réalisation et la Direction Générale des Joint-Venture maroco-européen Emaphos et maroco-indien Imacid, au revamping de la plateforme de Jorf Lasfar.

Il a été nommé Directeur de la Stratégie et du Développement du Groupe OCP et a occupé également le poste d'administrateur de plusieurs filiales du Groupe OCP.

D'octobre 2004 à octobre 2021, M. FIKRAT a occupé la fonction de Président Directeur Général du Groupe COSUMAR. La conduite du processus de privatisation des sucreries publiques, les projets de restructuration et modernisation de la filière sucrière marocaine, la création de la première interprofession, FIMASUCRE (Fédération Marocaine Interprofessionnelle du Sucre) et la signature du premier contrat programme avec l'Etat sont parmi les principales réalisations.

En sus de ses responsabilités dans le CAM, Monsieur Mohammed FIKRAT exerce les mandats suivants :

Président du Conseil d'Administration

- Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM) ;
- Fondation Ardi pour le Microcrédit, institution de microcrédit leader au Maroc ;
- Centre National Mohammed VI des handicapés ;

Membre du Conseil d'Administration

- Fondation Mohammed V pour la Solidarité ;
- Fondation Marocaine de l'Étudiant, pour l'accès à l'enseignement supérieur des bacheliers issus de milieux modestes ;
- École Nationale Supérieure de l'Administration, ENSA ;
- Centre National de la Monnaie et de l'Épargne ;
- Centre Régional d'Investissement CRI Casablanca-Settat ;
- Confédération Générale des Entreprises du Maroc, CGEM ;
- Groupement Professionnel des banques du Maroc (GPBM) ;
- MAMDA/MCMA, première compagnie d'assurance marocaine pour le secteur agricole ;
- Centre Marocain de la TPE ;
- Centre Marocain de la Microfinance solidaire ;
- Conseil National de l'Entreprise ;
- Université Al Akhawayn, Ifrane, Maroc ;
- Agence Nationale de Régulation des Télécommunications (ANRT) ;

Membre

- Conseil Supérieur de l'Éducation, de la formation professionnelle et de la recherche ;
- Commission Spéciale Initiée par Sa Majesté le roi, pour le modèle de Développement ;

Président

- Association R&D (Recherche & Développement) ;
- Commission des affaires économiques et projets stratégiques de CESE ;
- Association de la Zone Industrielle d'Aïn Sebaa – Hay Mohammadi, AZIAN ;
- Groupement Interprofessionnel de Prévention et de Sécurité, GIPSI ;
- Comité d'Audit & Risque de la SONASID ;
- Fondation ZAKOURA ;
- Comité d'Audit de Maroc Leasing ;

Vice-Président

- Association Marocaine des Exportateurs (ASMEX) ;
- Bureau de la CGEM ;
- Coalition Marocaine pour l'Eau (COALMA) ;
- Association Marocaine pour la Recherche et Développement ;

Membre Indépendant

- Total Energies ;

Fouad CHIKRI, Directeur Général

Monsieur Fouad CHIKRI est titulaire d'un DES en Gestion Bancaire de l'Université Catholique de Louvain et d'une licence en mathématiques appliquées. Il a entamé sa carrière au sein du Cabinet d'Audit et de Conseil Ernst & Young en dirigeant plusieurs missions dans les secteurs bancaires et industriels pendant 10 ans. En 2006, il a rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en prenant en charge la Direction Centrale Financière puis il est nommé Directeur du Pôle Finance et Directeur Général Adjoint en charge du Domaine Finance. Actuellement Monsieur CHIKRI est Directeur Général et Membre du Directoire.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Fouad CHIKRI exerce des mandats d'administrateur et de membre du conseil de surveillance au sein des filiales du CAM :

Administrateur

- TAMWIL EL FELLAH ;
- FONDATION ARDI ;
- MAROGEST ;
- AL AKHDAR BANK ;
- GCAM DOC ;
- FOND TARGA ;
- CAM LEASING ;
- HOLDAGRO ;
- MSIN ;
- MSIN GESTION ;
- IMMOVERT CAPITAL ;
- VOCATION LOISIRS ;
- AL FILAHI CASH.

Président du Conseil d'Administration

- SECURE REAL ESTATE INVEST ;
- IMMOVERT PLACEMENT ;
- L'ASSOCIATION ISMAÏLIA DE MICRO CRÉDIT.

Meriem IDRISSE KAITOUNI, Secrétaire Général

Diplômée de l'École Supérieure de Gestion de Paris en 1989, Mme IDRISSE KAITOUNI a d'abord intégré le CIH en tant qu'attaché de Direction en charge du recouvrement et de l'évaluation des crédits pour une durée de 2 ans (1991 à 1993), avant d'être nommée Directrice en charge de la détection et de la valorisation des profils pointus de la communauté marocaine à l'étranger au sein de l'association « ensemble le Maroc » en 1995. En 1999, elle intègre le Groupe Crédit Agricole du Maroc d'abord en tant que chef du département de la gestion administrative et sociale, puis elle occupe la fonction de Directeur Délégué en charge du Domaine Capital Humain et RSE. En 2019, Mme IDRISSE KAITOUNI a été nommée Secrétaire général du Crédit Agricole du Maroc, avant d'être nommée Directeur Général en charge de la Direction Générale Capital Humain en Avril 2023.

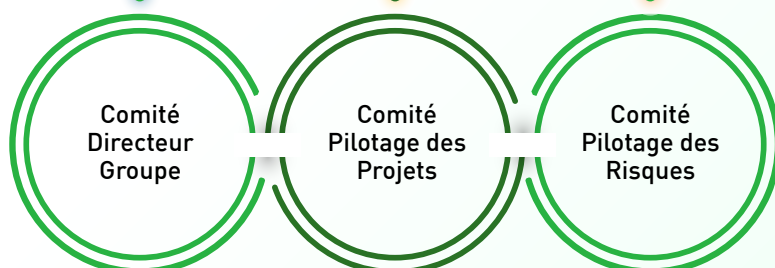
En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Madame Meriem IDRISSE KAITOUNI exerce des mandats d'administrateur au sein de certaines filiales du CAM :

Administrateur

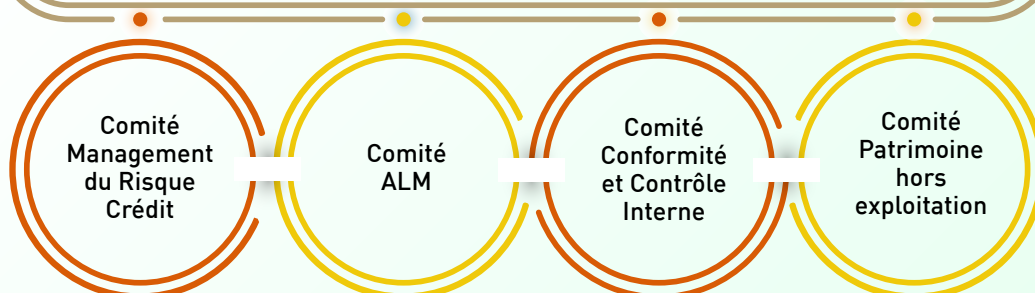
- TAMWIL EL FELLAH ;
- GCAM DOC.

Le Crédit Agricole du Maroc a entrepris en 2023 une refonte de sa comitologie interne dans le cadre de l'amélioration de son dispositif global de gouvernance. Ainsi, une cartographie couvrant l'ensemble des besoins du Directoire et du management de la banque en matière de pilotage stratégique, de maîtrise des risques, de gestion de l'activité courante, ainsi qu'en matière de mise en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et les bonnes pratiques. Ces comités, présidés par le Président du Directoire, de différentes périodicités (de l'hebdomadaire jusqu'au semestriel) sont regroupés en cinq catégories :

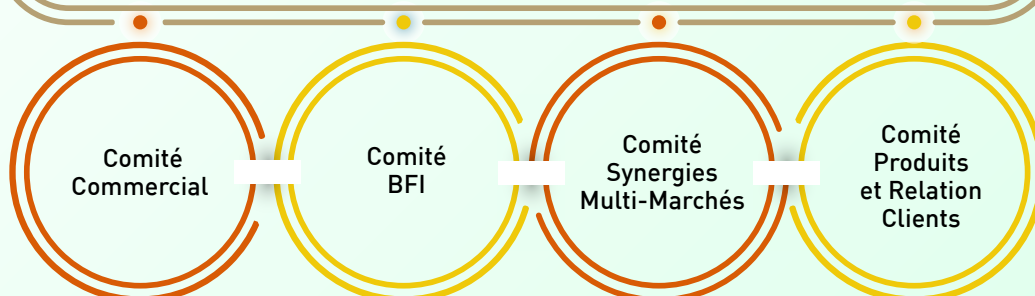
Les comités de Pilotage et de Supervision : trois comités trimestriels pour couvrir le pilotage du développement stratégique du groupe et la supervision globale des risques :

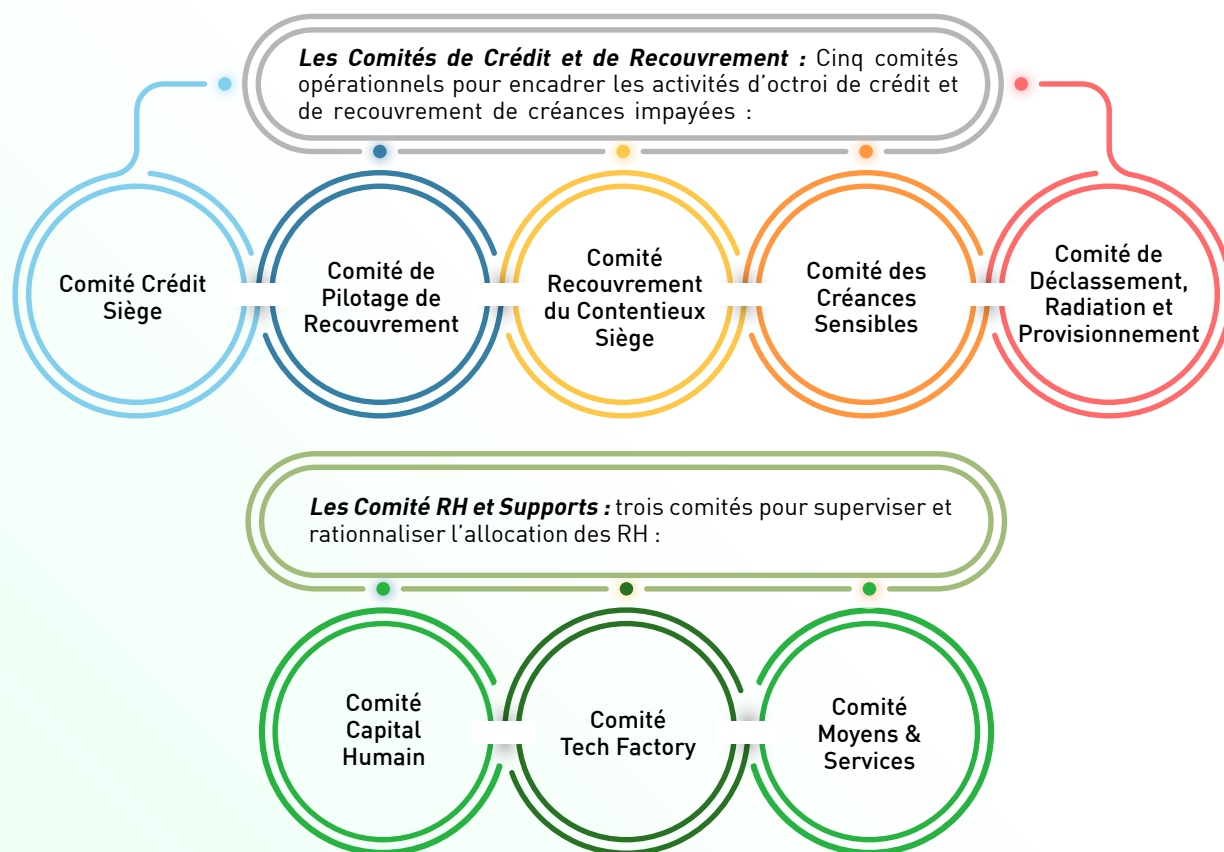


Les Comités de Gestion des Risques : Quatre comités pour le suivi de gestion de risques spécifiques et du dispositif du contrôle interne :



Les Comités Commerciaux : Quatre comités pour le suivi de réalisation des objectifs commerciaux des Lignes Métiers :





COMITÉS DE CRÉDIT

Comités d'octroi de crédit

Les comités d'octroi de crédit sont habilités à statuer sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements, les modifications de lignes d'engagement existantes et les demandes d'arrangement.

- Comités de Crédit du Réseau :

Comité Point de Vente, Comité banque privée, Comité Direction Régionale / Corporate.

- Comité de Crédit Intermédiaire du Siège « CCIS » :

Chargé de statuer sur les dossiers des demandes de crédits dépassant les compétences du Réseau.

- Comité de Crédit Habitat :

Chargé de statuer sur l'ensemble des dossiers des demandes de crédits à l'habitat dont le montant est inférieur à 5 Millions de DH.

- Comité de Crédit du Siège (CCS) :

Habilité à statuer sur les demandes dépassant les compétences des comités intermédiaires (CCIS et Comité Habitat).

Comités de pilotage de suivi et du recouvrement du crédit

- Comité de pilotage du Recouvrement:

Ce comité est chargé de superviser et d'animer le dispositif de recouvrement en vue d'optimiser son efficacité et d'aligner ses actions avec les objectifs stratégiques de la banque. Ses principales missions sont les suivantes :

- Définir et piloter les stratégies de recouvrement en cohérence avec les ambitions de la banque;
- Suivre et analyser les performances du recouvrement, en ajustant les stratégies lorsque nécessaire ;
- Assurer la coordination entre les différentes parties prenantes (Réseau, Risque, Recouvrement) pour une approche intégrée et efficace ;
- Identifier et évaluer les poches de risque tout en garantissant la conformité aux exigences réglementaires, et proposer des mesures d'atténuation adaptées ;
- Renforcer la communication entre les parties concernées afin d'assurer une vision commune des enjeux et des objectifs ;
- Analyser la structure du portefeuille des créances et formuler des recommandations d'amélioration ;
- Définir, en collaboration avec les entités concernées, les objectifs annuels de recouvrement et en assurer le suivi ;
- Assurer la formalisation et le suivi des décisions et recommandations du comité.

- Comité de Gestion des Créances Sensibles :

Ce comité a pour principales attributions de :

- Analyser la situation des clients présentant des critères de dégradation potentielle ou avérée du risque crédit ;
- Arrêter la liste des clients sensibles (Watch-List) après justification des motifs d'entrée des créances dans cette liste ;
- Statuer sur la provision pour risques généraux de chaque client de la Watch-List;
- Justifier les motifs de sortie des créances de cette liste et la reprise de la provision pour risques généraux ;
- Décider des plans d'action à entreprendre pour la sauvegarde, la gestion et le suivi de chaque créance sensible ;
- Proposer le déclassement en CES des créances sensibles au Comité de Déclassement, de Radiation et de Provisionnement ;
- Modifier ou décider de la notation du client à attribuer pour chaque client de la Watch-List.

COMITÉS RÉGLEMENTAIRES

Les Comités Réglementaires sont des comités édictés par la réglementation du travail :

- Comité d'Entreprise ;
- Comité Sécurité et Hygiène.

COMITÉ DE SUIVI DE LA GOUVERNANCE INTERNE

Le Comité de Suivi de la Gouvernance Interne a pour principales attributions :

- Assurer l'organisation, le suivi et la bonne tenue des Comités Directeurs ;
- Assurer la gestion en amont des Comités Directeurs en termes de secrétariat, gestion des calendriers, des ordres du jour, d'élaboration et de classement des comptes rendus ;
- Élaborer les synthèses de décisions et principaux constats relevés ou actés par les différents Comités directeurs et les reporter au Directoire ;
- Œuvrer pour l'amélioration permanente du fonctionnement des Comités Directeurs, et plus Généralement du dispositif de gouvernance interne.

COMITÉS RISQUES OPÉRATIONNELS

En conformité avec les exigences réglementaires, le Crédit Agricole du Maroc a mis en place deux comités dédiés à la supervision de la gestion du risque opérationnel :

Comité du risque Opérationnel CAM : est l'organe spécialisé de la banque chargé de la validation de la stratégie, de la politique, des normes et méthodes du dispositif du risque opérationnel. Il veille également au suivi des évolutions de la cartographie des risques, des incidents, des pertes et des plans d'action.

Comité risques opérationnels métiers : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événements et incidents, la validation des mises à jour de la cartographie, l'élaboration et la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques Opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.





AUDIT INTERNE

Assurée au niveau du Domaine Contrôle et Audit Général, la fonction Audit Interne contribue au renforcement de la culture de contrôle au sein de la banque, en évaluant l'efficacité des processus, des politiques internes et des dispositifs de contrôle interne mis en place. Ceci passe par la réalisation de missions d'audit interne dans le cadre du plan d'audit dûment approuvé par le Comité d'Audit. Il est à noter que depuis juin 2021, les processus d'Audit Interne du Crédit Agricole du Maroc sont certifiés conformes aux normes de l'IFACI. Cette certification, qui a une durée de validité de 3 ans, fait l'objet de missions de suivi de progrès diligentées annuellement par l'IFACI pour les besoins de maintien de la certification. Les visites de progrès réalisées par l'IFACI en 2022 et en 2023 confirment la réalisation d'actions d'amélioration ciblées et ont été couronnées par le maintien de la certification. L'année 2024 a été marquée par le renouvellement de la certification des processus d'audit interne par l'IFACI.

Les missions d'audit interne sont regroupées au niveau du Plan d'Audit Annuel et couvrent aussi bien le périmètre d'activité de la banque, les prestations externalisées ainsi que les dispositifs de contrôle des filiales. La démarche d'élaboration du Plan d'Audit obéit à une méthodologie rigoureuse, conforme aux normes internationales en la matière. La conduite et la gestion des missions d'audit sont menées sur la base d'un recueil de procédures édictant, notamment, les modalités de conduite et de supervision des missions, d'orientation des axes d'investigation, de communication des résultats, de suivi des recommandations émises et d'archivage des dossiers de travail.

Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Audit est supervisée par un responsable de Pôle qui coiffe une équipe d'auditeurs qui veillent à la réalisation des missions prévues dans le cadre du Plan d'Audit Annuel, ainsi que des travaux de suivi des recommandations émises.

Les travaux effectués par la fonction Audit Interne ainsi que les conclusions qui en découlent font l'objet d'une communication auprès du Président du Directoire, du Comité d'Audit et de Bank Al-Maghrib dans le cadre du Rapport Annuel sur les Activités de Contrôle Interne. Les résultats des travaux desdites missions sont communiqués à la fonction Risque Opérationnel pour l'alimentation de la cartographie globale de la banque, ainsi qu'à l'entité chargée du suivi des recommandations et des projets réglementaires relevant du Pôle Développement.

CONTRÔLE

Gérée au niveau d'un pôle dédié, la fonction de contrôle contribue à la définition et à l'actualisation de la politique de sécurité du GCAM, la conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la banque en synergie avec les structures opérationnelles du siège, du réseau, des filiales, ainsi que les autres fonctions de contrôle.

La fonction s'appuie sur des contrôles de 2^{ème} niveau à distance et in situ menés au niveau des activités du siège, du réseau et des filiales. Lesdits contrôles permettent de sécuriser les opérations réalisées par les structures concernées en s'assurant de la bonne réalisation par celles-ci du contrôle de 1^{er} niveau consistant en un ensemble d'autocontrôles et de contrôles hiérarchiques régis par des manuels de contrôle de 1^{er} niveau dédiés et diffusés à l'ensemble des acteurs de la banque.

Placée sous la responsabilité du directeur chargé du pôle contrôle et risque opérationnel groupe, la fonction de contrôle est organisée autour des directions centrales de "contrôle réseau", "contrôle siège" et "contrôle et risque opérationnel filiales". Ainsi, l'effectif total de la fonction de contrôle s'établit à 59 collaborateurs.

INSPECTION

Gérée par une entité dédiée, la fonction Inspection a pour principale vocation de réaliser et d'approfondir les investigations liées à des irrégularités soulevées, d'identifier les dysfonctionnements à l'origine de ces irrégularités et de proposer les mesures correctives idoines.

La fonction mène des missions, après avis du Président du Directoire, sur la base des demandes pouvant émaner des remontées issues des acteurs du dispositif du Contrôle Interne ou suite à la réception de réclamations fondées.

Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Inspection est supervisée par un Directeur Central et deux Directeurs. Les missions sont menées à travers un effectif de 8 inspecteurs, les résultats des missions sont synthétisés au niveau de notes de synthèse transmises à la Présidence du Directoire, elles reprennent les résultats des travaux et servent de base à la délimitation des responsabilités et à la prise en charge des mesures jugées appropriées.



VISION ET ORIENTATIONS DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC



+99.22.11

+70.54.69

+48.81.01

+32.67.42

+17.00.35

VISION ET ORIENTATIONS DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

Face à une conjoncture économique difficile, marquée par une succession d'années de sécheresse, le Groupe Crédit Agricole du Maroc inscrit sa vision stratégique dans une logique de résilience, d'innovation et de développement socio-économique durable.

Plus qu'un simple acteur financier, le Groupe Crédit Agricole du Maroc est un acteur de référence au service de l'agriculture et du développement socio-économique du pays, affirmant son rôle central dans l'accompagnement des acteurs du monde agricole et rural face aux défis actuels et futurs.

Le CAM réaffirme ainsi sa vision, axée sur le soutien d'une agriculture résiliente et la promotion d'une transition juste et inclusive, à travers le développement de mécanismes de financement innovants adaptés aux nouvelles opportunités offertes par l'économie verte.

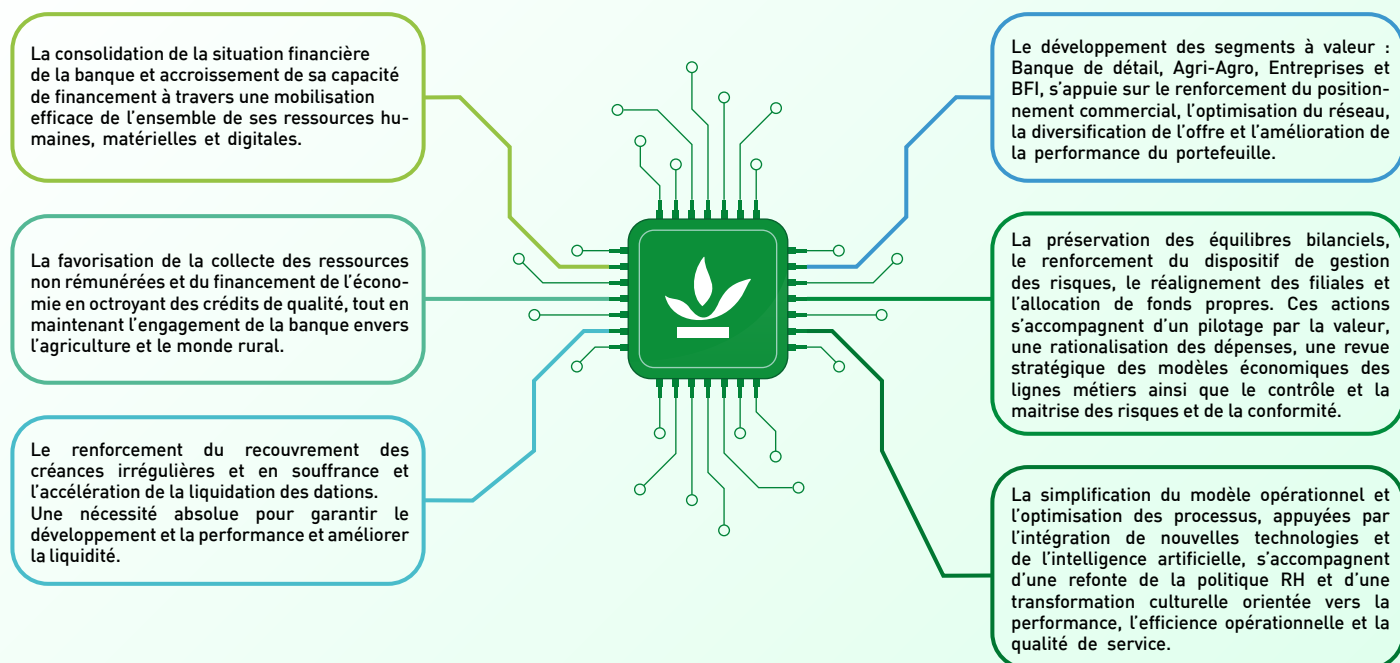
Cette orientation traduit la volonté du Groupe de concilier performance financière et impact socio-économique durable positif.

Néanmoins, les défis liés à l'évolution des marchés et des différents secteurs économiques, aux nouvelles exigences réglementaires, à la transformation digitale et aux aléas climatiques appellent une anticipation continue et une proactivité renforcée, afin de permettre à la banque de demeurer compétitive et de préserver une stabilité et une résilience durables.

Dans cette perspective, le Groupe Crédit Agricole du Maroc renforce son agilité stratégique en misant sur une proactivité soutenue et une gestion rigoureuse des risques, intégrant pleinement les exigences réglementaires ainsi que celles relatives aux risques environnementaux, climatiques et financiers, tout en accompagnant ses clients pour une meilleure appréhension de ces enjeux.

La banque œuvre ainsi à consolider sa solidité financière tout en soutenant le développement socio-économique, notamment à travers son engagement en faveur de l'agriculture et du monde rural.

Dans ce cadre, le Crédit Agricole du Maroc s'est fixé les ambitions majeures suivantes :



LE CAM & SES FILIALES SPÉCIALISÉES AU PLUS PRÈS DES BESOINS DE LA CLIENTÈLE

Au service de ses clients et à l'écoute de leurs besoins, le Groupe Crédit Agricole du Maroc consolide son positionnement de groupe bancaire résolument tourné vers l'avenir, fournissant des solutions en phase avec les avancées technologiques et digitales.



CAPACCESS

LE COUP D'ACCELERATEUR POUR VOS PROJETS D'INVESTISSEMENT

« CAPACCESS » est une offre de financement innovante pour soutenir les entreprises marocaines dans leurs projets d'investissement. Conçu par le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement (FM6I), « CAPACCESS » allège la contrainte de fonds propres tout en dynamisant les projets des entreprises.

CAM FACTORING CLASSIQUE

UNE SOLUTION SOUPLE POUR LE FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

Dans le cadre de la dynamisation des offres et services proposés en faveur des particuliers et des professionnels, CAM Factoring Classique est une solution financière qui permet aux entreprises de convertir leurs créances clients en liquidités immédiates en proposant trois services combinés en un seul produit :

- Le financement des factures émises par les entreprises en faveur de leurs clients implantés au Maroc;
- Le recouvrement des créances et la gestion administrative du poste clients;
- La garantie contre les impayés pour insolvabilité des débiteurs.





ARDI CHABAB
La solution idéale pour les jeunes

ARDI CHABAB

Vous êtes un jeune entrepreneur ou porteur de projet ?

ARDI CHABAB est le financement qu'il vous faut pour concrétiser vos ambitions et développer vos projets.

Que finance ARDI CHABAB ?

- Création de projet
- Développement de l'activité
- Financement des investissements
- Couverture des besoins d'exploitation
- Besoin en fonds de roulement
- Achat de matériel et outillage

Qui peut bénéficier de l'offre ARDI CHABAB ?

Que vous soyez un individu ou un groupement, ARDI CHABAB vous propose des formules de financement adaptées à vos besoins :

- Prêt individuel : de 2.000 DH à 50.000 DH
- Prêt solidaire : de 2.000 DH à 20.000 DH
- Durée de remboursement allant de 3 à 48 mois*

Pour plus d'informations, rendez-vous à l'agence ARDI la plus proche de vous. Nos chargés de clientèle seront ravis de vous aider et de vous accompagner.



ARDI LALLA
LA SOLUTION DE FINANCEMENT
CONÇUE SPÉCIALEMENT POUR LES FEMMES

ARDI LALLA

Vous êtes une femme habitant en milieu urbain ou rural et vous souhaitez créer votre propre projet ?

Découvrez LALLA de la Fondation ARDI, la solution de financement créée pour vous !

Pour vous aider à acquérir votre indépendance financière et vous encourager dans vos projets, LALLA met à votre disposition 2 types de prêts :

- LALLA Solidaire : un crédit de 2.000 à 20.000 dhs, remboursable sur une durée de 3 à 48 mois, selon votre capacité.
- LALLA Individuel : un crédit de 5.000 à 50.000 dhs, remboursable sur une durée de 3 à 48 mois, selon votre capacité.

Pour en savoir plus sur le financement LALLA de la Fondation ARDI, rendez-vous vite en agence ou sur www.fondationardi.ma



ARDI TAQA
Illumine ton Avenir

ARDI TAQA

Vous êtes un agriculteur ou un entrepreneur et souhaitez investir dans les énergies renouvelables ?

ARDI TAQA est la solution idéale pour financer vos projets.

Que finance ARDI TAQA ?

- Achat de panneaux solaires
- Installation et programmation des panneaux solaires
- Installation du système de biogaz
- Achat et installation de mini-éoliennes
- Achat de kit pompage solaire
- Financement d'autres projets du secteur de l'énergie

Quelle est la solution de financement de ARDI TAQA ?

L'offre vous propose une formule adaptée à vos besoins :

- Prêt individuel : de 2.000 DH à 150.000 DH
- Durée de remboursement allant de 4 à 60 mois

Pour plus d'informations, rendez-vous à l'agence ARDI la plus proche de vous. Nos chargés de clientèle seront ravis de vous aider et de vous accompagner.

2) INFORMATIONS SOCIALES

A) POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL HUMAIN



Le Capital Humain est le moteur de croissance du Groupe Crédit Agricole du Maroc et la clé d'un avantage concurrentiel.

a) La politique de recrutement

Le processus de recrutement est un élément clé de la gestion des ressources humaines au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc, vu qu'il constitue l'un des principaux leviers de régulation des compétences. C'est pourquoi le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'engage à respecter l'égalité des chances, l'équité, la transparence, le mérite et l'objectivité.

Par ailleurs, l'adéquation des recrues avec les besoins croissants de la banque aussi bien en termes de profils pointus que de profils polyvalents, le CAM accorde une attention de tout premier ordre à la diversification des lieux de recrutement (forums, salons, annonces, présélections ...).

Ainsi, la politique de recrutement du Groupe Crédit Agricole du Maroc est principalement axée sur une logique d'optimisation, de renforcement du cœur du métier et d'investissement dans la relève.

b) La politique de rémunération

La politique de rémunération est l'un des sujets les plus sensibles en Gestion des Ressources Humaines au sein du Crédit Agricole du Maroc. Le système de rémunération en vigueur a été mis en place en janvier 2009 pour accompagner la transformation juridique qu'a connu le Crédit Agricole du Maroc en 2006.

Il est compétitif, attractif, rétribuant la performance et la responsabilité, encourage la mobilité, l'initiative et l'engagement tout en respectant les équilibres internes du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

Les composantes de la rémunération

Les composantes de la rémunération attribuée aux collaborateurs de la banque sont :



Le système de rémunération est basé sur 3 notions :

- Les emplois sont rangés dans des « classes d'emplois homogènes » en fonction de leur poids et de leur importance relative et selon 174 emplois-type.
- Le grade est accordé selon la classe administrative du collaborateur et évoluera avec le changement de la catégorie de la classe dans le cadre des avancements périodiques.
- La fonction de responsabilité est accordée dans le cadre de l'organisation interne du CAM.

Les objectifs de la rémunération

La politique de rémunération vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés et se permet de se soumettre à quelques principes :

- Privilégier le respect de l'équité interne ;
- Favoriser un sentiment de reconnaissance (mérites / prise en compte des attentes du salarié) ;
- Assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise ;
- Instaurer un principe de transparence.

c) La gestion de carrières

Pour renforcer la capacité du GCAM à anticiper et gérer l'évolution des emplois et compétences et mû par la volonté de faire participer ses collaborateurs à une démarche continue de leur employabilité et de leur développement professionnel, le GCAM a intégré, depuis 2009, la gestion de carrière et la mobilité dans le cycle complet de management des ressources humaines.

Dans sa démarche, la gestion de carrière allie les attentes des collaborateurs et les besoins de l'organisation. Les entretiens annuels, les entretiens de carrières et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences, principaux outils de la gestion de carrière sont améliorés et mis à jour périodiquement. La gestion de carrière contribue ainsi à l'adéquation et la réduction des écarts entre les besoins de la banque et les ressources humaines disponibles.

Des itinéraires de carrières permettent de concevoir et de mettre en œuvre des parcours personnalisés pour les salariés. Une veille RH permet aussi, en termes de métiers, d'être anticipatif et proactif pour répondre au mieux aux besoins actuels et futurs de la banque, tout en tenant compte des compétences et des intérêts des collaborateurs.

La démarche est renforcée par la mise en place de dispositif de détection des talents et de constitution de vivier de compétences dans le but de préparer la relève d'une part et offrir des accélérateurs de carrière aux plus méritants d'autre part.

La gestion de carrière est une véritable opportunité pour les collaborateurs du GCAM puisqu'elle est accompagnée de la formation, de la promotion et de la mobilité. Elle est aussi bénéfique pour la banque dans la mesure où son efficacité lui assure la pérennité, la performance et donc la croissance.

d) La politique de formation

La formation est un puissant levier de développement du Groupe Crédit Agricole du Maroc et de ses collaborateurs. Elle contribue activement au développement des compétences en adéquation avec la stratégie du Groupe. La politique de la formation au GCAM vise :

- La montée en compétences de l'ensemble des collaborateurs pour une meilleure professionnalisation ;
- La généralisation de la formation à tous les collaborateurs tous types de profils et de métiers confondus ;
- La régionalisation de la formation pour une meilleure proximité avec les collaborateurs du Réseau ;
- La diversification et l'adaptation des canaux de formation (présentiel – stage terrain-e-learning).

Pour ce faire le GCAM a mis en place un dispositif de formation, décliné en deux structures distinctes :

Direction Centrale de la formation :

La mission de cette entité s'articule autour de 3 axes de formations :

- Formations Internes : À la demande des Directions Métiers, cette entité organise des formations ponctuelles transverses (formations réglementaires, formations managériales, formations techniques, formation des formateurs ...)
- Formations Externes : Il s'agit de participation des collaborateurs du GCAM à des séminaires inter-entreprises portant sur le Risk Management, Digitalisation de l'entreprise, Contrôle & Audit Interne...
- Formations Diplômantes : Diverses formations diplômantes sont dispensées en faveur des collaborateurs du GCAM telles que l'Executive Master en Management Bancaire en partenariat avec l'UIR de Rabat, le Brevet Bancaire Métiers avec le CIFPB, le Master Executive Finance avec l'Université Med VI Polytechnique de Benguerir ...

Académie du GCAM :

Déclinée en Direction Centrale des écoles Métiers, laquelle est structurée en :

- Direction des écoles Métiers : Dispositif d'apprentissage permanent, itératif et transverse aux différents métiers de la banque. Elle a pour objet de former aux compétences métiers dans le cadre d'écoles telles que l'École des Managers, l'École des Engagements, l'École Compliance, l'École Digitale...
- Direction de l'Intégration et du Tutorat : cette Direction a pour mission de veiller à la bonne intégration des Nouvelles Recrues à travers l'organisation des JICAM (Journées d'Intégration des Nouvelles Recrues) et de l'Ecole Tutorale qui consiste en une formation en présentiel alternée par des stages pratiques sur le terrain pour les nouvelles recrues.

En termes de gouvernance le dispositif de la formation dispose de notes et de procédures régissant son organisation/gestion et d'un plan de formation dont l'élaboration est toujours en adéquation avec la stratégie du Groupe.

Ce plan définit les formations par thématique, la population cible à former, le nombre de « Jours /Formation » et le nombre de « Jours/Homme /Formation ».

e) Égalité hommes/femmes

Acteur engagé au quotidien en faveur de l'égalité femmes-hommes, le Crédit Agricole du Maroc lutte contre les stéréotypes et déploie de nombreux dispositifs visant à promouvoir l'égalité au sein du Groupe et à combattre les disparités.

La stratégie au sein de la banque consiste à fixer des objectifs sur la représentation des femmes dans les populations clés. Par ailleurs, le Groupe souhaite ne faire aucune « concession » sur les compétences et réalise un suivi précis pour éviter les décisions biaisées par les préjugés. En effet, Les femmes représentent aujourd'hui plus de 47% des effectifs totaux de la banque. Cette proportion est en amélioration depuis 2016 où les femmes représentaient moins de 43%.

B. COMPOSANTES ET ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DU CAM

Évolution de l'effectif	2022	2023	Δ%	2024	Δ%
Effectif ^[1]	3.874	3.918	1,14%	3.699	-5,59%
Siège ^[2]	1.440	1.329	-7,71%	1.341	0,90%
Réseau	2.434	2.589	6,37%	2.358	-8,92%

Source : CAM

Sur la période 2022 à 2024, l'effectif du CAM évolue en passant de 3 874 à 3 699 collaborateurs, dont 1 341 au niveau du siège de la banque et 2 358 au niveau du réseau.

Répartition de l'effectif par catégorie	2022	2023	Δ%	2024	Δ%
Cadres	2.507	2.481	-1,04%	2.402	-3,18%
Employés	1.367	1.437	5,12%	1.297	-9,74%
Effectif	3.874	3.918	1,14%	3.699	-5,59%
Taux d'encadrement	65%	63%		65%	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2024, le taux d'encadrement au sein du CAM s'affiche à 65%.

Répartition de l'effectif par sexe	2022	2023	Δ%	2024	Δ%
Femmes	1900	1.907	0,37%	1.815	-4,82%
Hommes	1.974	2.011	1,87%	1.884	-6,32%
Effectif	3.874	3.918	1,14%	3.699	-5,59%

Source : CAM

À fin 2024, l'effectif féminin au sein du CAM s'affiche à 1 815 soit 49% contre 51% de collaborateurs de sexe masculin.

Répartition de l'effectif par nature de contrat	2022	2023	Δ%	2024	Δ%
CDD	63	56	-11,11%	44	-21,43%
CDI	3.874	3.918	1,14%	3.699	-5,59%
Effectif Total	3.937	3.974	0,94%	3.743	-5,81%

Source : CAM

À fin 2024, l'effectif global du CAM compte un total de 44 collaborateurs sous contrat à durée déterminée et 3 699 collaborateurs bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée.



¹ Effectif hors collaborateurs bénéficiant d'une mise en disponibilité ou en congé de maternité prolongé (plus de 3 mois).

² Dont 117 Collaborateurs affectés aux Filiales.

Répartition par tranche d'âge	2022	2023	Δ%	2024	Δ%
[18,35] ans	1.760	1.787	1,53%	1.548	-13,37%
[36,40] ans	868	908	4,61%	896	-1,32%
[41,45] ans	386	472	22,28%	569	20,55%
[46,50] ans	174	187	7,47%	212	13,37%
[51,55] ans	228	191	-16,23%	151	-20,94%
[56,60] ans	458	373	-18,56%	323	-13,40%
Effectif	3.874	3.918	1,14%	3.699	-5,59%

Source : CAM

La pyramide des âges du CAM montre un rajeunissement des équipes. La tranche d'âge entre 18 et 40 ans passe de 68% en 2022 à 66% en décembre 2024, soit 2 444 collaborateurs.

Répartition par ancienneté	2022	2023	Δ%	2024	Δ%
← 5 ans	990	1053	6,36%	826	-21,56%
[5 ; 10[ans	801	842	5,12%	797	-5,34%
[10 ; 20[ans	1415	1459	3,11%	1556	6,65%
[20 ; 30[ans	183	193	5,46%	213	10,36%
→=30 ans	485	371	-23,51%	307	-17,25%
Effectif	3.874	3.918	1,14%	3.699	-5,59%

Source : CAM

À fin 2024, plus de 22% de l'effectif a une ancienneté inférieure à 5 ans.

Turnover	2022	2023	2024
Recrues	265	280	68
Départs	257	221	292
Taux de Turnover (*)	6,73%	6,39%	4,87%

Source : CAM

C. ÉTHIQUE & DÉONTOLOGIE

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc, socialement engagé et traditionnellement ancré dans le monde rural, a non seulement pour objectif de conforter sa position de partenaire financier privilégié et de leader dans ce secteur, mais également de diversifier ses activités pour s'intéresser à la banque de détail et aux activités de marché.

Dans un contexte environnemental rigoureusement réglementé, le redimensionnement du Groupe exige l'accompagnement soutenu par des règles de bonne conduite professionnelles adaptées.

C'est dans cette optique que le groupe s'est doté d'un dispositif de déontologie qui répond aux préoccupations éthiques et déontologiques de la profession. Les valeurs ainsi prônées par le groupe à travers son code de déontologie sont : Engagement, Transparence, Honnêteté, Intégrité, Confidentialité et Sécurité.

Les règles de bonne conduite du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'articulent comme suit : Le CAM a fait appel à un organisme agréé EUROCOMPLIANCE afin de certifier son dispositif mis en place selon la norme ISO 37001. Ce dispositif s'articule autour des fondements suivants : Respect des dispositions réglementaires, protection des actifs du GCAM, non-utilisation d'informations privilégiées et délit d'initié, traitement des données à caractère personnel, gestion des conflits d'intérêts, gestion des cadeaux, des invitations et des avantages financiers, prévention de la corruption et du trafic d'influence, alerte professionnelle, coopération et partage de l'information, vigilance dans l'exercice de son activité, prévention du harcèlement sexuel et moral, RSE, sécurité et qualité de vie au travail, et enfin, la protection de l'environnement.

Afin d'assurer la pérennité du dispositif de déontologie ainsi que le respect des dispositions y afférentes, le groupe dispose d'un programme déontologique rigoureux. L'animation et la supervision sont assurées par différents acteurs :

✓ Des comités périodiques

Des comités périodiques qui regroupent les plus hautes fonctions hiérarchiques de la banque et qui veillent au respect des règles d'éthique et de déontologie en vigueur.

✓ Des responsables hiérarchiques

Des responsables hiérarchiques qui s'approprient le dispositif et s'assurent que les collaborateurs placés sous leur responsabilité sont en possession du code déontologique de la banque, les sensibilisent sur ses dispositions en leur rappelant les obligations particulières qui leur incombent et en prenant les mesures nécessaires au respect desdites dispositions.

✓ Une direction de la déontologie

Une Direction de la Déontologie et de Lutte Anti-Corruption qui veille au respect des dispositions éthiques, à la mise en place du système de management anti-corruption et à la sensibilisation régulière des collaborateurs aux questions éthiques.

Principales missions de la Direction de la Déontologie : La Direction de la Déontologie supervise et veille au renforcement et au déploiement du dispositif, et ce conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleurs standards de la profession. Ses principales prérogatives sont les suivantes :

- Renforcer, déployer et pérenniser le dispositif de déontologie du groupe ;
- Veiller à la diffusion et à la vulgarisation à travers le respect des dispositions du code de déontologie du GCAM ;
- Veiller à l'appropriation du dispositif de déontologie par l'ensemble des collaborateurs, à travers la formation au continu, le e-learning, les tournées sur le terrain et les actions de communication ;
- Mettre en place les procédures et les politiques adéquates pour verrouiller le dispositif déontologique, à savoir : la gestion des conflits d'intérêts, la gestion des cadeaux, l'alerte professionnelle et la lutte anti-corruption ;
- Renforcer le dispositif de déontologie au niveau des filiales à travers un accompagnement permanent de ces dernières dans la mise en conformité avec les différentes lois et réglementations ;
- Mettre en place un dispositif de contrôle déontologique afin de mesurer le degré d'appropriation et de respect des règles éthiques et de lutte contre la corruption par les collaborateurs ;
- Assurer la synergie avec les différents métiers du groupe afin d'intégrer les principes éthiques et déontologiques de manière transverse dans l'ensemble des processus du groupe et d'être dans une déontologie de consensus avec les collaborateurs ;
- Mettre en place le dispositif de management anti-corruption et en assurer le suivi ;
- Évaluer le risque d'intégrité des tiers.

Certification ISO 37001 : Le CAM a fait appel à EUROCOMPLIANCE, un organisme agréé, afin de certifier son dispositif mis en place selon la norme ISO 37001, suite à un audit approfondi. En mai 2023, la banque a obtenu la certification à la norme ISO 37 001 de son dispositif de management anti-corruption.



Audit de surveillance de la certification ISO 37001 : L'exercice 2024 a été marqué par un événement significatif dans le cadre de l'engagement de la banque en matière d'intégrité et d'éthique. En effet, en avril 2024, la Direction de la Déontologie a réussi à maintenir la certification ISO 37001 du CAM pour la 2^{ème} année consécutive, suite à l'audit de surveillance réalisé par l'organisme de certification EUROCOMPLIANCE. Le maintien de cette certification reflète les efforts soutenus de la direction et de l'ensemble des collaborateurs et démontre l'engagement continu de la banque à promouvoir une culture d'intégrité et de transparence.

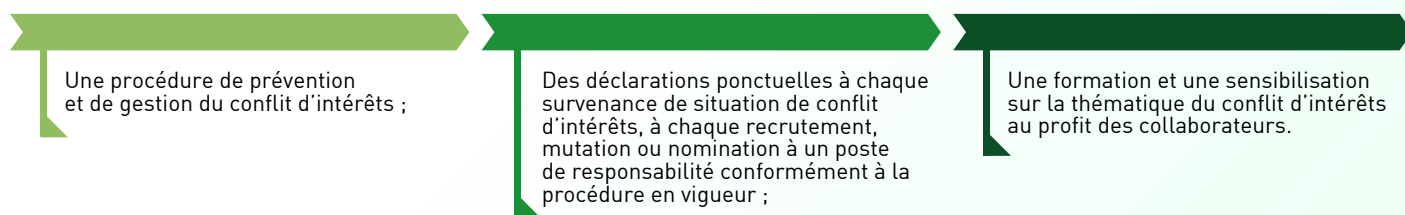
En parallèle à ce succès de certification, la direction a poursuivi les actions de mise en œuvre de son système de management anti-corruption, consolidant ainsi les bases de son engagement éthique.

Des politiques et des procédures déontologiques sont mises en place, à savoir:

- Politique de lutte anti-corruption ;
- La prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- La gestion des cadeaux, invitations et avantages financiers ;
- La gestion du système d'alerte professionnelle ;
- La gestion de nouvelles recrues, contractuels et étudiants en stage ;
- Procédure d'élaboration et MAJ de la cartographie des risques de corruption ;
- Procédure de gestion des demandes de Sponsoring/ Mécénat ;
- Procédure d'évaluation du risque de corruption des tiers du Crédit Agricole du Maroc ;
- Procédure d'investigations relatives aux cas de corruption.

Mise à jour du code de déontologie : Le code de déontologie du Groupe a été mis à jour en 2023 afin d'intégrer les dispositions en matière de lutte contre la corruption. Il définit et illustre les différents types de comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption. Il inclut notamment des dispositions relatives aux cadeaux, encadre les actions de mécénat et de sponsoring et proscriit les paiements de facilitation.

Dispositif de gestion des conflits d'intérêt : Conformément à la réglementation en vigueur, le dispositif déontologique du GCAM regroupe une politique de gestion des conflits d'intérêts s'illustrant à travers les mesures suivantes :



Des formations en présentiel, classes virtuelles et e-learning sont déployées et une communication diversifiée et récurrente est dispensée, en interne, afin de favoriser l'engagement des collaborateurs et d'intégrer le référentiel déontologique dans leur quotidien.

Alerte Professionnelle : Le droit d'alerte est une faculté donnée à l'ensemble des collaborateurs de s'exprimer lorsqu'ils estiment avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, qu'une opération ou plus généralement qu'une situation particulière dont ils ont eu personnellement connaissance n'apparaît pas conforme aux règles éthiques qui gouvernent la conduite des activités du groupe. Ce droit doit être exercé de manière responsable, de bonne foi, non diffamatoire et non abusive. Le groupe protège les lanceurs d'alerte, notamment contre d'éventuelles représailles ou sanctions et garantit une stricte confidentialité de leur identité.

Les collaborateurs ont la possibilité de faire leurs remontées via le SI Déontologie, soit de manière anonyme ou bien en s'identifiant et ce, conformément à la procédure d'Alerte Professionnelle du CAM.

Le dispositif de gestion des alertes professionnelles est également ouvert à travers le site institutionnel aux tiers qui souhaitent signaler des comportements non éthiques à travers un formulaire au niveau de la rubrique dédiée à la lutte anti-corruption. Ce dispositif d'alerte des tiers est également mentionné au niveau des contrats avec les prestataires.

Gestion des cadeaux, des invitations et des avantages financiers : Les collaborateurs doivent refuser de recevoir des cadeaux ou des invitations, directement ou indirectement, risquant, même involontairement, de compromettre leur indépendance, leur impartialité ou leur intégrité. Ils doivent refuser tout cadeau ou invitation qui pourrait les placer en situation de conflit d'intérêts. De la même manière, il leur est interdit de solliciter des cadeaux auprès des personnes physiques ou des sociétés ayant des relations d'affaires ou essayant de développer des relations d'affaires avec le groupe.

Pour les cadeaux acceptés, un plafond de 1.000 dirhams est fixé. Si la valeur du cadeau dépasse le plafond autorisé, le collaborateur doit, avant de pouvoir l'accepter, en faire la demande auprès de sa hiérarchie, qui doit en aviser le responsable de déontologie via le SI Déontologie, conformément à la procédure en la matière.

Procédure d'évaluation du risque de corruption des tiers : En réponse aux exigences réglementaires en matière de système de management anti-corruption, une procédure décrivant le processus d'évaluation du risque de corruption des tiers est mise en place. Elle permet de cadrer pleinement les modalités d'évaluation des tiers et ce, selon les niveaux de risques et les montants engagés afin d'éviter au CAM tout risque y afférent.

La procédure d'évaluation du risque de corruption des tiers est menée dans le respect des dispositions déontologiques (Directive 1/W/2022, lois internationales en la matière, etc.) et des autres réglementations applicables notamment en matière de protection des données personnelles (loi 09/08 et RGPD) et de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme.

La méthodologie d'évaluation du risque de corruption des tiers se base sur des questionnaires KYS (Know Your Supplier) devant être renseignés par l'entité concernée et le représentant légal du tiers en fonction du montant de la relation d'affaires et couvrant 7 grands axes :

- Le secteur d'activité du tiers ;
- L'implantation géographique du tiers ;
- L'honorabilité (tiers et principaux actionnaires ou bénéficiaires effectifs et dirigeants) ;
- La qualité de la relation avec le tiers ;
- La prévention de la corruption (la récurrence du tiers et des dirigeants) ;
- La justification de la relation avec le tiers (type de marché, montant de la relation d'affaire) ;
- Flux et modalités de paiements du tiers.

Procédure de gestion des demandes de sponsoring et de mécénat : Dans le cadre des actions du programme anti-corruption, les actions de mécénat et de sponsoring constituent une autre zone de risque prise en compte. Cette procédure permet une vigilance et évaluation particulières par rapport à l'organisation de mécénat et de sponsoring et d'avoir le maximum de transparence concernant l'évènement, le budget global, les critères d'attribution et les bénéficiaires.

Procédure d'élaboration et de MAJ de la cartographie des risques de corruption : L'identification des risques est un préalable à la démarche de mise en conformité avec la réglementation relative à la lutte anti-corruption. L'élaboration d'une cartographie des risques de corruption permet de recenser les risques et de mettre en place un plan d'action visant à réduire leur probabilité de survenance. La cartographie des risques de corruption est constituée de fiches de RDC et s'appuie sur une analyse objective, structurée et documentée des risques de corruption auxquels le CAM est exposé dans le cadre de ses activités et tient compte d'un certain nombre d'éléments (secteur d'activité, zone géographique, etc.).

Procédure d'investigations relatives aux cas de corruption : Le processus d'investigations relatives aux cas de corruption a pour mission d'investiguer sur les allégations de corruption dans le cadre des opérations et des activités du GCAM.

La Direction Centrale de l'Inspection mène les investigations nécessaires dans le but de collecter les éléments de preuve et établir un rapport d'inspection avant d'en informer la Direction de la Déontologie.

Le résultat final de l'investigation est transmis par la Direction Centrale de l'Inspection aux Ressources Humaines pour application des sanctions disciplinaires en vigueur, conformément à la procédure y afférente.

Formation et Communication : Le Crédit Agricole du Maroc a déployé un programme de formation et de sensibilisation sur la thématique de lutte contre la corruption au profit de l'ensemble des collaborateurs.

L'objectif de cette formation étant de vulgariser la thématique de la corruption et de présenter les différentes composantes du dispositif anti-corruption mis en place au sein du CAM.

Des sessions de formations spécifiques ont été dispensées au profit de la population identifiée comme étant exposée aux risques de corruption.

En collaboration avec l'Académie du GCAM, la Direction de la Déontologie a lancé une formation dédiée au « Dispositif du Management Anti-corruption » en format Capsule pédagogique via la plateforme E-learning, permettant ainsi à l'ensemble des collaborateurs d'enrichir leurs informations sur le dispositif anti-corruption. Cette auto-formation porte sur les thématiques suivantes :



Par ailleurs, le Crédit Agricole du Maroc a mis en place un plan de communication tout au long de l'année 2023 et 2024 à travers les actions suivantes :

- Une campagne d'affichage au niveau des locaux du CAM ;
- La mise à jour de l'espace de déontologie de l'intranet afin de mettre à la disposition des collaborateurs l'ensemble des documents et des supports liés à la déontologie ;
- L'intégration d'une rubrique dédiée aux alertes des tiers au niveau du site institutionnel de la banque.

Amélioration du SI Déontologie : La Direction de la Déontologie a mis à jour le SI Déontologie, l'outil de collecte et de traitement des flux de déclarations (conflits d'intérêts, cadeaux et alertes professionnelles). Cette mise à jour a apporté plusieurs améliorations notables principalement sur le volet « déclaration de conflits d'intérêts ».

Indicateurs de suivi : Afin de mesurer le degré d'appropriation du dispositif par les collaborateurs, des indicateurs de suivi ont été mis en place et font l'objet d'un suivi régulier.

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent à la défaillance d'un emprunteur face au remboursement de ses obligations envers la banque dans son intégralité et dans les délais impartis.

1) La fonction Gestion du Risque de Crédit

La banque attache une grande importance à l'instauration d'une gouvernance et à une organisation efficace et efficiente afin de bien maîtriser le risque de crédit.

La gestion du risque de crédit est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques (GGR). Cette entité a pour mission d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la banque en matière de pilotage global, de gestion, de suivi, de maîtrise et d'atténuation de l'ensemble des risques réglementaires gérés actuellement au niveau du Groupe. Rattaché directement au Président du Directoire, le positionnement de la Gestion Globale des Risques lui permet de remonter rapidement les faiblesses soulevées et de disposer de l'attention nécessaire des organes d'administration et du Directoire.

La Gestion Globale des Risques regroupe toutes les fonctions chargées de la gestion des risques ainsi que celles liées aux activités engagements et recouvrement à savoir le Domaine Gestion du Risque Crédit, le Domaine Remedial Management ainsi que le Pôle Pilotage des Risques.

La responsabilité de la gestion et du suivi du risque de crédit concerne toutes les parties prenantes dans le processus de crédit. Elle est partagée entre les instances de gouvernance de la banque, le Directoire, la banque commerciale, la GGR et la banque corporate.

La gouvernance et l'organisation risque de crédit s'articulent autour des principes suivants :

- Le déploiement d'une organisation adéquate, adaptée à la taille, à la nature, au volume des opérations et à la complexité des risques inhérents à la banque et à ses activités ;
- La définition d'un cadre de fonctionnement organisationnel qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- La mise en place d'une gouvernance favorisant l'intégrité, la remontée rapide des problèmes et des insuffisances à l'organe dirigeant ;
- Le déploiement d'une structure organisationnelle favorisant la prise de décision de manière efficace, la transparence et responsabilisant le personnel de la banque ;
- La forte implication de l'ensemble des collaborateurs de la banque dans le processus de gestion du risque, de la promotion de la culture risque et ce, depuis le Conseil de Surveillance jusqu'aux équipes opérationnelles ;
- Le respect des règles de bonne gouvernance du risque de crédit relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion du risque de crédit ;
- La séparation claire des responsabilités : la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision du risque de crédit est partagée entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance ;
- Le maintien de l'indépendance et de l'efficacité du processus d'examen et de surveillance des risques ;
- La collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux ;
- La définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités qui sont régis par des chartes qui en précisent les domaines de compétence, la composition et les règles de fonctionnement ;
- La prise de décisions stratégiques en matière de risque de crédit en toute connaissance de cause par les plus hautes instances de la banque ;
- L'intégration de la fonction risque de crédit dans la planification stratégique.



2) La Politique Générale du Risque de Crédit

La Politique Générale du Risque Crédit a pour objectif de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la banque en conformité avec ses orientations stratégiques.

Cette politique est approuvée d'abord par le Directoire puis validée par le Conseil de Surveillance via le Comité des Grands Risques. La politique Générale du Risque Crédit est dynamique, prospective et évolutive afin de s'adapter rapidement aux changements. Elle est révisable régulièrement et à la survenance de tout événement interne et externe, de nature à impacter les risques de la banque.

La Politique Générale du Risque Crédit de la banque s'articule autour des principes suivants :

- Déontologie et conformité ;
- Collégialité des décisions ;
- Respect des procédures dans l'analyse du risque ;
- Déploiement d'une organisation adéquate ;
- Séparation entre la fonction commerciale et la fonction de contrôle et gestion des risques ;
- Définition d'un cadre de fonctionnement qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- Respect des règles légales, prudentielles et éthiques ;
- Équilibre entre les opportunités commerciales et la qualité de crédit ;
- Indépendance du jugement et l'intégrité professionnelle de chaque membre qui participe au processus d'approbation d'un crédit ;
- Réactivité dans le suivi des clients en difficulté et dans le recouvrement des créances ;
- Sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- Rentabilité des opérations ;
- Suivi du respect de la politique générale du risque crédit.

La politique générale du Risque Crédit est déclinée par secteur d'activité, segment de marché, zone géographique.

3) Dispositif de gestion du risque de crédit

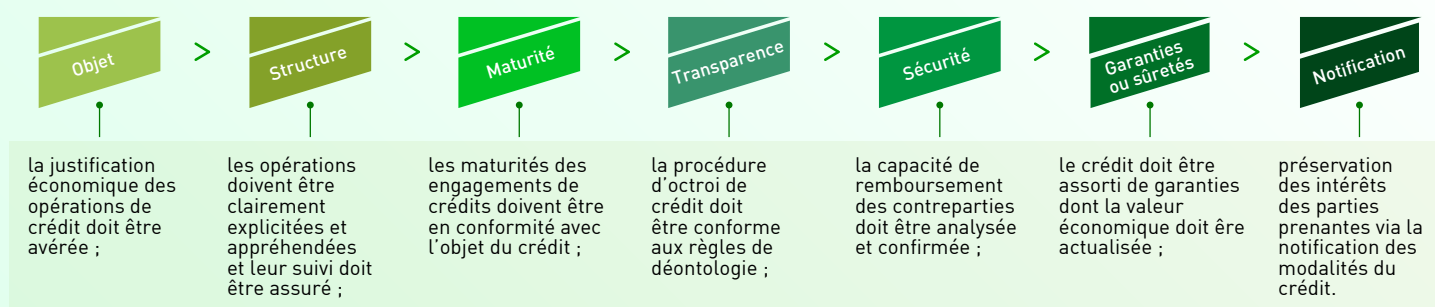
a. Dispositif d'octroi de crédit

Principes directeurs

Le dispositif d'octroi de crédit repose sur les principes fondamentaux suivants :

- La sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- L'évaluation a priori de la clientèle à travers la connaissance approfondie de son activité et de sa situation au moment de l'octroi ;
- Le déploiement d'un système de délégation équilibré et contrôlé qui désigne les niveaux de pouvoirs d'attribution de crédit ;
- La collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences ;
- L'établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue à minima annuelle pour les entreprises et à chaque événement significatif intervenu sur la situation du client ;
- La mise à jour des compétences en fonction du niveau de risque de chaque typologie de clientèle et de la nature du produit sollicité ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation du risque crédit ;
- La rentabilité globale des opérations effectuées avec le client ;
- L'utilisation des outils d'évaluation et d'aide à la décision : notation interne et score d'octroi ;
- L'utilisation d'un système informatique de crédit permettant de gérer l'instruction, la réalisation, le suivi des demandes et les débloquages de crédit ;
- Le déploiement de contrôles a priori avant le déblocage du crédit ;
- L'utilisation des normes de financement des activités agricoles comme socle dans l'approche de financement.

Chaque opération de crédit doit être structurée selon les procédures mises en place et doit avoir :



Processus d'octroi

Après un entretien avec le client et une première évaluation de sa situation financière, de son activité et de ses besoins, le point de vente (PDV) procède à l'instruction de la demande de crédit à travers un système informatique dédié. Il constitue une demande de crédit comportant toutes les informations et les documents requis en conformité avec la réglementation et les procédures détaillant les modalités d'analyse et de traitement des demandes de crédit.

Après une analyse quantitative et qualitative du dossier, le PDV élabore une note de présentation qui intègre notamment son avis motivé sur la demande sollicitée. Puis, il la soumet pour approbation aux niveaux supérieurs selon le schéma délégataire.

Une fois la décision d'octroi de crédit établie, elle est acheminée aux points de vente. La mise en place du crédit est effectuée par un back-office régional ou par le siège selon les niveaux de compétences.

Un suivi rapproché des décisions des comités de crédit ainsi que leur mise en œuvre dans les délais sont assurés.

Délégation de pouvoir

Toutes les demandes d'octroi de crédit sont présentées pour la prise de décision à l'instance compétente selon un schéma délégataire. Ce schéma assure que les engagements les plus importants ou les plus risqués soient traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée du management dans la prise de risque de crédit. Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit est mis en place afin d'assurer la conformité des décisions prises aux processus d'octroi de crédit et l'intégrité de la personne délégataire.

b. Dispositif d'évaluation du risque de crédit

Pour faciliter l'évaluation et la quantification du risque de crédit, des systèmes de mesure du risque ont été mis en place :

Notation interne

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque de crédit et repose sur les principes directeurs suivants :

- La cohérence entre les décisions prises et le profil de risque dégagé par chaque note ;
- L'attribution d'une notation interne unique pour chaque client ;
- La revue, au moins une fois par an, de la notation interne du client ;
- L'utilisation de la notation comme élément d'aide à la décision ;
- Le suivi des contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque ;
- La qualité de la notation permettant de suivre, de mesurer et de gérer de manière fiable le risque de crédit ;
- L'évaluation de la qualité des expositions de la banque à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution ;
- L'appréciation périodique, par le régulateur et les comités internes compétents, de la qualité du portefeuille par classe de risque et ce, à travers des reportings agrégés ;
- La revue périodique de la performance et de la robustesse des modèles de notation en matière de discrimination et de prédiction de la défaillance du client.

Le dispositif de notation interne est composé de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif, à savoir le segment de clientèle des personnes morales (GE, PME et TPE) opérant dans les secteurs agricoles et hors agricoles et le segment de clientèle des personnes physiques hors agricoles. Pour les contreparties opérant dans le secteur de la promotion immobilière, elles sont évaluées à travers la notation de leurs projets. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs selon une échelle interne qui se compose de 8 classes de risque homogènes et qui reflètent la probabilité de défaut des contreparties : 7 classes pour le portefeuille sain et 1 classe pour le portefeuille en défaut.



Scoring d'octroi

Pour la clientèle de détail, les crédits à la consommation sont gérés par un partenaire et sont évalués à travers un système de scoring dédié. De même pour les crédits à l'habitat qui disposent d'un système de scoring spécifique.

Pour le crédit à l'agriculture, un système de scoring d'appréciation du risque de crédit des petites et moyennes exploitations agricoles et des exploitations agricoles commerciales est mis en place.

c. Dispositif de pilotage du risque crédit

Le dispositif de pilotage du risque de crédit permet de limiter les risques à des niveaux acceptables. Il repose essentiellement sur les principes fondamentaux suivants :

- Le suivi du respect de la politique générale du risque de crédit ;
- L'examen de la qualité du portefeuille, à travers notamment des analyses et études internes, permettant de disposer d'une vision claire sur le niveau de risque du portefeuille ;
- La revue et l'évaluation régulière du portefeuille de crédit par axe de pilotage ;
- La détection, le plus en amont possible, des contreparties portant des engagements présentant les signaux avancés de détérioration potentielle en vue d'en assurer un suivi rapproché ;
- La gestion et le suivi du risque de concentration selon ses différentes formes avec un suivi adapté des risques majeurs ;
- La maîtrise et la surveillance des risques à travers un dispositif de limites internes et sa déclinaison afin de mieux encadrer l'évolution du portefeuille ;
- Le pilotage de la tarification et son adaptation régulière en fonction de l'évolution des risques ;
- L'appréciation de la capacité de la banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus à travers un dispositif de simulation de crise (stress-test) ;
- L'identification des risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fondamentaux de la banque ;
- La recherche permanente d'indicateurs ou signaux d'alerte de dégradation potentielle du risque ;
- L'utilisation de la notation tout au long du cycle de crédit ;
- La remontée de toute dérive constatée aux organes de direction et d'administration.

d. Dispositif de Suivi des Créances

Le dispositif de suivi des créances repose sur la prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation. Il repose sur les principes généraux suivants :

- La conformité avec les exigences réglementaires et les procédures en matière de suivi des créances ;
- La prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation visant à éviter toute dégradation des créances ;
- La veille en permanence à la régularité et à la qualité de l'ensemble des contreparties disposant d'un engagement, avec un suivi rapproché des conditions d'utilisation des concours accordés ;
- La responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagements en matière de recouvrement ;
- La synergie et la solidarité entre tous les intervenants, du réseau et du siège, chargés du suivi ;
- La tenue régulière de comités spécifiques aux suivis des créances.

Dans le cadre du renforcement des structures dédiées au suivi des créances et au pilotage du recouvrement, la banque a mis en place un Comité de Pilotage du Recouvrement. Ce comité est chargé de superviser et d'animer le dispositif de recouvrement en vue d'optimiser son efficacité et d'aligner ses actions avec les objectifs stratégiques de la banque.

e. Dispositif de gestion des créances sensibles

Les créances sensibles correspondent aux engagements détenus sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance.

La gestion des créances sensibles consiste notamment à identifier et détecter le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties de la banque portant des engagements en vue d'en assurer un suivi rapproché.

En matière de couverture, les créances sensibles inscrite en Watch-List donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques généraux d'au moins égale à 10% de l'encours global sans déduction des garanties de l'assiette de calcul des provisions. Toutefois, le Comité peut décider de relever le niveau de la provision. Lorsque la créance est retirée de la WL, la provision économique fait l'objet d'une reprise.

Le Comité de Gestion des Créances Sensibles en charge de statuer sur l'insertion ou le retrait des clients de la Watch-List avec le montant de provision économique à enregistrer se tient trimestriellement.

f. Dispositif de gestion et recouvrement des créances en souffrance

Le déclassement des créances est une mesure réglementée permettant à la banque de se prémunir contre les risques de non remboursement des créances. Ce déclassement concerne les créances en souffrance (CES) qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

En fonction de leur degré de risque de perte, les CES sont réparties en trois catégories : les créances pré douteuses, les créances douteuses et les créances compromises.

Le Comité de Déclassement, de Provisionnement et de Radiation se tient trimestriellement.

Le dispositif de recouvrement des créances revêt une importance cruciale dans l'amélioration de la qualité du portefeuille engagements. Il s'appuie sur les principes suivants :

- L'adoption d'une démarche proactive visant à éviter toute dégradation des créances en souffrance ;
- La priorisation des solutions à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- La segmentation du portefeuille des CES pour un meilleur ciblage des actions à entreprendre ;
- Le respect des formalités et des délais fixés par la loi en la matière ;
- La collégialité de la décision en matière d'assainissement des créances en souffrance (CES) à travers des comités de recouvrement dédiés qui statuent sur les propositions de règlement ;
- Le déploiement d'un système d'information de recouvrement des CES ;
- L'adoption d'un plan d'actions annuel ;
- L'élaboration de tableaux de bord et reportings ;
- L'analyse de la performance des prestataires.



RISQUE DE CONCENTRATION

La diversification du portefeuille de crédit joue un rôle essentiel dans le processus de maîtrise des risques et demeure une préoccupation permanente de la politique de risque de la banque qui décrit une série de mesures pour éviter tout risque de concentration pouvant impacter la qualité de son portefeuille.

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Il peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
- Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

La gestion du risque de concentration repose sur plusieurs axes clés :

Politique de diversification : visant à limiter l'exposition excessive, sur le portefeuille hors Agri-Agro, La diversification est réalisée sous divers axes : par secteur d'activité, filière, segment de clientèle et région. Cette stratégie permet d'assurer une répartition équilibrée des engagements, réduisant ainsi les vulnérabilités tout en optimisant la rentabilité.

Dispositif de limites : déployé pour s'assurer en permanence du respect de l'ensemble des exigences et principes édictés ainsi qu'un développement maîtrisé des activités dans la mesure où ces limites sont, in fine, destinées à contenir un montant supportable de pertes acceptées.

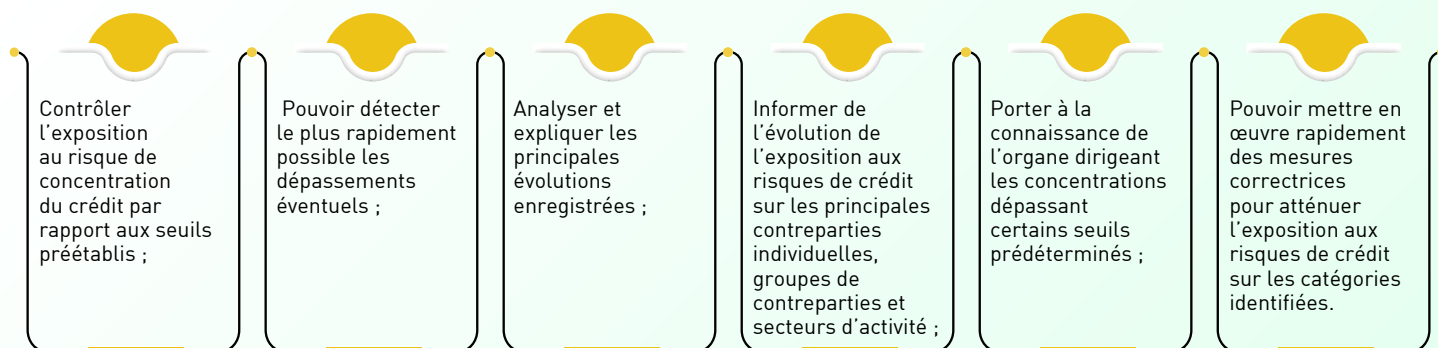
Coefficient Maximum de Division des Risques (CMDR) : Les exigences réglementaires, en termes de coefficient maximum de division des risques CMDR, imposent que les risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 20% des fonds propres. Cet indicateur est fortement suivi par la banque et les instances de gouvernance.

Attention particulière accordée aux engagements dépassant 1,5% des fonds propres pour un même bénéficiaire via le Comité des Grands Risques.

Les limites de concentration du risque de crédit fixent les seuils globaux en précisant clairement le niveau de risque acceptable en adéquation avec le profil de risque global de l'établissement. Elles portent sur des indicateurs de risques permettant de sécuriser le développement de la banque.

Ces limites de concentration prennent plusieurs formes : limites sectorielles, par filière, par segment et individuelles (par groupe d'affaire et contrepartie).

Ce dispositif de limites fait l'objet d'un suivi régulier afin de :



Le dispositif de limites retenu par la banque est revu autant que nécessaire et est réévalué à intervalles réguliers. Il est suivi par les instances de gouvernance stratégiques, en particulier le Comité des Grands Risques et le Comité d'Audit.

Au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc, le dispositif de gestion des risques de marché s'inscrit dans le cadre des orientations de la politique globale de gestion des risques de la banque, dans le respect des exigences réglementaires en vigueur ainsi que l'application des saines pratiques de gestion qui sont définies par les instances nationales et internationales, notamment par les accords de Bâle. Le dispositif de gestion des risques de marché couvre toutes les activités autorisées au niveau de la salle des marchés (SDM). Celle-ci a pour principale mission de répondre aux besoins de la clientèle en matière de négociation de cours de devises, de couverture contre le risque de change et de placement des excédents de trésorerie. Elle intervient également pour le compte de la banque en termes de couverture de la position de change, de la gestion du portefeuille de titres et d'OPCVM pour le compte propre, de la gestion de la trésorerie et ce aussi bien en dirhams qu'en devises.

Définition Risque de marché : Le risque de marché pourrait être défini comme le risque potentiel lié aux variations des prix des instruments financiers, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, les OPCVM et les matières premières. Ces pertes pourraient diminuer la valeur de ses portefeuilles et ainsi peser sur le résultat de la banque. La gestion des risques de marché au sein de la banque a une dimension organisationnelle qui repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché et celles du contrôle (Front et Back Office). En effet, les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement. Elles ont pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la banque en tant qu'établissement financier de premier plan dans le financement de l'agriculture et du monde rural. L'adossement est le concept de base utilisé dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés en vue d'éviter le risque et d'assurer une consolidation du bilan de la banque.

1) Les risques liés au portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire varie en fonction de plusieurs facteurs représentant autant de risques qui pourraient faire baisser la valeur du portefeuille. Ces risques sont classés en trois catégories :

a. Les risques systématiques

Le risque systématique ou risque de marché peut être défini comme le risque de variation du prix d'une grandeur économique constatée sur le marché. Dans cette optique, il s'agit de l'incertitude quant aux gains qui résultent des changements dans les conditions du marché, telles que : la valeur du marché, le taux d'intérêt ou encore le taux de change.

Le risque de taux d'intérêt : Ce risque mesure le degré d'exposition du porteur d'un titre à l'évolution ultérieure des taux sur le marché. À cet effet, une évolution défavorable des taux aura une conséquence directe sur le portefeuille obligataire puisqu'il existe une tendance opposée entre les prix des obligations et les taux d'intérêt. Une hausse des taux sur le marché pendant une certaine période se traduira logiquement par une réduction appréciable des cours des titres.

Le risque de taux de change : Ce risque concerne les émissions libellées en devises, et réside dans la possibilité de variation des prix de la devise par rapport à la monnaie nationale.

b. Autres risques

Risque de concentration ou risque de répartition : Ce type de risque est lié à la présence d'une grande concentration d'un même type d'actif ou d'un même type de marché dans le portefeuille. De ce fait, l'évolution de ce type d'actif ou de ce type de marché domine dans le portefeuille.

2) Les risques liés au portefeuille actions et OPCVM

Risques de marché : Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- Les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- Le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors-bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

Le risque lié aux portefeuilles « actions & OPCVM » correspond à la possibilité de subir une perte en capital entre le moment de l'achat et celui de la vente des titres. Cette potentialité est prise en compte par la prime de risque. À savoir, l'écart de rendement attendu d'une action ou d'un OPCVM par rapport à un actif dit sans risque. Les opérations de marché entraînent de nombreuses prises de risques. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- **Le risque de liquidité :** il apparaît quand une entreprise ne parvient pas à transformer certains avoirs illiquides en avoirs liquides, ce qui l'empêche de remplir ses obligations financières.
- **Le risque de concentration (division de risque) :** décrit le niveau de risque du portefeuille d'une banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie, un secteur, une SDG, une classification, etc.

3) Les risques liés à l'activité Change :

Risque de change : c'est la perte qui peut se matérialiser à la suite d'une variation des cours de change.

Risque sur les taux d'intérêt : ce risque est lié à l'augmentation ou diminution soudaine des taux d'intérêt des devises et qui peut affecter les positions en devises de la banque.

Risque de concentration : Il décrit le niveau de risque du portefeuille (Terme et Financement) de la banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie ou un seul secteur d'activité.

4) Stratégie des risques marché :

La stratégie de la gestion des risques de marché s'intègre dans la politique générale des risques du CAM, celle-ci s'inscrit dans une gestion de surveillance prudentielle et rigoureuse. Par ailleurs, la politique générale des risques de marché est approuvée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance.

La gestion des risques de marché est fondée sur les principes suivants :

- La sécurité du développement des activités de marché ;
- Le respect de la réglementation de BAM en matière de gestion prudentielle des risques et du dispositif des procédures, circulaires et notes internes ;
- La surveillance accrue de la stratégie de négociation ;
- La fixation des limites (clients, banque, portefeuille titres, transactions intra-day pour le compte propre...) ;
- La définition des rôles et des responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;
- L'adoption des meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques marché pour l'ensemble des compartiments. Ces principes directeurs ont été traduits par la mise en place d'une politique de risque de marché et sont déclinés par un dispositif bien organisé.

5) Politiques des risques marché :

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites. Celui-ci repose sur un fonds documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires régissant les activités de marché notamment :



C'est dans ce sens que l'instance de gouvernance se concrétise par des comités "BFI" et "ALM" ayant pour principales missions :

- Valider la stratégie de financement de la banque sur le marché monétaire, interbancaire et de la dette privée, ainsi que la stratégie d'investissement sur l'ensemble des instruments financiers.

Il est également chargé de statuer sur les principaux risques liés aux différentes opérations réalisées et sur tout choix stratégique lié aux activités de la BFI ;

- Répondre au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la banque ;
- Élaborer et suivre le dispositif de gestion des risques de marché.

a. Dispositif de limites opérationnelles:

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités de marché, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement relatives à l'activité taux, ainsi que pour les activités de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

- La limite de taille maximale de position de change à terme ;
- La limite sur position courte de change ;
- Les limites relatives à la durée, la sensibilité et la taille maximale du portefeuille de négociation et de placement.

En effet, le dispositif des limites liées aux activités de marché s'articule autour des trois familles suivantes :

- Limites de contrepartie sur les opérations de marché ;
- Limites internes de marché ;
- Limites par rapport à l'exigence en fonds propres.

Elles sont validées, renouvelées ou revues, à la demande, lors des comités directeurs BFI et ALM sur la base d'indicateurs multicritères. La gestion des limites est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :

- Analysées et accordées par les comités compétents ;
- Paramétrées sur le système d'information qui en assure la piste d'audit ;
- Contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
- Revues selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché.

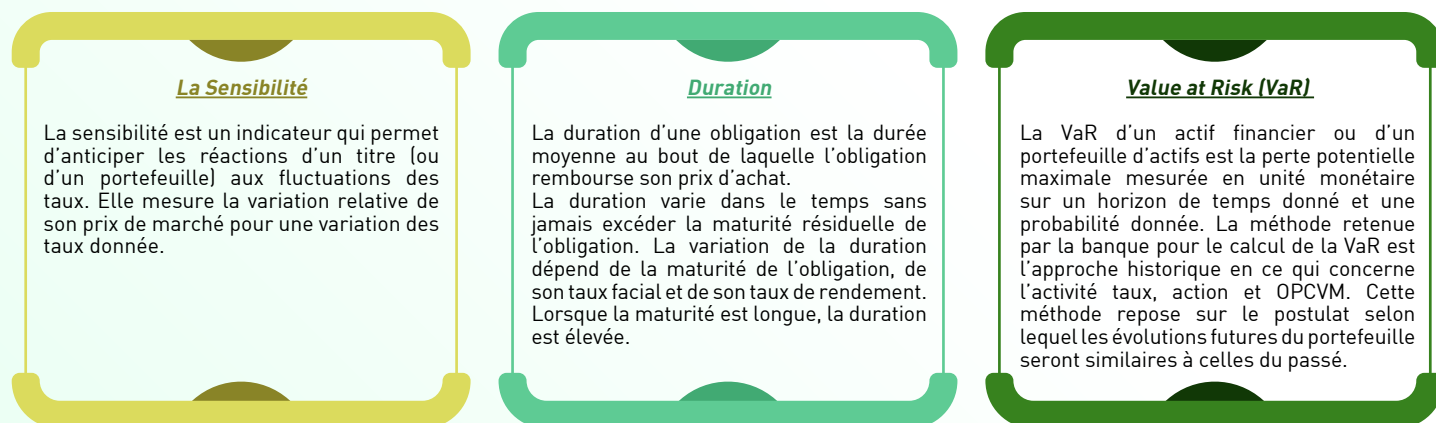
b. Dispositif de gestion des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Crédit Agricole du Maroc s'est doté d'un dispositif organisé autour des axes suivants :

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché ;
- Le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanents ;
- Le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.

c. Dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation

Le CAM a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché. Cette dernière est chargée de mettre en place des approches et des bonnes pratiques de gestion de marché en l'occurrence la mise en place de l'approche VaR (Value at Risk), et la gestion par sensibilité et duration pour l'ensemble du portefeuille de négociation et de placement.



Pour l'activité change, le CAM a opté pour la méthode « variance/covariance » qui appartient à la classe des méthodes paramétriques, elle repose sur les hypothèses suivantes :

- La normalité de la distribution des profits et pertes ;
- La stationnarité des rendements de l'actif objet de l'estimation ;
- La linéarité de la relation entre les prix des actifs et les facteurs de risque.

Le choix de cette méthode par la banque est motivé par deux raisons :

- La nature de l'activité (variation des facteurs de risque, assiette de devise figée, etc.) ;
- La pertinence de la mesure du risque de change confirmée par les backtestings réalisés ;

Les éléments pris en charge dans la méthode du calcul sont :

- La composition du portefeuille ;
- La période de détention (1j, 10j, etc.) ;
- L'intervalle de confiance (90%, 95%, 99%) ;
- Les cours historiques avec un minimum de 250 observations.

La pertinence du modèle VaR est évaluée à travers un backtesting permanent (contrôle de cohérence à posteriori) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99%.

Bien que la VaR soit un outil d'aide à la gestion du risque de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente certaines limites. Par conséquent, le CAM utilise d'autres moyens de gestion des risques de marché, notamment, des Back tests et stress tests internes et réglementaires et ce, dans le but de valider le modèle de calcul adopté.

Backtesting du modèle VaR : Conformément à la réglementation, deux approches de backtesting peuvent être utilisées :

- Un backtesting réel qui consiste à comparer, pour chaque jour ouvrable, la VaR calculée sur la base des positions en fin de journée à la variation sur un jour de la valeur du portefeuille réellement constatée à la fin du jour ouvrable suivant ;
- Un backtesting hypothétique qui consiste à comparer, pour chaque jour ouvrable, la VaR calculée sur la base des positions en fin de journée à la variation sur un jour de la valeur du portefeuille du jour ouvrable suivant, en supposant que les positions restent inchangées.

Stress test réglementaire : Faisant suite à la circulaire n°2/G/10, la banque centrale a exigé des banques et des institutions financières d'intégrer les « stress tests » parmi leurs dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en tant qu'outil prospectif d'appréciation de la solidité des banques et pour s'assurer qu'elles disposent de fonds propres suffisants pouvant absorber les chocs financiers. De ce fait, le CAM mène des stress tests réglementaires couvrant toutes les activités de marché à travers les simulations des facteurs de risque suivants :

- L'appréciation ou la dépréciation de la valeur du dirham ;
- La translation parallèle de la courbe des taux ;
- La baisse de la valeur du portefeuille des actions ;
- La dépréciation de la valeur liquidative.

Périmètre de couverture des stress tests : Les stress tests couvrent toutes les lignes métiers de la banque et les risques associés. Le pôle pilotage des risques financiers veille à inclure toutes les typologies des risques marché auxquels la banque est exposée. Les stress tests réalisés permettent d'estimer les effets de chocs impactant simultanément les différents compartiments du marché financier tout en tenant compte de leurs interactions. Pour avoir une évaluation appropriée, nous observons les impacts sur les composants suivants :

- Le résultat de l'activité ;
- La valeur de l'actif ;
- Les fonds propres.

Les activités de marché qui font l'objet des tests de résistance réguliers et ad hoc se présentent comme suit :

- L'activité obligataire ;
- L'activité boursière ;
- L'activité Change ;
- L'activité OPCVM.

Scénarios des stress tests : Le programme des stress tests est réalisé sur la base d'un ensemble de scénarios selon différents niveaux de sévérité, divers horizons temporels, divers risques évalués ainsi que leur usage (opérationnel et stratégique).

Les scénarios s'appuient sur des études statistiques menées sur l'historique des facteurs de risques pour des durées appropriées qui peuvent varier de trois mois à cinq ans permettant de ressortir les chocs et les crises ayant affecté les marchés financiers (tels que la crise financière de 2008, la crise grecque, la crise sanitaire de 2020, etc.). Par conséquent, il s'agit de déterminer des scénarios spécifiques et adaptés au profil de risque de la banque.

Exigences en Fonds Propres : Risque de Marché : Conformément à la circulaire 26/G, le Crédit Agricole du Maroc est tenu de procéder au calcul, de l'exigence en fonds propres au titre du portefeuille de négociation.

Les Actifs du CAM doivent être placés dans deux portefeuilles définis par la réglementation le portefeuille bancaire (banking book) ou le portefeuille de négociation (Trading book).

Selon l'article 56 de la circulaire 26/G, le portefeuille de négociation inclut des positions en vue de les céder à court terme et/ou dans l'intention de bénéficier de l'évolution favorable des cours actuels ou à court terme, ou d'assurer des bénéfices d'arbitrages.

Par ailleurs, le portefeuille bancaire contient tous les éléments du bilan et hors bilan qui ne sont pas logés dans le portefeuille de négociation. Les exigences en fonds propres au titre du risque de marché sont calculées selon le modèle standard à l'exception de celles de la position de change qui sont calculées selon la méthode avancée.

d. Dispositif de suivi des indicateurs :

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par la Direction Centrale des indicateurs risques financiers. Le management de la banque s'assure via un système de reporting périodique des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limite.

e. Système de gestion :

L'ensemble des opérations traitées par la salle des marchés sont saisies et validées sur un outil de gestion. Les fonctionnalités du système répondent à toutes les contraintes de sécurité et de contrôle (Accès par profil utilisateur, identifiant, mot de passe et tout type de gestion des habilitations et des restrictions d'accès, etc.)

Avec un processus intégrant jusqu'à trois étapes de validation (quatre statuts différents), il est possible de contrôler toute action liée à une opération et d'en identifier son auteur, son objet, son horodatage, etc.

Le système dispose des pistes d'audit permettant la traçabilité des modifications, des changements des normes et des méthodes apportées au référentiel et aux opérations.

Des reporting destinés à BAM, au Directoire et aux comités ad-hoc sont édités, notamment ceux relatifs au dépassement de limite ou de ratio réglementaire, suivi trésorerie, etc.

Quotidiennement, toutes les opérations effectuées par la salle des marchés sont transmises à la comptabilité à travers des CRE qui sont générés automatiquement.

6) Organisation de l'entité risque marché :

Le dispositif organisationnel garantit une séparation stricte et hiérarchique entre les entités en charge de la gestion des risques de marché et celles impliquées dans le traitement des opérations (Front, Middle et Back Office). Cette indépendance structurelle est essentielle pour assurer une évaluation objective et impartiale des risques. L'entité risque marché relève ainsi de la Gestion Globale des Risques, ce qui renforce la fiabilité et l'intégrité des processus de suivi et de contrôle du risque.



L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.

Le suivi des risques ALM consiste à analyser les perspectives d'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par le CAM à court, à moyen et à long terme. Aussi, ledit suivi implique l'étude de la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux, etc.) et ce, par le biais d'un programme de simulation de crise élaboré en interne.

1) Politique de gestion des risques ALM

Dans le cadre de son métier et à l'aide d'indicateurs pertinents, l'ALM vise à maîtriser, dans les meilleures conditions de rentabilité des fonds propres, les conséquences négatives potentielles des risques financiers de la banque. En d'autres termes, il s'agit d'optimiser la rentabilité des fonds propres tout en préservant un niveau acceptable de risque de taux, de change et de liquidité. Ce faisant, la fonction ALM s'assure que l'allocation des capitaux propres se fait de manière à adapter le volume et la structure des emplois et ressources à l'évolution du marché ainsi qu'à l'environnement financier et réglementaire, notamment aux ratios prudentiels.

La politique de la gestion Actif/Passif s'étale sur plusieurs pratiques subdivisées par type de risque :

a. Gestion de risque de liquidité :

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposerait pas, au moment approprié, des liquidités nécessaires pour respecter ses engagements financiers.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Dans leurs travaux réguliers, les gestionnaires ALM analysent une série d'impasses de trésorerie dans le but de contrôler l'adéquation entre actif et passif en termes de cash-flows mensuels ou annuels. Le contrôle interne de cette adéquation consiste à comparer entre eux, période par période, les flux projetés de l'actif et du passif et de l'hors bilan. Une impasse constitue donc l'écart entre les emplois et les ressources du bilan ajouté à la position nette de l'hors bilan pour un ensemble d'opérations, à une date ultérieure donnée. La présentation graphique de l'évolution de ces impasses dans le temps permet au comité ALM ainsi qu'à l'instance de gouvernance d'illustrer les perspectives d'investissement et de mettre en lumière les risques financiers à travers une analyse statique et dynamique. En effet, l'analyse statique retient l'évolution future des encours d'opérations en stock : déjà engagées ou présentes au bilan. Quant à l'analyse dynamique, celle-ci élargit le périmètre d'analyse en y intégrant l'évolution future des encours du stock et celle des hypothèses de productions nouvelles.

Aussi, les gestionnaires ALM sont tenus de répondre aux normes prudentielles requises par la Banque Centrale dans le cadre du contrôle externe des banques et ce, à travers le calcul, le pilotage et la communication interactive mensuelle: reportings réglementaires, dont le ratio de liquidité à court terme « LCR », qui est l'indicateur réglementaire de référence en matière d'évaluation du risque de liquidité. Par ailleurs, afin d'anticiper les retombées des chocs et des crises sur la santé financière de la banque, l'entité ALM veille à la réalisation d'un ensemble de stress test de liquidité qui représentent une partie intégrante de son dispositif global de gestion des risques. Ces derniers permettent de définir le degré d'aversion aux risques et les limites d'exposition internes ainsi que de fonder des choix stratégiques en matière de liquidité et d'allocation des fonds propres. À cet effet, l'entité ALM évalue l'impact des hypothèses retenues sur des indicateurs financiers tels que : le Résultat Net, le Produit Net Bancaire, la Marge Nette, les Fonds Propres Réglementaires, les gaps de liquidité, etc.

L'approche en liquidité du CAM met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, à moyen et à long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM, en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché, Direction Risque de Marché, Banque Commerciale, etc.). Le Directoire est informé au quotidien de la situation de trésorerie de la banque à travers un reporting dédié.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques, ratios de concentration, etc.) couvrant le court et le moyen terme et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir -en cas de besoin de trésorerie- les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité ALM.

Par ailleurs, depuis l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour (i) du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et (ii) l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité. Ainsi, au 31 décembre 2024, le LCR du CAM s'est établi à un niveau confortable, au-dessus du minimum réglementaire requis.

En outre, l'impasse de liquidité statique globale de la banque est positive sur l'horizon d'un mois (court-terme).

De façon générale, il convient de noter qu'aucune limite au titre du risque de liquidité n'a été dépassée au titre de l'exercice 2024.

Stratégie de financement et de refinancement mise en place

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique, tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation, sur une base dynamique, des soldes de trésorerie futurs en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciales et financières. Cet exercice est réalisé en appliquant plusieurs scénarios qui diffèrent selon leur niveau de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

b. Gestion du risque de taux :

La Direction de l'ALM analyse également le risque de taux qui repose sur deux approches complémentaires: l'une en intérêts courus et l'autre en valeur actuelle nette. Elle requiert préalablement de connaître les expositions aux différents aléas induisant les risques de taux : ce sont les impasses par type de taux.

L'approche en intérêts courus se focalise sur les impasses statiques et dynamiques des opérations présentant des caractéristiques de rémunération homogène : taux fixe, variable ou révisable. Elle accorde une importance particulière à l'impasse à taux fixe qui est la plus sensible aux variations de taux d'intérêt à court-terme.

Les impasses sont alors analysées par sous-ensembles d'opérations sensibles en intérêt à une même variable.

En effet, l'impasse à taux fixe ou à taux certain, correspond à l'impasse des opérations dont le taux est connu et invariable pendant une durée déterminée sur la période d'analyse.

Le pilotage du risque de taux s'appuie principalement sur des méthodes d'évaluation et de suivi qui se déclinent comme suit :

- Analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
- Analyse des durations moyennes des emplois et des ressources de la banque pour en dégager le profil de risque de taux (risque de perte en cas de hausse ou de baisse des taux) ;
- Mesure des impasses/Gaps de taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées pour les postes non échancés du bilan, le gestionnaire ALM mesure l'importance des Gaps pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la banque ;
- Veille au respect des limites réglementaires, notamment l'impact sur les fonds propres conformément aux exigences réglementaires « Bâle II » ;
- Réalisation des stress test : Avec l'introduction de l'IRRBB, les gestionnaires ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pbs, 200 Pbs (réglementaire) et 300 Pbs, ainsi que l'impact des autres scénarios tels que la hausse ou la baisse des taux courts, la pentification ou l'aplatissement de la courbe des taux, sur la marge nette d'intérêt et la valeur économique des fonds propres réglementaires de la banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Tout dépassement des limites est dûment justifié ;
- Reporting sur la gestion du risque de taux couvrant l'ensemble des analyses (mensuel).

Présentation des indicateurs de suivi du risque de taux :

Les principaux indicateurs de suivi du risque de taux se déclinent comme suit :



Méthodologies de mesure des risques de base et optionnels :

Les aspects relatifs aux risques de base et optionnels sont pris en compte dans la mesure des Gaps de taux de la banque. En effet, les modalités d'écoulement du bilan et de l'hors bilan utilisés dans la mesure des Gaps de taux intègrent un ensemble d'hypothèses traduisant d'une part, l'effet des options cachées incorporées au bilan (remboursement par anticipation, avances sur DAT, etc.) et d'autre part, les actifs et passifs à taux variable écoulés sur la base de la nature du taux d'indexation et à la date de la prochaine révision de taux.

Limites fixées en matière de risque de taux et de leurs modalités de révision :

- Sensibilité de la MNI (stress test 200 pbs) : Max +/- 5% de Marge nette d'intérêt prévisionnelle;
- Sensibilité de la valeur économique des FP réglementaires : Max 15% des Fonds propres de catégorie 1.

Principales limites en termes d'impasses en taux :

- Gap de taux à 1 mois : Min 1 Mrds dhs ;
- Gap de taux à 3 mois : Max -3 Mrds Dhs ;

Il est à noter que la révision des limites internes se fait sur demande de l'entité ALM et fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion du Comité ALM qui doit approuver la décision de révision à la hausse ou à la baisse de ladite limite.

La fixation des limites internes repose principalement sur plusieurs modalités :

- L'analyse sectorielle ;
- L'évolution de la structure bilancielle de la banque ;
- L'évolution des conditions de marché (taux directeur, courbe de taux, sous liquidité, etc.).

Ainsi, en appliquant la norme relative à la gestion du risque de taux inhérent au portefeuille bancaire (IRRBB) au 31 décembre 2024, l'étude statique d'un choc parallèle des taux de +200 Pbs ressort un impact de +1,2% sur la marge nette d'intérêt prévisionnelle, et -1,5% pour un choc parallèle de -200 Pbs, respectant ainsi la limite en vigueur. Par ailleurs, la perte maximale générée selon les différents scénarios réglementaires sur la valeur économique des fonds propres ne dépasse pas 3,3% des fonds propres de catégorie 1 de la banque, respectant ainsi les limites réglementaires en vigueur.

c. Gestion du risque de change

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.

La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change inscrites dans le bilan / hors bilan de la banque.

La gestion du risque de change consiste pratiquement à mesurer en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise (par rapport à la devise de référence). La pratique consiste à produire des gaps de liquidité globale dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans ces gaps pour une couverture optimale.



2) Présentation du Comité ALM

Le Comité ALM se charge de prendre toutes les mesures qu'il estime prioritaires pour une meilleure maîtrise des principaux risques financiers de la banque (taux, liquidité, change, prix et contrepartie financière).

La fréquence de tenue du Comité est au moins trimestrielle. Dans ce sens, il appartient au Comité ALM de définir les choix à arrêter pour la gestion de ces risques et ce, dans le cadre des limites de positions de risque définies à partir des propositions des gestionnaires ALM.

Le Comité ALM suit les orientations, à moyen et à long terme, prises au niveau des différents domaines pouvant impacter le bilan de la banque, fixe les objectifs de rentabilité des fonds propres ainsi que le niveau de risque tolérable par activité et procède à l'analyse du bilan et des différents ratios pour les comparer aux résultats convenus.

Dans le cadre de ses missions, le Comité ALM doit également veiller aux équilibres bilanciaux de la banque et engager des actions en vue d'améliorer l'adossement en taux et en liquidité du bilan et ce, par l'analyse de l'adossement prévisionnel en intégrant les productions futures des emplois et ressources, ainsi que la mise en place d'un ensemble de mesures d'ajustement à moyen terme, sans entraver la conduite des activités commerciales de la banque.

3) Description du Backtesting des modèles d'écoulement

La gestion du risque de taux et du risque de liquidité repose sur des modèles d'écoulement. Ces conventions d'écoulement sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré par la Direction ALM.

Le backtesting des modèles d'écoulement est essentiel et est réalisé annuellement afin de prendre en considération les changements au niveau du rythme d'évolution des différents postes du bilan.

En effet, l'approche du backtesting repose sur la comparaison entre les prévisions ressorties du modèle et les réalisations effectives. Des indicateurs traduisant les écarts de prévision sont mis en place afin de s'assurer de la pertinence du pouvoir prévisionnel des modèles.

Le backtesting est réalisé sur les modèles d'écoulement statistiques ayant pour objet de prévoir l'écoulement des postes non contractuels, principalement les dépôts à vue.

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

En conformité avec les exigences réglementaires, le GCAM a mis en place une Direction Centrale au sein du « Pôle Pilotage des Risques » en charge de l'évaluation, du suivi et de la maîtrise des risques opérationnels, directement rattachée à la Gestion Globale des Risques.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place au niveau du GCAM vise à mesurer et à suivre les risques opérationnels avérés et potentiels, ainsi qu'à mettre en œuvre les actions correctives destinées à en limiter l'impact. Au titre de l'exercice 2024, le périmètre couvert par la cartographie des risques opérationnels du GCAM concerne les principales lignes de métier de la banque ainsi que ses principales filiales.

1) Politique du GCAM en matière de risques opérationnels

Le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans un système d'amélioration continue, à travers un dispositif de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel basé sur des règles, des normes et des méthodes homogènes pour l'ensemble des métiers du Groupe. Ladite politique a pour enjeux de :

- Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et les bonnes pratiques ;
- Optimiser, à terme, le capital réglementaire au titre du risque opérationnel ;
- Fournir un processus de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel.

2) Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau du GCAM s'articule autour des fonctions suivantes :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le Groupe ;
- Des managers rattachés à la Direction Centrale du Risque Opérationnel. Ils sont responsables d'un ou de plusieurs périmètres métiers et sont les garants de la mise en œuvre de la charte et du dispositif de mesure et de gestion des risques opérationnels ;
- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, des métiers centraux et des filiales. Ces relais ont pour mission d'identifier les événements, les incidents et les pertes opérationnelles et de les inventorier au niveau de l'outil de gestion des risques ;
- Des correspondants risques opérationnels (structures de contrôle interne ou autres) au niveau du siège, du réseau et des filiales. Ces correspondants sont chargés de remonter les événements et les incidents ainsi que les risques liés aux activités, aux procédures et au système des entités contrôlées ;
- Des chargés de régularisation au niveau du réseau assurant le suivi des statuts des anomalies relevées par les structures de contrôle interne.

Le pilotage et le suivi du dispositif de gestion des risques opérationnels sont assurés à travers un dispositif global de gouvernance décliné via les instances suivantes :

Le Comité Risque Opérationnel CAM : organe spécialisé chargé de la validation, de la stratégie, de la politique, des normes et des méthodes du dispositif risque opérationnel. Il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'action.

Le Comité Risques Opérationnels Métiers : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événements et des incidents, de la validation des mises à jour de la cartographie, de l'élaboration et de la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

3) Principaux outils méthodologiques :

a. Cartographie des risques opérationnels

La démarche d'élaboration de la cartographie de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise les risques par priorité, avant de mettre en place des stratégies pour les atténuer.

Cette approche comprend à la fois la prévention des risques potentiels et la détection, au plus tôt, des défaillances avérées (événements et incidents), elle s'articule autour de deux axes :

- Une approche diagnostique consistant à parcourir les lignes métiers pour identifier les risques inhérents aux activités exercées (analyse des processus concernés) en tenant compte des contrôles mis en place (au niveau des procédures, verrouillage SI, dispositif de contrôles mis en place, ...) ;
- Une approche basée sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau, Siège et filiales, Relais Risques Opérationnels, Audit et inspection, Réclamations...).

Le processus d'évaluation et de mesure des risques combine l'évaluation à dire d'expert pour les risques potentiels ainsi que l'évaluation sur une base réelle pour les risques avérés.

Au 31/12/2024, il a été procédé à la mise à jour de la cartographie des risques, notamment :

- Traiter et analyser les événements, incidents et pertes de la période émanant de différentes sources (rapport du contrôle permanent, audit général groupe et métiers) ;
- Détecter et identifier les nouveaux risques potentiels ;
- Formaliser les nouveaux risques identifiés au niveau des fiches risques ;
- Traiter les fiches risques avec les métiers concernés pour la validation des risques et l'élaboration des plans d'action pour leur atténuation ;
- Analyser les autres événements déclencheurs, internes ou externes, pouvant impacter les risques existants au niveau de la cartographie (changements organisationnels, informatisation d'un processus, nouvelle réglementation, etc.).
- Clôturer les risques dont les plans d'action ont permis de verrouiller les sources de risques.

La mise à jour de la cartographie des risques se fait au fil de l'eau et fait l'objet d'une validation semestrielle lors des comités risques opérationnels métiers, dont l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- Suivi de la fréquence et de la qualité de la remontée des événements et incidents sur la période ;
- Analyse des remontées sur la période et identification des risques opérationnels ainsi que des actions d'atténuation y afférentes ;
- Analyse des indicateurs de risque opérationnel et suivi des seuils ;
- Suivi de l'état d'avancement des plans d'action relatifs à l'atténuation des risques ;
- Présentation et validation de la mise à jour de la cartographie (nouveaux risques, évolution de la criticité, classification, etc.).

b. Dispositif de suivi des plans d'atténuation et de maîtrise des risques

Le dispositif global de gestion des risques opérationnels du GCAM prévoit l'identification et le pilotage des plans d'action afin de parer ou d'atténuer la probabilité de survenance des risques opérationnels. Le suivi de ce dispositif est assuré par la Direction PMO au sein du « Pôle Développement », en étroite collaboration avec la Direction Centrale du Risque Opérationnel.

c. Processus de collecte des événements, des incidents et des pertes

En plus des exigences réglementaires, la collecte des incidents répond à un objectif d'évaluation du coût du risque et d'amélioration permanente des dispositifs de contrôle interne.

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

- La remontée au fil de l'eau des événements ou des incidents détectés par les relais risques opérationnels ou par les correspondants risques opérationnels en fonction de leur périmètre métier au niveau de l'outil de gestion ;
- La détection des événements et des incidents à travers la remontée, à fréquence régulière, émanant des acteurs du dispositif de contrôle interne (contrôle permanent, audit et inspection) permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectées.

d. Dispositif de reporting

Afin de disposer d'une vision transverse du suivi et du pilotage des risques opérationnels, le GCAM a mis en place une solution de gestion permettant de générer un ensemble de reportings permettant de piloter et d'évaluer le processus de collecte et de remontée des événements et des incidents. Il existe 3 types de reportings :

- Des reportings « opérationnels », au niveau des métiers, qui visent à présenter les principaux éléments de mesure, d'évolution et d'exposition aux risques opérationnels et ce, dans un objectif de prise de décisions lors des Comités RO ;
- Des reportings consolidés à usage interne, au niveau du Groupe, qui visent à présenter des éléments consolidés sur les risques (principaux risques opérationnels survenus et risques majeurs, évolutions des incidents et des KRI, état d'avancement des actions d'atténuation, etc.) ;
- Des reportings consolidés réglementaires à destination des instances de supervision.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.

La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change de la banque inscrites dans le bilan / hors bilan.

La gestion du risque de change consiste pratiquement à mesurer en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise (par rapport à la devise de référence).

La pratique consiste à produire des gaps de liquidité dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans les gaps de taux et de liquidité respectifs.

RISQUE DE SOLVABILITÉ

Le risque de solvabilité correspond au risque qu'une banque ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de ses prêteurs. Les prévisions en termes de ratios de solvabilité se présentent comme suit :

		Déc.2024	juin-25 P	Déc.25 P
BASE SOCIALE	CET1	8,3%	8,4%	8,6%
	Ratio de Fonds Propres de base	9,5%	9,9%	10,2%
	Coefficient minimum de solvabilité	12,6%	12,6%	13,4%
BASE CONSOLIDÉE	CET1	8,02%	8,3%	8,1%
	Ratio de Fonds Propres de base	9,14%	9,8%	9,7%
	Coefficient minimum de solvabilité	12,32%	12,5%	12,9%

RISQUE DE CONCURRENCE

Le Crédit Agricole du Maroc de par son réseau dédié et son expertise dans le secteur s'affirme comme le leader du financement de l'agro-industrie, et ce malgré l'arrivée de nouveaux concurrents ainsi que l'intérêt grandissant de certains acteurs pour son environnement de prédilection. La stratégie de financement de ce secteur se décline à travers son engagement dans les divers plans de développement du secteur agricole (PLAN MAROC VERT ET PLAN GENERATION GREEN).

Fidèle à ses engagements envers sa clientèle de prédilection, le Crédit Agricole construit les plans de renforcement de ses Fonds Propres afin d'être en mesure de répondre à son engagement dans ce secteur et d'y confirmer sa position de leader.

RISQUE DE CONCENTRATION SECTORIELLE LIÉ À LA MSP

La mission de service public dont le Groupe CAM est investi lui confère la responsabilité de dynamiser le monde rural dans toute sa diversité. Dès lors, le risque de concentration sectorielle est cantonné du fait que le groupe finance plusieurs secteurs d'activité dans le monde rural.

RISQUE DE DÉPENDANCE STRUCTURELLE DES MARGES D'INTERMÉDIATION

Historiquement, la marge d'intérêt du CAM représente la part la plus importante dans la composition de son PNB, soit 63% à fin 2024. Par ailleurs, le CAM a mis en place plusieurs mesures visant à renforcer la part de la marge sur commissions dans son Produit Net Bancaire et notamment des produits générés par les opérations de monétique liées à la gestion des moyens de paiement. De ce fait, on note que la part de la marge sur commissions dans la structure du PNB s'établit à 13% au terme de l'exercice 2024.

RISQUE PAYS

Le risque de pays est lié à une crise économique ou politique qu'un pays peut subir et dans lequel une entreprise détient des biens et par conséquent subit une perte sur son investissement. Nous pouvons déduire deux types de risque qui sont étroitement liés. Le risque souverain concerne la décision du gouvernement de ne pas rembourser ses créanciers soit par refus soit par incapacité.

Deux mesures nous permettent de mieux appréhender ce risque :

- Le gouvernement possède les devises nécessaires.
- Le gouvernement a la volonté de rembourser ses obligations.

Le deuxième risque est celui du risque de transfert, soit le cas où les entreprises sont incapables de payer leurs obligations. Dans ce cas la volonté de rembourser n'est pas mise en cause.

Le Crédit Agricole du Maroc dans la majorité des cas ne détient pas d'actifs étrangers et ainsi il n'est pas actuellement exposé au risque de pays.

RISQUES RÉGLEMENTAIRES

Le risque réglementaire est lié au non-respect de la réglementation en vigueur ce qui pourrait encourir des sanctions financières et réglementaires et par conséquent dégrader l'image de l'institution financière.

Le Crédit Agricole du Maroc s'engage pour le respect rigoureux de la réglementation. Il existe ainsi une entité dédiée qui s'assure que toutes les opérations entreprises sont en conformité avec la réglementation et chaque fois qu'il y a une nouveauté, toutes les parties prenantes s'impliquent pour que le respect des nouvelles circulaires soit à bon escient.

RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE & À L'ENVIRONNEMENT

Le changement climatique représente un défi majeur pour les institutions financières marocaines en raison de son impact potentiellement négatif sur leurs activités et celles de leurs clients. En tant que banque spécialisée dans l'agriculture et l'agro-industrie, le Crédit Agricole du Maroc (CAM) est particulièrement exposé aux aléas du changement climatique. C'est dans ce cadre que la banque a mené, en collaboration avec la Banque Européenne d'Investissement, un projet structurant sur l'évaluation des opportunités et risques liés au changement climatique.

Deux catégories de risques liés au changement climatique sont identifiées :

- **Les risques physiques** qui comprennent l'augmentation de la fréquence ou de la gravité des événements météorologiques graves, tels que les sécheresses, les inondations, les incendies de forêt et les changements chroniques du climat, tels que les changements persistants des niveaux de précipitations, l'élévation du niveau de la mer ou l'augmentation de la température ambiante moyenne.

- **Les risques de transition** qui découlent de l'adaptation de la société à une économie à faibles émissions de carbone.

Compte tenu de l'impact du changement climatique sur l'économie marocaine, le CAM doit non seulement atténuer efficacement les risques climatiques en intégrant les évaluations de ces risques dans ses décisions de prêt ; mais également saisir les opportunités qu'induit la nécessaire adaptation à ce nouvel environnement. C'est pourquoi le CAM soutient des pratiques agricoles durables, développe des produits financiers verts, à l'instar du Programme Istidama élaboré en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD), et collabore avec les parties prenantes comme les agriculteurs et les experts climatiques pour relever ce défi.

En conclusion, le CAM est déterminé à occuper une position de leader dans la gestion des risques climatiques, reflétant son engagement envers une gouvernance d'entreprise responsable, une contribution à un avenir plus durable, et un apport positif à la société dans son ensemble.



a. Le Scoring agricole

Le CAM s'est doté d'un système de scoring afin de mieux apprécier le risque des crédits à l'agriculture. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision qui prend en compte différents critères. La pondération de ces derniers dans le calcul du risque est fonction des zones agro-climatiques (irrigué, bon favorable et bon défavorable), une approche basée sur l'évaluation de l'adaptation de l'activité agricole tant végétale qu'animale aux conditions pédoclimatiques de la région d'implantation des projets.

De plus, le système de scoring effectue le calcul du surplus de l'exploitation ainsi que sa rentabilité moyennant des normes indicatives de financement. Ces dernières représentent une estimation des prix de revient des productions agricoles, animales et végétales, calculés en fonction de l'itinéraire technique, qui lui-même dépend de la zone agro-climatique. Ces normes permettent de répondre aux besoins réels du projet et d'éviter le sous-financement ou le financement excessif en fonction de l'itinéraire technique adopté dans chaque zone agro-climatique.

Le score final obtenu par chaque client à travers ce scoring, et qui permet de configurer le montant estimé du crédit par rapport à la qualité du risque, intègre donc le risque climatique, en particulier celui du stress hydrique.

Le système de scoring agricole est incorporé dans l'appliquet Agence et disponible dans les caisses locales et régionales du CAM.



b. Actions menées dans le cadre de la Directive n°5/W/21

Prise en compte des risques financiers liés à l'environnement

En plus du scoring agricole qui donne un niveau de risque en fonction des zones agro climatiques, le CAM a également mis en place en avril 2020 un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) qui traite de l'exposition de la banque à des activités susceptibles de causer des dégradations de l'environnement.

Prise en compte des risques financiers liés au changement climatique

À travers un projet d'intégration du risque climatique à tous les niveaux de gestion du risque au sein de la banque.

Sensibilisation des différents métiers de la banque

À travers l'organisation d'ateliers et la diffusion de podcast sur la plateforme CAM radio

Échanges d'expertise

En prévision de la nouvelle directive de Bank Al Maghrib sur la prise en compte des risques climatiques et environnementaux par les établissements de crédit, des échanges ont été organisés avec nos partenaires, notamment l'AFD, la BEI et la BERD, et ce, dans l'optique d'apprendre de leur expertise et de renforcer les compétences des membres de la task force en matière de gestion des risques climatiques.

Renforcement de capacités internes

À travers la programmation de formations

Gouvernance des risques environnementaux et climatiques

Revue de l'organisation et des missions du Domaine Vert.

Formation d'un groupe de travail multidisciplinaire afin de mener à bien le projet d'évaluation des risques et opportunités liées au Climat. Le Pôle Expertise Agricole et Développement Durable est chargé d'animer ce groupe de travail et de mobiliser les différents experts métiers.

Offre de Crédit Achamil

Le crédit « Achamil » a pour objectif de pallier les aléas climatiques et d'accompagner les clients en cas d'année difficile tout en offrant une formule souple, adaptée aux cycles agricoles irréguliers.

Offres de crédit face à l'occurrence de déficit ou retard de précipitation

Afin d'apporter une réponse conjoncturelle aux aléas climatiques et permettre aux agriculteurs de faire face au retard ou au déficit pluviométrique qui impacte négativement la campagne céréalière, le CAM a élaboré une offre de produits à court terme caractérisés par une célérité et une souplesse dans le traitement des demandes de crédit.

Mobilisation de financements internationaux

Afin d'appuyer son action climatique, des efforts sont entrepris par le CAM afin de mobiliser les financements disponibles au niveau international, à commencer par le Fonds Vert pour le Climat.

Engagements et transfert d'expertise vers l'Afrique

Dans le cadre du partenariat stratégique entre le Groupe CAM et le Groupe BCP, la banque est entrée dans le capital de la société de Micro Finance « Atlantic Micro Finance For Africa Sénégal » (AMIFA) dans l'objectif de contribuer à un développement « équilibré et inclusif » de la microfinance en faveur de la microentreprise, de la petite agriculture et du monde rural au Sénégal.

Financement vert

Dans un contexte d'accélération des impacts du changement climatique, de raréfaction des ressources naturelles et d'adoption de nouvelles réglementations de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, le CAM avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) a mis en place en 2020 le programme ISTIDAMA (« durabilité » en arabe) qui propose quatre offres de financement innovantes. Ce programme a été reconduit suite à une convention signée avec l'AFD en avril 2024 intitulée TFSC « Transforming Financial Systems for Climate ».



**ENGAGEMENT
DURABLE
DU GROUPE**



ENGAGEMENT DURABLE DU GROUPE

1) ACCOMPAGNEMENT DU SECTEUR AGRICOLE ET RURAL

La campagne agricole 2023-2024 s'est déroulée dans un contexte climatique exigeant, marqué par un déficit pluviométrique important et une répartition irrégulière des précipitations. Malgré ces contraintes, l'agriculture marocaine a su faire preuve d'une résilience remarquable, soutenue par l'engagement collectif des acteurs du secteur, la mise en œuvre de mesures publiques ciblées, un accompagnement financier renforcé, et une adaptation progressive des pratiques agricoles vers davantage de durabilité. Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est pleinement mobilisé pour appuyer la dynamique de résilience du secteur. Son intervention a permis d'atténuer les effets du stress hydrique à travers des mécanismes de financement adaptés, tout en continuant à soutenir les investissements productifs et les initiatives de modernisation, notamment dans les domaines de la digitalisation et de l'agriculture durable.

En 2024, le GCAM a endossé plusieurs rôles clés :

- Un rôle financier, en mettant à disposition des produits de crédit souples et ciblés, adaptés aux spécificités régionales et aux besoins conjoncturels ;
- Un rôle technique, via des actions de formation, de conseil de proximité et de diffusion de bonnes pratiques agricoles ;
- Un rôle de catalyseur du développement durable, en promouvant des programmes verts et des modèles agricoles résilients.

À travers cette mobilisation multidimensionnelle, le GCAM réaffirme sa mission de partenaire de référence du développement agricole et rural, et sa volonté d'accompagner la transition du secteur vers un modèle plus autonome, inclusif et respectueux des équilibres naturels.

L'AGRICULTURE MAROCAINE : CAMPAGNE AGRICOLE 2023-2024 (SOURCE MAPMDREF)

La campagne agricole 2023-2024 exceptionnellement difficile, était marquée par un déficit hydrique sévère, une chute de production de près de 43% et des surfaces semées historiquement basses. Le ministère de l'agriculture a mis en œuvre des soutiens ciblés (semences, intrants, aide à l'élevage, irrigation) pour limiter l'impact, tout en lançant des réformes structurelles pour renforcer la résilience du secteur.

Contexte Climatique :

- Sécheresse marquée : début de campagne retardé, pluies irrégulières, stress hydrique sévère.
- Températures extrêmes : hausses en novembre et grands écarts thermiques ont accentué le stress hydrique, notamment autour de Casablanca-Settat.

Pluviométrie & Ressources en eau :

- Cumul pluviométrique national au 22 Mai 2024 : près de 237 mm, en baisse de 31% par rapport à une campagne normale (349 mm) et une hausse de 9% par rapport à la campagne précédente (217 mm) à la même date.
- Taux de remplissage des barrages à usage agricole à l'échelle nationale : 31%, contre 30% la campagne précédente à la même date.

Production Céréalière :

- Production prévisionnelle des trois céréales principales : 31,2 Millions de quintaux contre 55,1 Millions de quintaux en 2022/23, en baisse de 43% par rapport à la campagne précédente.



Par espèce, la production prévisionnelle est de :

- 17,5 Millions de quintaux pour le Blé tendre ;
- 7,1 Millions de quintaux pour le Blé dur ;
- 6,6 Millions de quintaux pour l'Orge.

En termes de répartition régionale, trois régions participent à hauteur de 84% à la production nationale ;

- Fès-Meknès à hauteur de 37,1% ;
- Rabat-Salé-Kénitra à hauteur de 28,9% ;
- Tanger-Tétouan-Al Hoceima à hauteur de 18,2%.
- Superficie semée en céréales principales : 2,47 Millions d'hectares contre 3,67 Millions d'hectares en 2022/23, soit une baisse de 33%.
- Superficie récoltable : 1,85 Millions d'hectares, soit près de 75% de la superficie semée.
- Rendement moyen prévisionnel au niveau national : 16,9 Qx/Ha.

Cultures Complémentaires :

- Légumineuses : surfaces en baisse de 35% soit 109 140 ha (vs 167 490 ha en 2022/2023).
- Cultures maraichères : superficie totale de 249 000 ha, production estivales/automnales/hivernales : 5.6 Millions de tonnes, Production estimée à 8.4 Millions de tonnes (tomates, oignons, pommes de terre...).
- Cultures sucrières :
 - Betteraves : 22 672 ha (42% du programme), Production estimée à 1.5 Millions de tonnes ;
 - Canne à sucre : 1 055 ha (35% du programme), Production estimée à 330 000 tonnes.

Elevage et Appui :

- Orge fourragère subventionnée : 7.67 Millions de quintaux distribués (à 200 DH/q) à 492 000 éleveurs ;
- Aliments composés : 3.27 Millions de quintaux distribués à 309 000 éleveurs laitiers (250 DH/q) ;
- Assurance : couverture de 1 Million ha pour céréales, légumineuses et oléagineux.

Mesures du ministère de l'agriculture :

- Semences : 1.1 Million de quintaux de semences certifiées mises sur le marché à prix subventionnés (210-290 DH/q selon espèce) ;
- Engrais : 600 000 tonnes de phosphatés ; 500 000 tonnes d'engrais azotés importés subventionnés (divers prix d'ammonitrate, urée, sulfate) ;
- Programme d'appui : semis-direct, irrigation économe, assurance, subventions intrants, promotion de filières résilientes.

Mesures du Groupe Crédit Agricole du Maroc :

Pour accompagner cette campagne agricole (2023-2024), le GCAM a injecté 12.67 milliards de dirhams de crédits, dont :

- 12,19 milliards de dirhams sous forme de crédits classiques ;
- 425 millions de dirhams accordés par son institution de méso-crédit Tamwil El Fellah ;
- 58 millions de dirhams sous forme de micro-crédits octroyés par ARDI MICROFINANCE.

1) Mesures d'accompagnement et de soutien financier du secteur agricole et du monde rural

1.1 Lancement de la Campagne Agricole 2024-2025 : Vers une Relance Structurée du Secteur



Le 26 octobre 2024, la plaine du Saïss, située dans la région de Fès-Meknès, a été le théâtre du lancement officiel de la campagne agricole 2024-2025. Cette cérémonie a été présidée par M. Ahmed El Bouari, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, en présence du Gouverneur de la Préfecture de Meknès, du Gouverneur de la Province d'El Hajeb, du Président de la Région, du Président de la Fédération des chambres d'agriculture, des Présidents des chambres régionales d'agriculture, du Président de la Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural (COMADER), des Présidents des fédérations interprofessionnelles des filières de production, du Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc, d'un représentant de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA), ainsi que de représentants de coopératives et associations agricoles, et de responsables du ministère, tant au niveau central que régional.

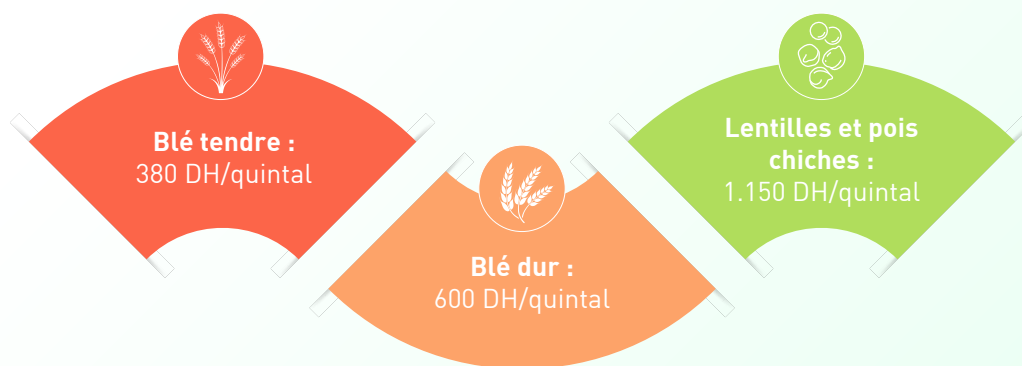
Cette campagne vise à consolider les différentes filières agricoles et à assurer une croissance durable du secteur, en étroite coordination avec les acteurs professionnels, notamment la COMADER. À cette occasion, plusieurs mesures ciblées et programmes structurants ont été annoncés pour soutenir les agriculteurs et renforcer les chaînes de valeur.

Céréales et légumineuses : vers une production durable et optimisée

Pour la campagne 2024-2025, l'ambition est de cultiver 5 millions d'hectares de céréales et légumineuses. À cet effet, 1,26 million de quintaux de semences certifiées seront mises à disposition, avec des prix en baisse de 3 à 5 % par rapport à la campagne précédente. De nouvelles espèces comme le triticale, l'avoine, les pois fourragers et les lentilles seront également soutenues, dans une logique de diversification, de rotation culturale et de développement fourrager.

Le programme national de semis direct sera renforcé avec un objectif de 260.000 hectares pour cette campagne, dans la perspective d'atteindre 1 million d'hectares à l'horizon 2030. Parallèlement, un programme national d'irrigation complémentaire vise à sécuriser la production céréalière sur une superficie équivalente d'ici cette même échéance.

Les prix subventionnés des semences céréalières sont fixés comme suit :



Une assurance multirisque climatique couvrira environ 1 million d'hectares de cultures céréalières, légumineuses et oléagineuses. Par ailleurs, 50.000 hectares d'arbres fruitiers bénéficieront d'une couverture assurantielle.

Filière sucrière : une campagne soutenue par des incitations

Un objectif de 45.000 hectares est fixé pour la filière sucrière. L'amélioration des conditions hydriques dans certaines zones betteravières permet d'envisager une reprise normale de la production. Les producteurs bénéficieront du maintien de l'augmentation des prix à la production, soit 80 DH/tonne pour la betterave à sucre et 70 DH/tonne pour la canne à sucre.

Filière maraîchère : garantir la sécurité alimentaire et stabiliser les prix

Afin d'assurer l'approvisionnement du marché en légumes de base, le soutien à l'acquisition de semences de tomate ronde, d'oignon et de pomme de terre sera maintenu. Cette mesure vise à réduire les coûts de production, améliorer les rendements et garantir une disponibilité suffisante en quantité comme en qualité.

Filières animales : préserver et renforcer le cheptel

Dans la filière laitière, la distribution d'aliments subventionnés pour les vaches laitières se poursuivra, tout comme l'interdiction de l'abattage de certaines femelles reproductrices. Des subventions seront également accordées pour l'achat de génisses de race pure, qu'elles soient locales ou importées, ainsi qu'aux veaux destinés à la reproduction. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre du Contrat Programme 2021-2030 de développement de la filière lait.

S'agissant des viandes rouges, la suspension des droits d'importation sur les bovins destinés à l'engraissement est maintenue jusqu'au 31 décembre 2024, avec possibilité de reconduction en 2025. Le programme d'abreuvement du bétail se poursuivra grâce à la création de points d'eau et à l'acquisition de camions-citernes, pris en charge par l'État.

Gestion du déficit hydrique : protection du cheptel

Pour faire face à la sécheresse, plusieurs mesures ont été déployées. La distribution de 5,2 millions de quintaux d'orge subventionnée est en cours, et 2 millions de quintaux d'aliments composés seront également distribués aux éleveurs. Des points d'eau seront créés et équipés, et des citernes seront mises à disposition pour garantir l'abreuvement du cheptel dans les zones affectées.

Approvisionnement en engrais : stabilité des prix garantie

Le marché sera approvisionné à hauteur de 650.000 tonnes d’engrais phosphatés et 200.000 tonnes d’engrais azotés. Les prix de vente aux agriculteurs resteront stables, avec notamment :

- Ammonitrate 33 % : 240 DH/quintal
- Urée 46 % : 330 DH/quintal
- Sulfate d’ammonium 21 % : 150 DH/quintal

Financement par le Crédit Agricole du Maroc : Un levier essentiel pour la réussite de la campagne agricole 2024-2025

La campagne 2024-2025 s’inscrit dans un contexte de transformation structurelle du secteur agricole marocain, marqué par l’intensification de l’innovation technologique, l’optimisation de la gestion des ressources naturelles et la consolidation d’une approche inclusive, orientée vers les petits et moyens agriculteurs.

Conscient des enjeux stratégiques de cette nouvelle phase, le Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) se mobilise pleinement aux côtés du Ministère de l’Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts pour soutenir l’ensemble des mesures annoncées. A cet effet, une enveloppe financière de 12 milliards de dirhams est dédiée au financement des différentes composantes de la campagne, dans le but :

- D’accompagner les agriculteurs dans leurs besoins en trésorerie, en intrants et en équipements ;
- De faciliter l’accès au financement pour les programmes structurants (semis direct, irrigation complémentaire, renouvellement du cheptel, acquisition de semences certifiées, etc.) ;
- De contribuer activement à l’atteinte des objectifs de performance, de résilience et de durabilité fixés par la stratégie nationale.

Par cette mobilisation, le CAM réaffirme son rôle de partenaire historique et stratégique du monde rural, et sa volonté constante d’adapter ses solutions de financement aux exigences d’une agriculture moderne, productive et inclusive.

1.2 Engagement en faveur de la sécurité alimentaire et de la résilience climatique du Pays :

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) oriente ses financements vers des investissements structurants, contribuant à renforcer la sécurité alimentaire et à accroître la résilience de l’économie marocaine face aux changements climatiques.

Dans cette dynamique, deux conventions de crédit d’un montant global de 70 millions d’euros ont été signées en avril 2024, à l’occasion du Salon International de l’Agriculture au Maroc (SIAM) de Meknès, entre le GCAM et l’Agence Française de Développement (AFD). Ces financements visent à soutenir des projets structurants, durables, à fort impact et résilients dans le secteur agricole.

Afin de compléter ce dispositif, deux conventions de subvention, d’un montant total de 2,1 millions d’euros, ont été signées le 29 novembre 2024, en présence de l’Ambassadeur de la République Française au Maroc.

Ce partenariat stratégique entre le GCAM et l’AFD témoigne d’une volonté partagée de soutenir une agriculture marocaine inclusive, durable et tournée vers l’avenir.

1.3 Soutien de la cible solidaire

Participation au Prix National « Génération Solidaire »

Dans le cadre de l’organisation par l’Office de Développement de la Coopération (ODCO) de la 4ème édition du Prix national « Génération Solidaire », qui vise à récompenser les meilleures coopératives de jeunes et projets de coopératives, présentant des projets innovants et porteurs d’impacts économiques, sociaux et environnementaux ; le CAM participe en tant que sponsor, en attribuant des prix à trois coopératives parmi celles sélectionnées lors des commissions de sélection des coopératives, candidates pour l’obtention dudit prix.

Lors de la cérémonie de remise des prix, organisée le 24 juillet 2024 au Palais des Congrès Bouregreg à Salé, 27 coopératives de jeunes ont été récompensées, opérant dans des domaines variés comme l’agriculture, l’artisanat et le tourisme durable.

Pour cette année, le CAM a choisi trois coopératives agricoles relevant de 3 différentes régions comme détaillé ci-après :

Région	Coopérative	Activité	Projet
Casa - Settat	صفوة ابداع بلادي	Production de miel	Production de miel et produits dérivés (vinaigre...).
Marrakech - Safi	خيرات وابداع بلادي	PAM	Recyclage des épluchures et restes des fruits et légumes pour l’extraction du collagène et utilisation de ce dernier dans la production de produits cosmétiques.
Darâa - Tafilalet	اخران	Elevage	Elevage des moutons de la race « Siroua » Production et valorisation de la laine.

Participation au Prix National « Lalla Al Moutaouina »

Organisé dans sa cinquième édition par l’ODCO, le 24 avril 2024 à Rabat, sous le thème : « Coopératives féminines, une piste pour le renforcement de l’esprit de l’entrepreneuriat féminin » ; le Prix National « Lalla Al Moutaouina » vise à récompenser les meilleures coopératives féminines retenues par le jury lors de la commission de sélection des coopératives candidates.

Le CAM a participé à cet événement par le sponsoring et l’attribution des prix, d’une valeur de 50.000 Dirhams chacun, à trois coopératives féminines figurant dans le tableau ci-après :

Région	Coopérative	Activité	Projet
Casa - Settat	المرأة البنورية	Fruits - Légumes et PAM	Nouvelles variétés de confitures et potages / Huiles essentielles
Marrakech - Safi	لوبانة ريف ناتورال	Huiles et PAM	Production et valorisation des produits agricoles
Darâa - Tafilalet	هلب غلوتن فري	Pâtes et couscous	Production de produits alimentaires sans gluten



1.4 Participation aux salons et événements à caractère agricole, rural et solidaire

- 16ème édition du SIAM tenue du 22 au 28 avril 2024 à Meknès, sous le thème « Climat et agriculture : Pour des systèmes de production durables et résilients ».
- Réunion du Conseil d'Administration de l'ODCO, tenue le jeudi 25 juillet 2024 au Siège du Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire.
- 13ème édition du Sidattes, tenue du 29 octobre au 3 novembre 2024 à Erfoud.
- Réunion du Conseil d'Administration de l'ODCO, tenue le 23 décembre 2024 au Secrétariat de l'Etat Chargé de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire.
- Réunion du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Plantes Médicinales et Aromatiques tenue le lundi 30 décembre 2024 au siège du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de l'innovation.

2) Mesures d'accompagnement et de soutien non financier du secteur agricole et du monde rural

2.1 Éducation Financière en milieu rural :

Le Centre d'Etudes et de Recherches du CAM (CERCAM), joue un rôle très important dans l'accompagnement non financier et l'inclusion financière en faveur des populations rurales les plus défavorisées, notamment à travers son programme d'Education Financière (EF) de base.

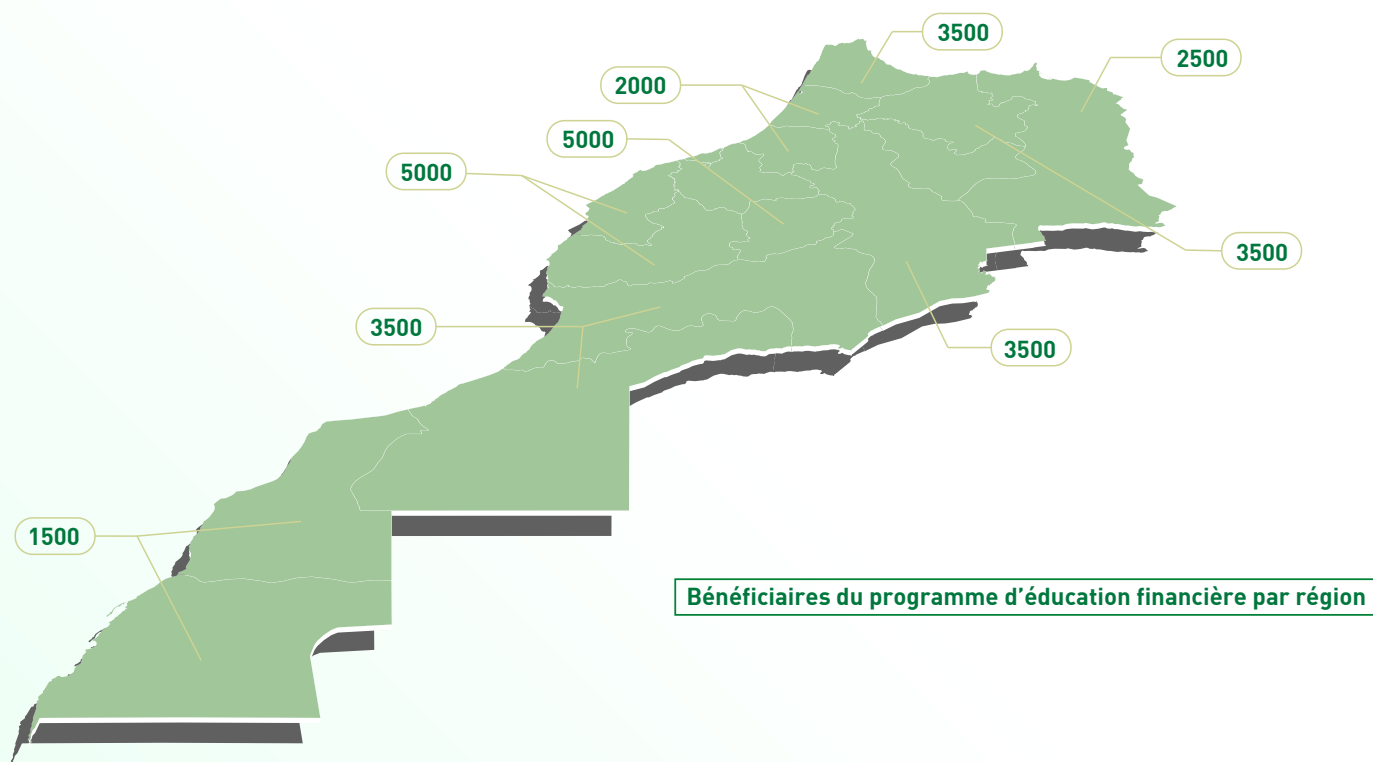
Ce programme d'Education Financière (EF) du Crédit Agricole du Maroc s'inscrit dans un cadre stratégique et national, formalisé par une convention signée en 2016 avec la Fondation Marocaine pour l'Education Financière (FMEF).

Cette initiative s'aligne parfaitement avec les objectifs de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF), notamment dans son volet dédié au développement rural.

La portée du programme est significative. Elle a permis la formation d'environ 30.000 bénéficiaires, composés de petits agriculteurs et de ménages ruraux avec une attention particulière portée aux segments prioritaires que sont les jeunes et les femmes.

En 2024, le programme d'EF mené par le CERCAM a pu toucher plus de 9.000 personnes situées dans les principales régions rurales du royaume, avec un accent mis sur les localités des zones enclavées présentant un taux de pénétration bancaire bien en dessous de la moyenne nationale.

Le CERCAM a étendu, en 2024, son périmètre d'intervention en intégrant les marins pêcheurs à ses bénéficiaires, venant ainsi enrichir son action.



Réalisations de l'année 2024 en EF

Fort du succès de ce programme, le CERCAM a poursuivi ses formations en Éducation Financière seul ou en accompagnant ses partenaires stratégiques. Ces collaborations avec diverses institutions, organismes et ONG visent à dispenser une formation en EF aux populations en contact avec ces partenaires en zones rurales.

Ainsi, pendant l'exercice 2024, le programme d'EF a été scindé en six sous - programmes :

- P1 : Programme d'EF en partenariat avec la Fondation Marocaine du PréScolaire- FMPS : Ce programme a touché 7 844 bénéficiaires, dont 5 209 femmes, à travers 7 régions du Maroc. 597 éducateurs ont été mobilisés pour réaliser 1 494 séances.
- P2 : EF au profit des marins-pêcheurs du Grand Sud (Dakhla /Boujdour /Laâyoune /Tan-Tan) : démarré suite au lancement du pack « CAM Al Bahar » en novembre 2023, ce programme a ciblé 3 000 professionnels de la pêche dans les ports de Dakhla, Laâyoune, Boujdour et Tantan, avec 551 bénéficiaires à fin 2024.
- P3 : Convention avec Socodevi pour les coopératives forestières au Moyen Atlas : Focalisé sur l'autonomisation des femmes, ce programme a concerné 800 membres de 12 coopératives forestières, avec 331 personnes formées à fin 2024.
- P4 : EF des coopératives laitières de Benslimane clientes du CAM et de TEF : En complément du conseil en gestion initié en 2017, cinq coopératives regroupant 115 personnes ont bénéficié du programme d'EF en 2024.
- P5 : Collaboration avec North East Foundation (NEF) au niveau du Haouz et Taroudant : Ce programme a formé 142 femmes issues de 10 coopératives.
- P6 : Opération d'EF au Salon International des Dattes « SIDATTES » : Organisée dans les régions d'Errachidia et Tinjdad, cette initiative a bénéficié à 89 participants, avec des sessions tenues à la Chambre d'Agriculture d'Errachidia et à la Maison de la Culture de Tinjdad.



Projet	Nb séances	Nb Bénéficiaires	Nb moyen par séance	Part des femmes	Nb coopératives
FMPS	765	7844	10	66%	0
Marins-Pêcheurs	10	551	55	0%	0
SOCODEVI	15	331	23	54%	18
Coopératives laitières	5	115	23	33%	5
NEF	7	142	20	100%	10
SIDATTES	2	89	45	79%	0
TOTAL	804	9072	11	54%	33

De manière générale, les formations ciblent une population exclusivement rurale, non bancarisée et située dans des zones enclavées. Ces actions de formation ont généré des résultats tangibles pour le CAM, se traduisant par :

- L'ouverture de nouveaux comptes bancaires ;
- La souscription de produits d'épargne ;
- L'adhésion à des produits de bancassurance ;
- L'octroi de crédits bancaires.

2.2 Conseil de gestion :

Programme de renforcement des capacités des coopératives de la région du Gharb

Programme annuel d'accompagnement non financier dédié aux coopératives, il a soutenu 12 coopératives dans la région du Gharb. Il vise à renforcer leurs capacités de gestion, améliorer la maîtrise des activités et accroître leur autonomie. L'accompagnement repose sur un conseil de gestion personnalisé et des formations pour le renforcement des compétences.

Actuellement, le programme est en phase II.



Liste des coopératives agricoles sélectionnées

Coopérative	Activité
1. Ahl EL Fadel	Coopérative apicole
2. Al MAJD	
3. Ahl Nahda	Coopérative laitière
4. Mquam Tolba	
5. Houachat	
6. Talaa Mimona	

Coopérative	Activité
7. Mouhayouz	Coopérative laitière
8. ARD JDADNA	Coopérative héliicole
9. GHBAL	Coopérative bovine
10. Tanmyat Al Maraa	Coopérative de couscous
11. Soulaliyat Bir Taleb	Coopérative avicole
12. RAMI AGRO	Coopérative d'élevage

Projet de conseil de gestion en collaboration avec North East Foundation – NEF

Dans le cadre d'une collaboration avec la NEF, une initiative de formation en conseil de gestion a été déployée, ciblant le renforcement des compétences des participants, à travers l'organisation de sessions de formation dans les alentours ruraux de deux villes: Marrakech et Taroudant. 103 personnes ont bénéficié des formations collectives. L'approche pédagogique s'est distinguée par son caractère pratique, notamment à travers l'analyse de situations réelles.

La formation a été enrichie par la participation active de dirigeants de coopératives, incluant des présidents et des trésoriers, qui ont généreusement partagé les données financières de leurs structures comme supports d'étude de cas concrets.

Cette méthodologie basée sur des exemples réels a permis aux participants d'appréhender les concepts de gestion de manière concrète et directement applicable à leur contexte professionnel.

Projet de conseil de gestion en partenariat avec CARE Maroc :

CARE International Maroc est une organisation humanitaire dédiée au soutien des communautés vulnérables, avec une attention particulière portée à l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Dans le cadre de son partenariat avec le CERCAM, des formations en conseil de gestion ont été dispensées en 2024 au profit de 42 membres de coopératives situées dans la région de Marrakech, où CARE Maroc déploie ses activités.

Sessions personnalisées pour Care et la NEF :

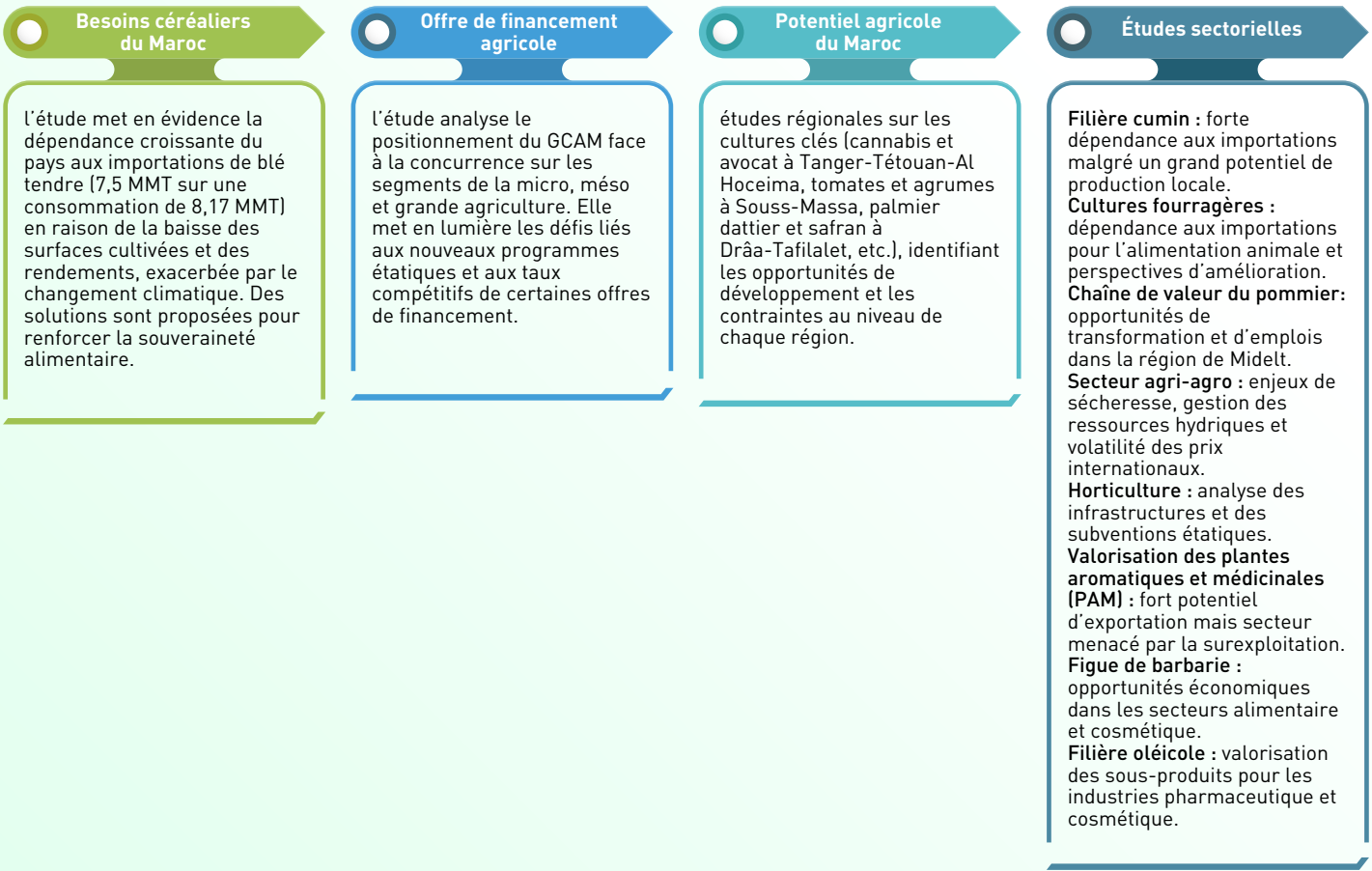
En complément des sessions collectives, un programme d'accompagnement sur mesure a été mis en place en faveur des deux partenaires : NEF et Care ; ciblant spécifiquement deux coopératives pilotes : l'une spécialisée dans les plantes aromatiques (Coopérative Doutmequit) et l'autre dans la production de vinaigre de pomme (Coopérative Tifawine).

Ces deux coopératives ont bénéficié non seulement de formations individualisées, mais également d'un suivi approfondi en conseil de gestion assuré par le CERCAM pendant toute l'année 2024.

2.3 Études & Recherches :

En 2024, le CERCAM a renforcé son expertise à travers un programme d'études stratégiques sur le secteur agricole et rural. Ces recherches apportent des analyses approfondies et des recommandations opérationnelles. Les principales études réalisées se présentent comme suit :

Ces études fournissent une vision globale des enjeux agricoles marocains et des leviers d'amélioration pour renforcer la compétitivité et la souveraineté alimentaire du pays.



3) Partage d'expertise avec des partenaires africains

Dans le cadre de l'engagement du Groupe Crédit Agricole du Maroc en faveur de la coopération Sud-Sud, l'année 2024 a été marquée par :

- Le suivi du renouvellement des accords arrivés à échéance avec les partenaires africains ;
- La poursuite de la mise en œuvre du calendrier d'échanges avec les différents partenaires africains ;
- Le suivi de la filiale AMIFA Sénégal.

3.1 Suivi du renouvellement des accords arrivés à échéance avec les partenaires africains :

Cette période a été marquée par des efforts soutenus pour le renouvellement des accords arrivés à échéance avec nos partenaires africains. Grâce à une série d'échanges constructifs, plusieurs accords (MoU) ont été renouvelés avec les partenaires suivants :

Tanzania Agricultural Development Bank (TADB) : Le protocole d'accord (MoU) a été renouvelé et envoyé au partenaire à Dar Es-Salaam en avril 2024.

Banque Agricole du Niger (BAGRI) : Le protocole d'accord (MoU) a été signé par les deux parties pour renouvellement le 28 mai 2024.

Développement Bank of Rwanda (BRD) : La dernière version du protocole d'accord (MoU) a été approuvée par les deux parties le 4 juin 2024.

3.2 Poursuite de la mise en œuvre d'un calendrier d'échanges avec les différents partenaires africains

Suite au renouvellement de certains accords, le CAM a entamé les premières démarches de mise en œuvre comme suit :

La Banque Agricole du Niger (BAGRI)

Dans le cadre du partenariat entre le CAM et BAGRI, et afin de mettre en œuvre la feuille de route de la convention renouvelée, une réunion à distance s'est tenue le 1er juillet 2024, à l'issue de laquelle il a été convenu d'organiser une mission à Rabat afin d'accueillir une délégation de haut niveau conduite par le Directeur Général de la BAGRI pour discuter des axes stratégiques prioritaires de la banque nigérienne et présenter l'expertise du CAM dans plusieurs domaines clés, notamment :

- La conception de produits de financement dédiés à la petite agriculture,
- Le développement d'un système de scoring agricole,
- La transformation digitale,
- L'assurance agricole.

La Banque Agricole (LBA) - Sénégal

Le partenariat entre le CAM et LBA a été relancé en novembre 2023 à l'occasion de la visite, du 15 au 17 novembre 2023, d'une délégation de haut niveau conduite par M. Samba Kanté, Président du Conseil d'Administration de LBA, et composée de Mme Fatma Fall Dieye, Directrice Générale Adjointe, et de M. Cheikh A. Tidiane Ba, Directeur Commercial et Marketing.

Lors de cette mission, plusieurs réunions ont été organisées avec les responsables du CAM, de Tamwil El Fellah, de ARDI et du CERCAM, permettant d'approfondir les échanges sur l'approche de financement du Groupe et son engagement en faveur de l'inclusion financière en milieu rural.

À l'issue de cette mission, LBA a sollicité une assistance technique ciblée afin de soutenir la mise en œuvre de son plan stratégique 2024-2026. Cette assistance vise à renforcer les leviers de performance de la banque par l'optimisation de ses fonctions internes, notamment en matière d'audit, de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels.

Un accord de principe a été donné par le Président du Directoire du CAM pour formaliser cette assistance technique dans le cadre d'une convention approuvée par les deux parties. Ainsi, une étude de cadrage des besoins de LBA a été initiée en décembre 2023, et un projet de convention d'assistance technique est actuellement en cours d'élaboration par les équipes du CAM.

Le 31 janvier 2024, une délégation composée de M. Cheikh Ahmed Tidiane BA, Directeur Général de LBA, et de M. Oumar CISSE, Directeur des Risques, a été reçue par le Président du Directoire du CAM. Lors de cette rencontre, le Directeur Général de LBA a exposé les perspectives de partenariat avec le CAM ainsi que les attentes de la banque en matière d'accompagnement stratégique et de transformation structurelle.

Le Président du CAM a recommandé au partenaire d'identifier les chantiers prioritaires et de soumettre les termes de référence associés afin d'étudier et de programmer la mobilisation effective des équipes. En réponse, le 24 mars 2024, le CAM a reçu les premiers termes de référence relatifs à l'amélioration de la performance et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne chez LBA.

Le 25 septembre 2024, LBA a sollicité une réunion en ligne via TEAMS avec le CAM afin d'échanger sur les retours d'expérience en matière de segmentation de la clientèle. En réponse à cette demande, une première session s'est tenue le 15 octobre 2024 en présence de la Banque Commerciale. Celle-ci a porté sur l'analyse des différents marchés, segments, leurs critères ainsi que la politique de mise à jour des segments.

Poursuivant ces échanges, une seconde session en ligne a été organisée le 24 décembre 2024, afin de présenter l'expertise du CAM sur le marché de l'agriculture, en mettant l'accent sur les mécanismes d'accompagnement et de financement développés pour soutenir le secteur agricole et le monde rural.

Cette initiative a permis de mettre en avant le rôle central du CAM dans le développement durable du secteur, en proposant des solutions adaptées aux besoins des agriculteurs et des acteurs ruraux.

3.3 Suivi de la filiale AMIFA Sénégal

En 2024, le Pôle Expertise Agricole et Développement Durable du CAM a contribué au suivi de la stratégie agricole et à la préparation du PMT agricole 2024-2026. Ainsi la stratégie menée jusqu'à présent a permis :

- Une appropriation des produits de financement développés et la montée en compétence des équipes sur le volet agri ;
- La poursuite de la diversification des produits de financement avec l'intégration de l'embouche, l'aviculture et le maraîchage ;
- Le renforcement du financement des coopératives ;
- Un niveau de financement exceptionnel de la campagne arachide avec un rattrapage des SFD historiquement présentes ;
- Le maintien d'un niveau de risque global acceptable.

Au vu de ces éléments, ainsi qu'en raison de l'absence de système de garantie ou d'assurance, il a été recommandé de poursuivre le financement agricole avec prudence tout en étudiant les possibilités d'activation du fonds de garantie prévu par la Convention qui permettrait d'adopter une approche plus risquée.

Le Conseil d'administration de AMIFA SN s'est tenu le 14 mai 2024.

3.4 Participation aux réunions interministérielles sur les commissions mixtes de coopération

Le 10 août 2024, le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger a convié le CAM à une réunion interministérielle tenue à son siège, portant sur la coopération Sud-Sud avec le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

À cette occasion, les représentants du GCAM ont présenté le bilan des initiatives menées avec le Sénégal, en mettant en avant les actions entreprises ainsi que les résultats obtenus, illustrant ainsi l'engagement du CAM en faveur du renforcement de la coopération régionale et du développement du secteur agricole.

2) DÉVELOPPEMENT DURABLE

1) Offre de financement durable

Programme ISTIDAMA pour la transition verte des secteurs agricole et agro-industriel



Dans le cadre de la troisième ligne de crédit AFD d'un montant de 50 millions d'euros pour le financement de nouveaux projets agricoles et agro-industriels durables, une subvention de 1,5 million d'euros a été octroyée au CAM. Elle est dédiée à l'accompagnement technique et financier (mesures incitatives) des thématiques sectorielles relevant strictement du développement durable : efficacité énergétique, énergies renouvelables non standards, agriculture biologique et traitement des déchets agricoles.

Le programme ISTIDAMA est basé sur une offre de produits incitative alliant financement, prime de 10% du montant du crédit d'investissement et accompagnement technique gratuit. L'éligibilité des équipements est vérifiée par un consultant en se basant sur des critères de performance définis dans le cadre du programme. Rappelons que ce dernier est composé de 4 produits :

- **ECOTAQA Agriculture** : offre de financement des investissements en efficacité énergétique (EE) et énergies renouvelables non standards (EnR), à destination des exploitations agricoles ;
- **ECOTAQA Agro-industrie** : offre de financement des investissements en EE et EnR non standards à destination des unités agro-industrielles ;
- **AGRONIFAYA** : offre de financement des investissements et du besoin en fonds de roulement des unités de traitement et de valorisation des déchets agricoles et agroindustriels ;
- **BIOFILAHA** : offre de financement des investissements et du besoin en fonds de roulement des projets d'agriculture biologique.

L'année 2024 a connu un renforcement des efforts de prospection et de promotion du programme à travers :

- La poursuite des actions de prospection pour identifier des projets éligibles à un financement ISTIDAMA, en coordination avec le réseau CAM et les partenaires ;
- Le suivi et l'accompagnement commercial des projets déposés dans le cadre du programme, jusqu'au déblocage du crédit et de la prime d'investissement ;
- La conception de capsules pour mettre en avant les Success Stories de certains clients bénéficiaires du programme. Ces capsules démontrent l'impact environnemental et socio-économique positif du programme ISTIDAMA sur les projets financés et permettent de sensibiliser les opérateurs du secteur agricole et agro-industriel sur l'importance d'optimiser leur mode de production et de consommation ;
- Le lancement de sessions de formation au profit des collaborateurs du CAM afin de renforcer leurs capacités commerciales et technico-financières. La première session a porté sur la formation de 26 formateurs, qui ont ensuite assuré la duplication de la formation dans trois régions comme décrit dans le tableau ci-après :

Formation dédiée à la Finance Verte/Phase duplication

Lieu	Date	Nombre de Collaborateurs	Régions concernées
Rabat	24 et 25 octobre 2024	22	Rabat-Salé-Kénitra, Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Grand Casablanca-Settat
Marrakech	7 et 8 novembre 2024	27	Marrakech-Safi, Souss-Massa, Béni Mellal-Khénifra, Grand Sud
Meknès	14 et 15 novembre 2024	25	Fès-Meknès, Oriental, Drâa-Tafilalet

- Le renforcement des actions de communication à travers des podcasts diffusés sur les réseaux sociaux. Un podcast a porté sur « La présentation du programme ISTIDAMA » et un autre a été dédié à « l’accompagnement technique du programme ISTIDAMA ».
- La promotion du programme ISTIDAMA à travers l’organisation ou la participation à des événements thématiques comme décrit dans le tableau ci-après :

Actions de promotion du programme ISTIDAMA

Événement	Date	Organisateur	Type de participation du CAM
Salon Solaire Expo	28/02/2024	l’Agence Marocaine de l’Efficacité Energétique	Présentation du programme ISTIDAMA lors d’une conférence
Webinaire sous le thème : «Agro-industrie et du dérèglement climatique».	28/03/2024	la Chambre de commerce Britannique	Présentation du programme ISTIDAMA
Atelier autour du projet “Circular Solutions to Plastics Morocco”	2024	l’Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel	Présentation de l’offre « Agro Nifaya » dédiée aux projets de traitement et valorisation des déchets
Salon International de l’Agriculture au Maroc	23/04/2024	CAM	Organisation d’une Conférence sous thème « Programme ISTIDAMA : un financement innovant pour un secteur Agri/ Agro plus résilient », avec témoignages de clients CAM ayant bénéficié du financement et de l’accompagnement technique dans le cadre du Programme et la diffusion d’une capsule relatant un projet de centrale solaire alimentant un abattoir.
Atelier sous le thème « Agriculture climato - résiliente en Afrique, rôle de l’entrepreneuriat des jeunes »	24/04/2024	l’ADA et Initiative Climat	Présentation du programme ISTIDAMA
Séminaire « Gestion durable des déchets plastiques agricoles»	23/05/2024	GIZ	Présentation du programme ISTIDAMA

2) Système de Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux (SGES)

2.1 Mise à niveau du SGES du CAM

Dans le cadre de l’amélioration continue du système de gestion environnementale et sociale du CAM, le Pôle Expertise Agricole et Développement Durable a poursuivi ses efforts dans la mise à niveau du processus d’analyse E&S conformément aux recommandations de l’audit SGES et dysfonctionnements constatés, notamment à travers les actions suivantes:

- Elaboration du manuel de catégorisation afin de simplifier et faciliter la tâche des Analystes de Risques Environnementaux et Sociaux (ARES). Ce manuel détaille un cadre clair et structuré pour la catégorisation des projets en fonction de leurs impacts environnementaux et sociaux potentiels, permettant ainsi aux ARES d’appliquer une approche standardisée dans l’évaluation des risques liés à chaque demande de crédit.
- Recrutement et formation des ARES : En réponse aux recommandations de l’audit SGES et afin de garantir une mise en application effective du système, un analyste de risques environnementaux et sociaux a été recruté. Il est désormais rattaché au Domaine Gestion Globale des Risques et appuyé par le pôle EADD. Deux sessions de formation, l’une théorique et l’autre pratique ont été assurée au profit de l’ARES et des analystes financiers précédemment désignés.
- Diffusion de deux Podcasts sur la politique E&S du CAM et le SGES, dans le but de sensibiliser les collaborateurs du GCAM sur les enjeux environnementaux et sociaux et leurs impacts sur les institutions financières.

- Élaboration des guides sectoriels & matrice des risques E&S afin de renforcer la boîte à outils du SGES CAM. Ces guides couvrent notamment les secteurs de l'agriculture (Production végétale et animale), de l'industrie agro-alimentaire, de l'industrie et de la promotion immobilière. De plus, une matrice de risques organisant et visualisant les risques en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur impact potentiel a été élaborée pour servir de support au SGES.
- Mise à jour de la procédure d'évaluation E&S : afin d'améliorer le processus d'évaluation environnementale et sociale, une révision de la procédure E&S est en cours de réalisation, mettant l'accent sur l'approche méthodologique de catégorisation et l'amélioration du processus de suivi E&S.
- Élaboration des fiches techniques pour des solutions technologiques: dans le but de renforcer l'engagement du CAM envers l'innovation durable dans le secteur agricole, ces solutions visent à améliorer l'efficacité de l'irrigation dans les exploitations agricoles. Cette initiative vise également à identifier les opportunités de collaboration avec les développeurs de ces solutions afin d'intégrer les bénéfices de leurs innovations dans notre Système (SGES). L'objectif est de promouvoir des pratiques agricoles plus durables et efficaces, en alignant les avancées technologiques avec les engagements du CAM en matière de développement durable et de responsabilité environnementale.

2.2 Transforming Financial Systems for Climate [TFSC]

Dans le cadre de la nouvelle ligne TFSC signée avec l'AFD « Transforming Financial Systems for Climat [TFSC] » qui vise à encourager la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat dans les pays émergents et en développement, deux projets ont été initiés : le premier concerne la mise à niveau du SGES du CAM, le deuxième est relatif à l'appui à l'utilisation rationnelle de l'eau d'irrigation par les agriculteurs.

Appui au renforcement du SGES

Un contrat a été conclu avec le cabinet « PHENIXA » dans l'objectif de la mise à niveau des outils de supports à la mise en œuvre du système. Le projet associe différentes parties prenantes notamment les ARES du CAM, Tamwil El Fellah, CAM Leasing ainsi que le réseau. Ce projet porte sur :

- L'établissement d'une correspondance entre les objets/codes objets du CAM, la nomenclature nationale, l'annexe de la loi 12-03 relative aux activités assujetties à l'étude d'impact environnemental et la taxonomie verte du CAM ;
- La revue de la nouvelle approche méthodologique de catégorisation E&S des projets ;
- La vérification et l'enrichissement de la liste d'exclusion du CAM ;
- Le développement de guides sectoriels recensant les principaux risques E&S récurrents dans les secteurs d'activité les plus exposés et les plus financés aux risques E&S par le CAM et ses filiales ;
- Le renforcement de capacités des collaborateurs siège et réseau du CAM.

Jusqu'à présent, la version provisoire de la liste de correspondance a été livrée, une nouvelle approche de catégorisation a été présentée aux parties prenantes CAM et filiales susmentionnées, et les secteurs suivants: l'industrie chimique, l'industrie extractive, les unités de trituration et l'aviculture (production et abattage) ont été identifiés en concertation avec les ARES CAM, TEF et CAML pour le développement des guides sectoriels.

Concernant le renforcement des capacités sur les aspects E&S, une première session de formation des formateurs a été organisée, le 17 octobre 2024, au profit de 26 collaborateurs des directions régionales du CAM, afin de les préparer à dupliquer cette formation dans leurs périmètres d'activité. Les profils suivants ont été retenus : les analystes de risques et les animateurs commerciaux.

La deuxième phase du programme s'est déroulée au niveau régional, avec des sessions animées par les formateurs, assistés par le consultant et les responsables du PEADD, et ce, suivant le planning ci-après :

- Le 24 octobre 2024 à Rabat au profit de 22 collaborateurs des directions régionales Rabat-Salé-Kenitra, Casablanca-Settat et Tanger Tétouan-El Hoceima ;
- Le 07 novembre 2024 à Marrakech au profit de 27 collaborateurs des directions régionales Marrakech-Safi, Beni Mellal-Khenifra, Souss-Massa et le Grand Sud ;
- Le 14 novembre 2024 à Meknès au profit de 25 collaborateurs des directions régionales Fès- Meknès, Oriental et Draa-Tafilalt.

À l'issue de ce programme, une liste de profils ayant démontré leurs compétences en animation et leur maîtrise du projet a été établie. Cette démarche vise à étendre la formation à une échelle plus large, notamment auprès de tous les directeurs de points de vente et des chargés de clientèle, afin de garantir une généralisation optimale du système.

Appui à l'utilisation rationnelle de l'eau d'irrigation par les agriculteurs

Ce projet a été conçu dans l'optique de promouvoir des pratiques agricoles plus responsables vis-à-vis de la ressource hydrique. Il concerne:

- L'établissement d'un état des lieux des appuis existants aux agriculteurs dans le domaine de la gestion de l'eau d'irrigation ;
- La réalisation d'un benchmark sur l'optimisation de l'usage de l'eau à la parcelle ;
- L'identification du cadre réglementaire de gestion de l'eau au niveau d'une exploitation agricole ;
- Le renforcement des capacités des clients en gestion de l'eau.

À ce jour, les termes de références ont été élaborés et les évaluations technique et financière ont été réalisées puis transmises pour avis à l'Agence Française de Développement.

2.3 Développement du SGES TEF

Dans le but d'aligner la filiale Tamwil El Fellah sur les standards internationaux en matière de finance responsable, et dans le cadre de son engagement pour le développement durable et la transition verte, le pôle Expertise Agricole et Développement Durable a piloté, avec l'aide d'une équipe multidisciplinaire TEF-CAM, le développement d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) pour Tamwil el Fellah. La procédure a été publiée le 1er mars 2024 et une formation au profit de 16 collaborateurs TEF a été dispensée le 15 mai 2024.

2.4 Reporting CAM et filiales

Dans le but de suivre l'intégration des exigences E&S dans les processus d'octroi et de gestion des financements, tout en garantissant la conformité aux engagements pris auprès des partenaires financiers, notamment l'AFD, des reportings semestriels sont réalisés par les ARES du CAM, de TEF et de CAM Leasing.

3) Gestion des risques financiers liés au changement climatique

3.1 Projet climat CAM-BEI

Dans le cadre de l'accord de coopération signé en juillet 2022 entre le CAM et la Banque Européenne d'Investissement (BEI), un projet dédié à l'évaluation des risques et opportunités climatiques pour le CAM a été initié le 12 septembre 2022 lors d'une réunion présidée par le Président du Directoire, en présence de la représentante de la BEI au Maroc. Cette assistance technique a pour objectif d'intégrer les risques climatiques dans la stratégie du CAM tout en identifiant les opportunités de financement durable. D'une durée de 18 mois, cette mission a accompagné le CAM dans l'amélioration de sa méthodologie d'évaluation des risques physiques et de transition liés au climat, ainsi que dans la mise en place d'un système de reporting et de publication aligné sur les meilleures pratiques internationales.

Dans le cadre de ce projet et à la suite des divers ateliers organisés, les actions suivantes ont été menées :

- Un comité a été tenu le 17 janvier 2023 pour présenter la matrice des responsabilités et le programme de formation ;
- Le comité de clôture du projet a été organisé le 22 mai 2024 ;
- Les équipes du CAM ont bénéficié d'une montée en compétences sur les sujets du climat et de son impact sur l'activité de la banque les 19, 20 et 22 février 2024 ;
- Une feuille de route a été élaborée pour poursuivre l'intégration du risque climatique à tous les niveaux de la banque ;
- Des réunions pour la mise en œuvre des actions prioritaires de la feuille de route climat ont été tenues, notamment l'intégration des risques climatiques au niveau du SI notation interne et du Workflow du CAM ;
- Les 1er et 2 octobre 2024, une visite d'étude au Luxembourg a permis de renforcer les échanges avec les experts de la BEI et d'approfondir la compréhension de leur stratégie climatique.

3.2 Sensibilisation et capitalisation

- Une conférence sur les risques et opportunités climatiques au Maroc a été co-organisée par le CAM et la BEI le 23 mai 2024.
- Une série de cinq podcasts autour des changements climatiques a été enregistrée par les experts mandatés dans le cadre du projet, le représentant de la BEI au Maroc ainsi qu'une représentante de la Direction Générale de la Météorologie.
- Un livre blanc sur les opportunités et risques liés au climat au Crédit Agricole du Maroc a été rédigé.

3.3 Intégration du risque climatique dans le processus d'octroi de crédit

Dans la continuité du projet « Climat CAM-BEI », un travail a été effectué sur l'adoption et l'intégration de la méthode d'évaluation et d'appréciation des risques climatiques dans le processus d'octroi de crédit. Le scoring climatique s'articule autour de trois volets : client, projet et garanties.

Un outil de calcul des scores climatiques a été mis en place afin d'évaluer les risques climatiques associés aux projets financés par la banque, en intégrant notamment les risques physiques et de transition. Cet outil est accompagné d'un guide utilisateur interne.

À ce jour, le module « scoring climatique projet » a été informatisé et testé. Il est actuellement en phase de validation dans l'environnement de préproduction, en vue de son déploiement effectif.

3.4 Reporting ICAAP

Àfin de répondre aux exigences de BAM concernant la déclaration ICAAP au titre de l'exercice 2023, le volet risques climatiques a été mis à jour par rapport aux données et chiffres arrêtés au 31/12/2023.

3.5 Prise de participation aux travaux et formations sur les risques climatiques

Les 3 et 9 mai 2024, des représentants du CAM ont pris part respectivement à la première réunion de la commission BAM-Banques Climat ainsi qu'à l'atelier de dissémination des résultats du rapport conjoint de Bank Al-Maghrib et de la Banque Mondiale sur les risques climatiques dans le secteur bancaire marocain.

Le programme de formation organisé conjointement par Bank Al-Maghrib et la BERD sur la gestion des risques climatiques comprend cinq modules, dispensés entre le 9 octobre 2024 et le 30 janvier 2025, notamment :

- Principe du risque climatique ;
- Évaluation des risques physiques ;
- Évaluation des risques transition ;
- Élaboration d'un cadre d'analyse de scénarios pour les stress tests ;
- Synthèse et planification des actions en matière de risques climatiques.

Cinq représentants du Crédit Agricole du Maroc, impliqués dans la gestion des risques, la conformité, le développement durable et la relation clientèle, ont pris part à cette formation.

4) Institutionnalisation de l'approche genre

Au cours de l'année 2024, les efforts du Pôle Expertise Agricole et Développement Durable en faveur de l'intégration économique des femmes ont été concentrés sur la coordination des initiatives portées par les différentes entités de la banque, afin de développer une stratégie dédiée à l'intégration du genre. Ce sujet est actuellement une priorité nationale au Maroc, mobilisant l'ensemble des ministères et institutions du pays. En adoptant cette stratégie d'institutionnalisation du genre, le Groupe CAM affirme son rôle de leader en tant qu'institution financière responsable, engagée pour l'équité et l'inclusion. Cette approche intégrée vise à soutenir un développement durable et équilibré, tout en mettant en lumière le rôle essentiel des femmes dans l'économie marocaine.

La mise en œuvre de cette stratégie dédiée à l'égalité de genre présente de nombreux avantages pour le GCAM. Elle permet non seulement de se conformer aux exigences des bailleurs de fonds engagés dans la transition vers une économie verte et inclusive, mais également de répondre aux critères requis pour l'accréditation au Fonds Vert pour le Climat et l'accès à une ligne de financement de l'Agence Française de Développement (AFD). De plus, cette démarche est alignée avec les recommandations de Bank Al-Maghrib dans le cadre de la Stratégie Nationale pour l'Inclusion Financière des femmes. En suivant ces recommandations, le GCAM réaffirme son engagement en faveur de l'autonomisation économique des femmes, en facilitant leur accès à des services financiers adaptés à leurs besoins spécifiques.

4.1 Animation du groupe de travail « Genre »

Jusqu'en 2023, l'approche genre au sein de la banque était intégrée par différents métiers sans véritablement former une stratégie commune ou ayant des objectifs partagés. Afin de remédier à cette situation, l'une des premières missions a été d'identifier toutes les initiatives existantes, dans le but de créer des liens entre les différentes structures. Cette étape était un prérequis essentiel pour élaborer une stratégie globale sur la question du genre.

En raison de son caractère transversal impliquant plusieurs entités de la banque et du groupe, le PEADD a pris l'initiative de créer un groupe de travail dédié au genre pour valider à chaque fois que nécessaire les différentes étapes et mesures mises en place lors du projet de formalisation de l'approche genre. Parmi les parties prenantes impliquées dans ce groupe de travail figurent notamment :

- Pôle Développement
- Pôle du Pilotage de la Stratégie PP
- Direction de la Fiabilisation des Données
- Pôle de performances RH et de la Qualité de Vie au Travail
- La Direction Centrale de la Responsabilité Sociale et Environnementale
- Directions Régionales
- Direction Centrale de la transition verte
- La Fondation Ardi
- Le Centre d'Etudes et de Recherches du CAM
- Tamwil Al Fellah
- Cam Leasing

Au cours de l'année 2024, une réunion a été organisée en date du 16 juin portant sur l'état d'avancement du plan d'action, les échéances et les différentes réalisations.

4.2 Diffusion de la politique du GCAM sensible au Genre

De nos jours, les institutions financières reconnaissent de plus en plus l'importance de l'égalité des sexes et des opportunités pour promouvoir un développement économique durable et inclusif. L'objectif primordial de cette politique est de formaliser l'approche du genre engagée dans le GCAM afin de maximiser son impact sur l'autonomisation des femmes en leur offrant un accès équitable aux services bancaires, aux opportunités professionnelles, et en favorisant leur inclusion dans le tissu économique.

Inspirée du cadre réglementaire marocain, des recommandations de Bank Al Maghrib, des bonnes pratiques observées auprès d'autres banques et des standards onusiens concernant l'autonomisation des femmes et le financement vert et inclusif, la politique du Groupe Crédit Agricole du Maroc sensible au genre a été pensée selon 5 principes :

- 1 - L'inclusion économique comme levier d'autonomisation des femmes ;
- 2 - La lutte contre la vulnérabilité des femmes aux changements climatiques ;
- 3- L'équité professionnelle homme-femme au sein de l'entreprise ;
- 4 - Le dialogue permanent avec les parties prenantes ;
- 5 - La communication sur les performances et l'évaluation des impacts

Àfin de valider cette proposition, deux réunions avec le groupe de travail ont été organisées par le Pôle, et le 23 avril 2024 la note de service n°26E-24 sur la Politique Sensible au genre du Groupe CAM a été diffusée. Une diffusion externe à travers le portail internet du CAM est en cours de traitement.

4.3 Évaluation de la situation du genre au Groupe CAM

Conformément aux recommandations n°1/W/2022 relatives à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit de Bank Al-Maghrib qui prône la mise en place d'indicateurs de suivi, un tableau de bord spécifique a été développé afin de capturer l'évaluation du traitement du genre dans les opérations financières de la banque.

Ce tableau de bord, mis à jour annuellement, est essentiel à l'évaluation des réalisations du CAM et à la compréhension des limites éventuelles dans son approche en faveur du genre, afin de répondre de manière pertinente aux besoins et aux aspirations des clientes. Les résultats de ce travail de collecte sont consolidés dans le livrable « Gender Assesement ».

4.4 Formation et participation au dialogue avec les parties prenantes externes

Au cours du premier semestre 2024, le PEADD a activement contribué au renforcement des compétences internes et à l'engagement de la banque dans des dialogues stratégiques avec les parties prenantes externes.

Formation Interne

Le PEADD, en partenariat avec le Pôle Académie, a développé un support de formation destiné à accompagner le déploiement des recommandations de Bank Al-Maghrib sur l'institutionnalisation du genre. Ce contenu pédagogique inclut une analyse approfondie de la situation de l'égalité de genre au Maroc, à la lumière des évolutions réglementaires, et vise à sensibiliser les collaborateurs aux enjeux du genre dans le secteur financier.

Participation aux Événements Externes

En parallèle, le Pôle a marqué sa présence dans plusieurs initiatives et événements externes visant à promouvoir l'égalité des genres et l'inclusion financière. En participant activement à ces rencontres, le pôle a non seulement partagé l'expertise du Groupe CAM sur la finance verte et inclusive, mais a également renforcé son réseau avec des parties prenantes clés, telles que les régulateurs, les partenaires financiers et les représentants des organisations internationales. Ces engagements externes sont essentiels pour aligner la stratégie de la banque sur les meilleures pratiques du secteur, tout en contribuant à l'élaboration de solutions innovantes pour l'autonomisation économique des femmes au Maroc.

Évènements :

- Consultation BKAM/CGAP sur l'expérience du CAM en matière d'inclusion financière des femmes dans le monde rural au Maroc.
- Formation sur l'élaboration d'une Concept Note et Funding Proposal.
- Atelier de formation sur l'évaluation des risques et opportunités climatiques du CAM.
- Lancement du projet de coopération « Transition Juste : Incitations économiques pour une politique climatique et mise en œuvre de la CDN réussies au Maroc ».
- Invitation à la journée de réflexion sur l'entrepreneuriat féminin et ses sources de financements - APPEF.
- Atelier BKAM sur l'opérationnalisation des recommandations sur l'intégration du genre par les établissements de crédit.
- Consultation de la KfW sur les problématiques liées aux financements du genre au Maroc.
- Atelier de formation sur les masculinités dans le secteur privé, organisé par le Bureau régional d'ONU Femmes.
- Atelier BERD dans le cadre de l'aménagement d'un projet de promotion d'une gestion durable des écosystèmes oasiens et d'intégration économique des femmes micro-entrepreneures dans la place du Saïss .
- Atelier sur les Women's Empowerment Principles.

4.5 Production de contenu sur la méthodologie et le reporting de la Finance Verte

Au cours de l'année 2024, les efforts ont été poursuivis afin de renforcer l'intégration des enjeux de la finance verte et climat au sein de la Banque. Cela s'est traduit par la production de plusieurs notes de recherche approfondies sur des aspects clés de la finance verte, destinées à éclairer les décisions stratégiques et à alimenter les discussions internes et externes sur ces sujets cruciaux.

Par ailleurs, le PEADD a activement répondu aux diverses sollicitations pour le reporting environnemental et social, garantissant ainsi la conformité aux standards internationaux et la transparence vis-à-vis des parties prenantes.

Enfin, des supports de communication spécifiques ont été produits dans le but de sensibiliser et informer sur les initiatives de la banque en matière de finance verte, renforçant ainsi l'image du CAM en tant qu'acteur engagé pour le développement durable.

- Intégration dans la stratégie Toumou7 de la durabilité.
- Benchmark reporting Risque Climat / TCFD.
- Production de contenu de sensibilisation à l'attention des collaborateurs du CAM sur les « Fake News Vertes » à destination de Cam Radio et sur des affiches de sensibilisation aux éco-geste en faveur du papier, de la gestion durable de l'eau et des problématiques de transport.
- Recherche sur l'indice de l'égalité professionnelle.
- Participation à une enquête sur le genre et les obligations sociales lancée par l'AFD à travers le GPBM.
- Reporting Environnement du Global Compact à la demande de la DCRSE.

5) Conventions de partenariat

5.1 Signature d'une convention de partenariat CAM-ANEF-GIZ-Green Energy Park

Une Convention de partenariat a été signée, en mars 2024, entre le CAM, l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF), la GIZ et le Green Energy Park (UM6P) pour la réalisation de la deuxième édition du concours national Green Startup pour l'appui des initiatives vertes portées par des jeunes dans les zones rurales et de montagne.

L'engagement de la Banque, en tant que membre du Comité de Pilotage, consiste à accorder une attention particulière à la promotion de l'entrepreneuriat vert des jeunes et des femmes en facilitant l'accès aux produits et services de financement adéquats et en participant aux jurys de sélection des projets présélectionnés. Une contribution financière de 50 000 DH a été mobilisée par le CAM pour le concours.

Dans ce sens, le Pôle EADD a participé le 27 juin 2024, au jury de sélection de 20 projets de start-ups parmi les 50 projets examinés. Le CAM a également été représenté lors du pitch final des 20 porteurs de projets retenus, organisé lors d'un Boot Camp en octobre 2024 à Ben Guérir, et qui a permis de choisir les 05 meilleures Start-ups.

5.2 Convention CAM-TOURBA

Une convention de partenariat a été signée entre le CAM et TOURBA le 23 décembre 2024. L'objectif est de mettre en place un cadre de partenariat pour financer l'acquisition de semoirs de semis directs au profit des agriculteurs adhérents au programme Carbon Farming.

5.3 Cartes vertes

Un comité de pilotage a été tenu, le 14 février 2024, afin de statuer sur la Convention liant le CAM et l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF), portant sur le Partenariat pour les Forêts Marocaines (PFM). Depuis la signature de cette convention en novembre 2015, un mécanisme de paiement pour services écosystémiques baptisé « Cartes Vertes » a été mis en place. L'objectif de ce mécanisme est de contribuer à l'effort national de préservation de l'écosystème forestier marocain.

À travers les Fonds générés par les cartes vertes, des projets à fort impact environnemental ont été soutenus financièrement par le CAM notamment le projet de plantation d'un million d'arbres en marge de la COP22 en 2016 et la plantation d'un périmètre de reboisement de 10 ha à Taghrramte – Ouarzazate. Par la suite, les Fonds ont été orientés pour la gestion de L'écomusée « la Maison de la Cédraie ».

Suite au comité de pilotage, il a été convenu, en novembre 2024, d'entamer une réflexion sur un nouveau cadre de partenariat visant la contribution à la conservation des ressources forestières marocaines.

5.4 Projet d'Activités de Pleine Nature au service de la Biodiversité au Parc National d'Ifrane «APNB/PNI»

Le CAM a participé à une réunion d'échange le 24 décembre 2024 avec le chef de Mission du Projet APNB/PNI qui est financé par le FFEM/AFD et mis en œuvre par l'ANEF. L'objectif était d'examiner les pistes de collaboration, pour la contribution à la mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion du PNI, en capitalisant sur l'expérience du CAM en matière de mécanismes de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) notamment les Cartes Vertes.

5.5 Accréditation au Fonds Vert Pour le Climat

Le CAM a organisé un atelier pour la finalisation de la note conceptuelle du Programme d'Investissement dans la Transition vers une Agriculture Résiliente (PITAR) et le développement d'une facilité de préparation de projet (Project Preparation Facility, PPF). L'atelier a été animé par le Groupement Climat Capital qui a été retenu lors d'un appel d'offres international pour accompagner le CAM à mettre en œuvre le Readiness Programme financé par le Fonds Vert pour le Climat « FVC » afin de lui permettre de compléter son processus d'accréditation et développer des projets "climat" de haute qualité.

Par ailleurs, les représentants CAM ont sensibilisé, lors des commissions tenues du 24 au 28 juin 2024 en marge du Dialogue organisé par le Fonds Vert pour le Climat pour la Région MENA, les responsables du FVC sur la nécessité d'activer le projet d'accréditation du CAM en mettant l'accent sur le rôle primordial de ce dernier dans le financement de la stratégie agricole de l'Etat et sur l'impact environnemental et social généré par son accompagnement des différentes filières agricoles et agroindustrielles. L'accent a été mis également sur l'expérience du CAM dans le financement des projets verts liés à l'efficacité énergétique, à la production d'énergie propre, à la valorisation des déchets et à l'agriculture biologique et agro écologique à travers notamment le programme « ISTIDAMA » mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Française de Développement « AFD ».

5.6 Renforcement du partenariat CAM-AFD à travers la nouvelle ligne : Transforming Financial Systems for Climate « TFSC »

En marge du Salon International de l'Agriculture au Maroc (SIAM) 2024, le CAM et l'AFD ont signé deux conventions de crédit d'un montant total de 70 millions d'euros pour financer des investissements contribuant à la résilience de l'économie marocaine et à la préservation de la sécurité alimentaire.

Ce partenariat a été renforcé à travers le financement d'un programme d'assistance technique pour un montant total de 2,1 millions d'euros, destiné à accompagner les agriculteurs éligibles au financement du CAM.

Centré sur l'utilisation rationnelle de l'eau d'irrigation ainsi que sur l'amélioration de la gestion des risques climatiques, sociaux et environnementaux par le CAM, ce programme d'assistance technique permet également de promouvoir et d'inciter financièrement des projets innovants s'inscrivant dans le cadre du programme ISTIDAMA. Ce programme vise à promouvoir auprès des coopératives, petites et moyennes exploitations agricoles et industries agro-alimentaires, les projets liés à la durabilité à travers des investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, l'agriculture biologique et la valorisation des déchets agricoles et agro-industriels. En effet, le changement climatique génère des risques importants pour les écosystèmes mais peut également présenter de nouvelles opportunités d'investissement que les porteurs de projets peuvent saisir grâce au partenariat CAM-AFD.

5.7 Coopération avec le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Projet « Dialogue Technique Agricole et Forestier Marocco-Allemand »

Le CAM a participé en avril 2024 au Kick Off de la deuxième phase du projet de dialogue technique dans le secteur agricole et forestier (DIAF), organisé à Rabat sous la présidence du Secrétaire Général du Département de l'Agriculture et de l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne au Maroc. L'objectif principal de cette phase est de renforcer à long terme l'agriculture biologique et les organisations professionnelles agricoles et forestières (OPAF) au Maroc.

Projet « IHYAE »

Le CAM a participé le 08 mars 2024 au Comité de Pilotage du Programme de Revitalisation des Territoires Ruraux par l'Emploi et l'Entrepreneuriat dans le secteur agricole et para-agricole « IHYAE » présidé par le Secrétaire Général du Département de l'Agriculture.

Programme National pour le Développement du Semis Direct

Le CAM a participé le 04 mars 2024 au comité de pilotage du Programme National pour le Développement du Semis Direct, tenu au siège de la Direction Développement des filières de production. Le comité a dressé un état d'avancement du programme au titre de la campagne actuelle ainsi que les prévisions pour la prochaine campagne 2024-2025.

5.8 Pistes de coopération avec d'autres organismes :

Accélérateur de croissance verte et d'emplois du PNUD

L'accélérateur de croissance verte et d'emplois fait partie du Programme de Partenariat danois-arabe (DAPP) du ministère des affaires étrangères du Danemark. Il est mis en œuvre par le PNUD en partenariat avec Flat6labs et New Silk Roads.

Ce projet cible principalement les TPE/PME qui souhaitent lancer de nouveaux produits et services respectueux de l'environnement sur le marché, et/ou intégrer des normes sélectionnées qui peuvent permettre aux entreprises d'accéder à de nouveaux marchés et générer de l'emploi. La méthodologie adoptée pendant l'accélérateur comprend un programme d'accélération de 05 mois, des sessions de formation et de coaching en groupe, des sessions de mentorat en individuel pour concevoir des business plans durables, des opportunités de réseautage en présentiel et un pitch night.

C'est dans ce cadre que le CAM a été invité à la première journée du pitch en présentiel le vendredi 28 juin 2024. Le pitch se compose de 23 PME représentant plusieurs secteurs. La participation du CAM constitue une opportunité pour identifier des projets verts qui peuvent être accompagnés au niveau financier.

Fonds de Financement Agricole Durable

L'Autorité Arabe pour l'Investissement et le Développement Agricole (AAAID) et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) collaborent pour le développement potentiel d'un fonds de financement agricole durable qui sera initialement financé par l'AAAID. Le Fonds offre une ligne de crédit aux institutions financières partenaires éligibles pour financer les groupes cibles (petits et moyens producteurs agricoles et PME agri-business). Le FIDA s'est vu confier la tâche de préparer une note conceptuelle pour la phase pilote du Fonds comprenant une évaluation de la demande et de l'offre pour le financement des groupes cibles et l'identification de partenaires potentiels pour le Fonds.

C'est dans ce cadre que le Pôle EADD a tenu un entretien virtuel avec les consultants en charge de la préparation de la note conceptuelle. L'entretien a porté principalement sur la présentation du CAM, son expérience et sa stratégie de financement du secteur agricole, ses offres de financement dédiées aux acteurs du secteur agricole notamment pour les groupes cibles du Fonds. Le Pôle a montré un intérêt pour l'examen de la mobilisation du Fonds et sur les éventuels besoins d'assistance technique pour améliorer son intervention au profit des groupes cibles.

6) Le site Fellah-Trade

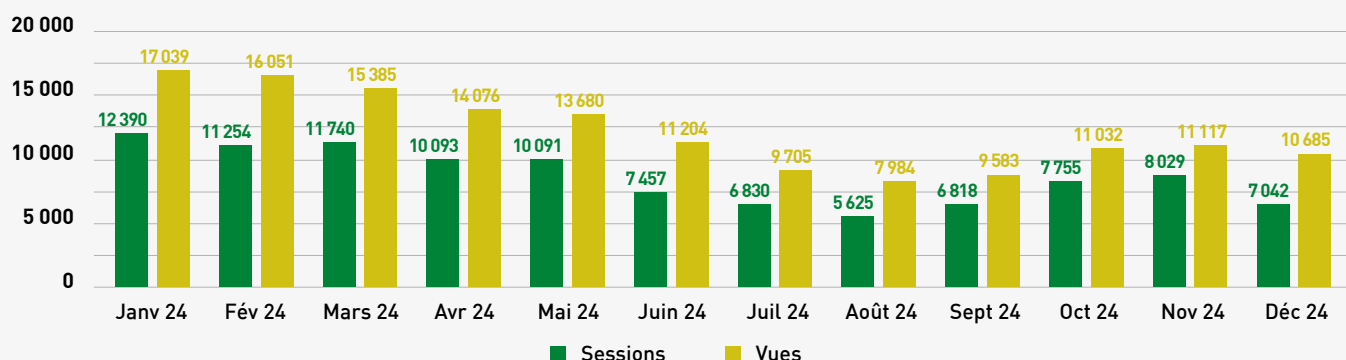
Le site Fellah-Trade est une référence dans l'information et le conseil destinés aux secteurs agricole et agroindustriel. Dynamique, ergonomique et présentant des informations actualisées, ce site a continué d'attirer de nombreux visiteurs durant l'année 2024. À fin décembre 2024, les chiffres clés du site Fellah-Trade se présentent comme suit :

- Nombre de sessions : 105 643 (8 803 en moyenne par mois);
- Pages vues : 147 541 (12 295 en moyenne par mois).

Avec 9 792 profils validés, le nombre d'abonnés aux services se présente comme suit :

- Veille : 3 568 abonnés ;
- Météo par email : 719 abonnés ;
- Météo par SMS : 225 abonnés ;
- Cours agricoles par email : 612 abonnés.

Évolution du Trafic du site Fellah Trade



3) TAMWIL EL FELLAH

En 2024, Tamwil El Fellah a poursuivi sa mission, avec constance dans un contexte agricole fragilisé par la succession de sept années de sécheresse. Face à ces défis structurels, l'institution a su maintenir son engagement en faveur des agriculteurs et coopératives non éligibles au système bancaire classique, en apportant des solutions de financement adaptées et accessibles.

S'appuyant sur un accompagnement de proximité, TEF a consolidé ses interventions, en élargissant sa base clientèle, en renforçant l'accompagnement des groupements agricoles, et en œuvrant fortement pour l'inclusion financière des populations en milieu rural.

CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2024

Évolution de la base clientèle active

+1%

Déc 23	Déc 24
28 419	28 791

Évolution cumulée du Portefeuille clientèle depuis 2010

+3433 clients

Déc 23	Déc 24
102 786	106 201

Élargissement de la base clientèle :

En 2024, la base clientèle active de TEF est passée de 28 419 en 2023 à 28 791, enregistrant une progression annuelle de 1%.

Au terme de l'exercice, 3 433 nouveaux clients ont bénéficié d'un financement, soit une progression de 3,34% par rapport à 2023. Cette dynamique porte à 106 201 le nombre total d'agriculteurs accompagnés financièrement depuis le démarrage de l'activité en 2008.

*dont 23,000 adhérents à des coopératives agricoles enregistrées dans les livres du CAM pour le compte de TEF

Évolution cumulée des coopératives financées par TEF

+64 coopératives

Déc 23	Déc 24
756	820

Évolution cumulée des adhérents des coopératives financées par TEF

+538 adhérents

Déc 23	Déc 24
30 384	30 944

Dynamisation de l'accompagnement des coopératives :

64 nouvelles coopératives agricoles ont été financées en 2024, représentant 538 nouveaux adhérents et portant ainsi le nombre cumulé de groupements d'agriculteurs accompagnés depuis la création de TEF, à 820, regroupant 30 922 adhérents bénéficiaires.

Évolution cumulée des coopératives féminines financées par TEF

+18 coopératives

Déc 23	Déc 24
100	118

Évolution cumulée des adhérents des coopératives féminines financées par TEF

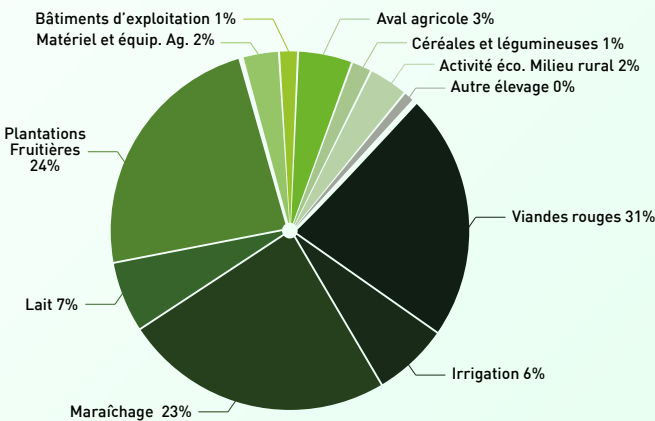
+128 adhérents

Déc 23	Déc 24
2 779	2 907

Inclusion financière des femmes rurales à travers les coopératives féminines :

En ce qui concerne l'accompagnement des organisations professionnelles féminines, TEF a financé depuis le lancement de son activité, 118 coopératives féminines, représentant 2907 Adhérentes.

Cette progression intègre 18 nouvelles coopératives financées en 2024, soit 128 nouvelles adhérentes bénéficiaires par rapport à l'année précédente.



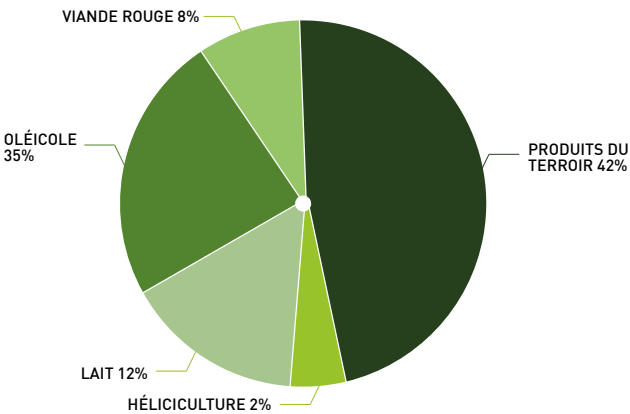
TEF POURSUIT SON ENGAGEMENT A SOUTENIR LES PRINCIPALES FILIERES AGRICOLES GENERATRICES DE REVENUS, EN LIEN AVEC LES BESOINS REELS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

La ventilation de la production au 31 décembre 2024 met en évidence la prédominance de trois filières agricoles majeures : viandes rouges (31%), plantations fruitières (24%) et maraîchage (23%), qui concentrent à elles seules plus de trois quarts des financements.

Cette répartition confirme les priorités de Tamwil El Fellah, qui, à travers son accompagnement, vise à participer aux efforts nationaux en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole et rural.

ACCOMPAGNER LES FILIÈRES PRIORITAIRES POUR LES COOPÉRATIVES FÉMININES

Au titre de l'exercice 2024, 42% des coopératives féminines financées par TEF sont actives dans la filière des produits du terroir. Ce positionnement stratégique reflète l'engagement de TEF en faveur de la valorisation des savoir-faire locaux et l'inclusion financière, levier clé d'autonomisation économique des femmes rurales.



CONCOURS DE TEF À L'AGRICULTURE SOLIDAIRE ET INCLUSIVE



Au 31 décembre 2024, le réseau de Tamwil El Fellah comptait 43 agences dédiées et 143 Desks intégrés au sein des agences du Crédit Agricole du Maroc, portant ainsi à 186 le nombre total de points de vente TEF sur l'ensemble du territoire national. L'année 2024 a été marquée par l'ouverture de deux nouvelles agences, à AHFIR et à KELAAT M'GOUNA, renforçant ainsi la couverture territoriale de TAMWIL EL FELLAH.

ACCOMPAGNEMENT DE NOUVELLES NICHES STRUCTURANTES

Mise en place des prérequis nécessaires au financement de la filière « Cannabis » licite

CONTEXTE NATIONAL ET CADRE LEGAL

Depuis l'adoption de la loi 13.12 en 2021, le Maroc encadre l'usage licite du cannabis, à travers un modèle structurant impliquant la transformation locale, la traçabilité et l'intégration socio-économique des agriculteurs dans les provinces du Rif central. L'Agence Nationale de Réglementation des Activités liées au Cannabis (ANRAC) pilote cette dynamique avec l'objectif de faire émerger une filière réglementée, compétitive et inclusive.



ENJEUX POUR LES AGRICULTEURS ET LES TERRITOIRES CONCERNES

- Les provinces du Rif central (Al Hoceïma, Chefchaouen et Taounate) concentrent historiquement la culture du cannabis. La transition vers un modèle licite répond à plusieurs enjeux majeurs dont notamment :
- Intégration progressive des agriculteurs dans un circuit formel, sécurisé et traçable,
 - Structuration de coopératives agricoles spécialisées,
 - Accès au financement, au profit des coopératives légalement autorisées,
 - Intégration dans des chaînes de valeur industrielles, répondant aux normes de traçabilité, de qualité et de durabilité,
 - Amélioration des revenus, sécurisation de l'activité, contribution à l'émergence d'une classe moyenne agricole locale.

MOBILISATION DE TEF POUR ACCOMPAGNER LES ORIENTATIONS NATIONALES

En tant qu'acteur engagé de la méso finance agricole, Tamwil El Fellah s'est mobilisé pour préparer les conditions d'accès au financement des coopératives agricoles concernées par cette dynamique.

TEF a ainsi préparé et déployé une offre de financement dédiée, articulée autour de produits adaptés et d'un accompagnement renforcé alliant :

- Produits financiers adaptés :
 - Crédit de fonctionnement : pour les campagnes de culture,
 - Crédit d'investissement : destiné à l'acquisition de matériel et équipements agricoles collectifs.
- Accompagnement de proximité assuré par les équipes de TEF.

L'engagement de TEF dans le financement et l'accompagnement de la filière du cannabis licite témoigne de sa capacité à anticiper les évolutions agricoles, à accompagner les filières émergentes alignées sur les orientations nationales, et à favoriser l'inclusion financière des populations rurales.

RAYONNEMENT NATIONAL ET INTERNATIONAL

En 2024, Tamwil El Fellah a consolidé sa présence institutionnelle en participant à plusieurs salons agricoles nationaux. Ces événements ont constitué des plateformes clés de visibilité, de dialogue et de prospection, en cohérence avec les missions de TEF.

Dans ce cadre, TEF a activement participé aux principaux Salons suivants :

- SIAM - Meknès
- SIDATTES - Erfoud
- Salon national de l'élevage - El Jadida
- Salons et festivals régionaux tels que ceux de la rose à Kelaat Megouna, du pommier à Midelt...

DISTINCTION CONTINENTALE

Lors des assises annuelles de l'AIAFD tenues à Abidjan en mai 2024, TEF a été primée en tant que meilleure Institution de financement du Développement en Afrique, et a reçu le trophée décerné par l'Association Internationale des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD).

Cette distinction consacre un modèle alliant :

- Proximité territoriale ;
- Inclusion financière ;
- Et impact structurant dans les zones rurales.

Ainsi, TEF confirme son positionnement en tant que modèle innovant et acteur stratégique de la méso finance agricole, au service d'une agriculture résiliente, inclusive et durable.

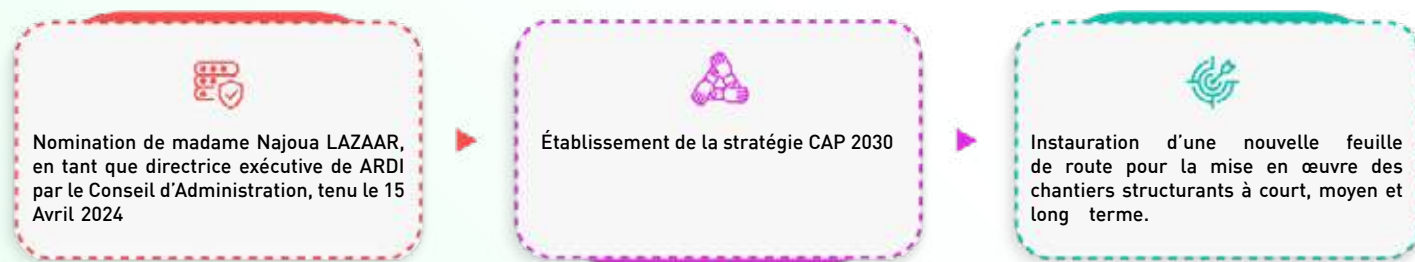


4) ARDI MICROFINANCE

L'année 2024 a été marquée par des évolutions significatives pour ARDI, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel. Dans un contexte où la microfinance continue de jouer un rôle clé dans l'inclusion financière, ARDI a poursuivi son engagement en renforçant son réseau, en optimisant ses processus internes et en mettant en œuvre des projets structurants.

D'un point de vue économique, le secteur a connu des défis liés à l'inflation et à la hausse du coût de la vie fragilisant la capacité de remboursement des clients, en particulier les micro-entrepreneurs et les populations vulnérables. Par ailleurs, la régulation du secteur continue d'évoluer, notamment avec des discussions sur l'élargissement des plafonds de crédit et l'intégration des IMF dans un écosystème financier plus large. La rentabilité des institutions a également été mise à l'épreuve par l'augmentation du coût du financement et la nécessité de renforcer les mesures de recouvrement face à une hausse des impayés. Enfin, l'enjeu de l'inclusion financière demeure central, avec un besoin accru d'innovations pour toucher les zones rurales et les populations encore exclues du système bancaire. Malgré ce contexte, ARDI a maintenu une dynamique de développement en mettant l'accent sur l'amélioration de son efficacité opérationnelle et l'optimisation de ses ressources.

1) Faits marquants 2024



2) Actions menées au cours de l'exercice 2024

2.1 Mise à niveau des moyens

a. Expansion et Renforcement du Réseau

- Ouverture de 10 nouvelles agences portant le réseau à un total de 172 agences au 31/12/2024.
- Mise en place d'une agence spécialisée pour les TPE au sein du siège de ARDI.
- Lancement du chantier de communication externe avec la Direction Centrale Communication Interne et Externe Groupe, incluant la refonte du site internet, la création d'une page LinkedIn et l'extension de la présence de ARDI sur les réseaux sociaux.

b. Optimisation du Capital Humain

- Restructuration des effectifs afin d'optimiser leur répartition.
- Mise en place et renforcement du règlement intérieur et des fiches de poste.
- Régularisation des salaires et amélioration des conditions de travail.
- Déploiement d'un plan de recrutement ciblé et d'un programme de formation pour renforcer les compétences du personnel.
- Formation des directeurs régionaux sur les principaux indicateurs de performance notamment le bilan, le CPC ainsi que d'autres outils d'analyse financière.

c. Innovation et Développement de nouveaux Produits et Services

- Mise en place de 6 nouveaux produits :
 - « ARDI LALLA » : Renforcement de l'autonomie économique des femmes grâce à des financements adaptés.
 - « ARDI CHABAB » : Soutient les jeunes de 18 à 35 ans dans la création et la croissance de leurs projets.
 - « ARDI BAHRI » destiné à la petite pêche maritime : Accompagnement des pêcheurs artisanaux dans l'acquisition d'équipements et le renforcement de leur activité.
 - « ARDI TAQA » : Faciliter l'accès à des solutions énergétiques durables.
 - « ARDI MOUWASSALAT » : Soutien des petits projets relatifs au secteur du transport.
 - « ARDI MOUAKABA » pour les TPE : Produit en cours de déploiement, qui vise à accompagner les entrepreneurs dans la structuration et le développement de leurs activités.
- Élaboration d'un cahier des charges spécifique pour la refonte du système d'information de ARDI (chantier en cours).
- Digitalisation partielle des services via l'application mobile «ARDIGITAL».
- Modernisation de l'identité visuelle de ARDI avec un nouveau logo conforme aux exigences légales.

2.2 Mise à niveau du dispositif métiers

- Restructuration organisationnelle en cours ;
- Reengineering des processus métier à savoir la revue et la mise en place de procédures (ex : procédure d'octroi, procédure des achats...) ;
- Décentralisation régionale de l'octroi des crédits et revue des habilitations ;
- Établissement d'une passerelle solidaire vers l'individuel au niveau du système d'information pour les clients éligibles permettant l'accompagnement des clients dans leur parcours projet (notion d'impact socioéconomique) ;
- Mise en place d'un système de scoring d'octroi de crédits pour les clients AGR ;
- Refonte des lignes métiers : support, production, contrôle et surveillance.

2.3 Mise en place d'opération d'assainissement

- Création d'une Task Force dédiée au recouvrement des créances et à la récupération des créances radiées.
- Renforcement des actions de recouvrement par l'élaboration de plans périodiques définissant les objectifs à atteindre.

2.4 Synergie Groupe

- **AL FILAH CASH** : Révision de la commission de ARDI et redynamisation du partenariat ARDI-AFC.
- **AIMF** : Récupération et financement du portefeuille des clients de AIMF par ARDI.
- **GCAM DOC** : Lancement du projet d'archivage entre ARDI et GCAM DOC.
- **CERCAM** : Participation avec le CERCAM aux journées de sensibilisation et aux formations en Education Financière des clients marins et agriculteurs.

2.5 Développement de nouveaux partenariats

Dans le cadre de sa stratégie de développement de nouveaux partenariats, ARDI a initié des rencontres avec diverses institutions, l'objectif étant de formaliser des partenariats afin de renforcer sa position et sa visibilité.

a. Le Centre Mohamed VI de Soutien (CMS)

Le CMS est un partenaire stratégique pour ARDI. Ce partenariat permet ainsi d'élargir les opportunités d'échanges et d'apprentissage pour les acteurs de la microfinance.

b. La Fondation Marocaine pour l'Education Financière (FMEF)

Après plusieurs rencontres, ARDI renforce son partenariat avec la FMEF. Des journées de formations en éducation financière seront organisées et lancées par cette dernière en faveur des formateurs de ARDI.

c. Centre Régional des Jeunes Autoentrepreneurs (CRJEA)

Des échanges ont été initiés avec le CRJEA. L'objectif est de pouvoir identifier périodiquement de potentiels bénéficiaires des solutions de financement proposées par ARDI aux jeunes entrepreneurs.

d. Centre INTERP Conseil & Ingénierie

Premier contact établi le 22 novembre 2024 à Meknès pour convenir de la transmission des dossiers de financement à ARDI. Il a été décidé de commencer par la région de Fès-Meknès, et d'étendre progressivement aux autres régions.

e. FIMAP - Fédération Interprofessionnelle Marocaine d'Apiculture

Une rencontre a eu lieu en décembre 2024, et une première liste de coopératives apicoles a été établie pour étudier son éligibilité au financement ARDI.

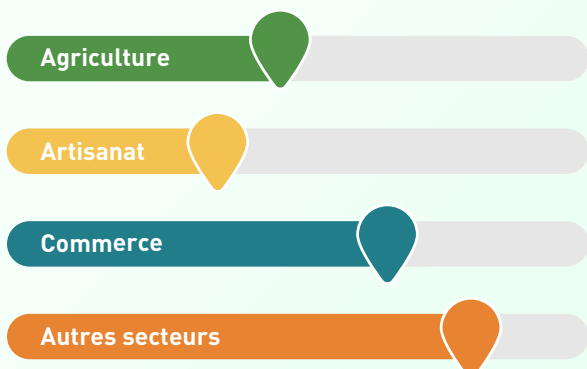
3) Évolution de l'activité de ARDI

3.1 Indicateurs d'Activité :

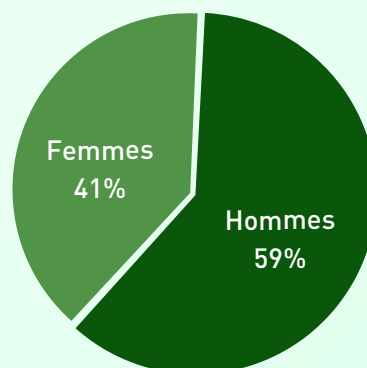
a. Clientèle

Le nombre de clients actifs de ARDI au 31.12.2024 est de 43 622 répartis comme suit :

- Par secteur :

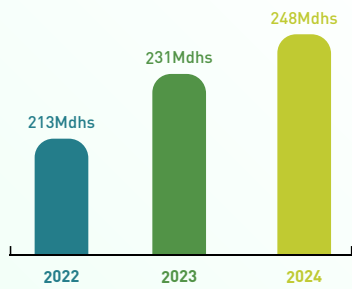


- Par genre :



b. Crédits

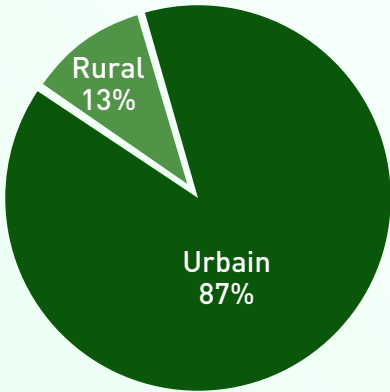
Évolution de l'encours des crédits :



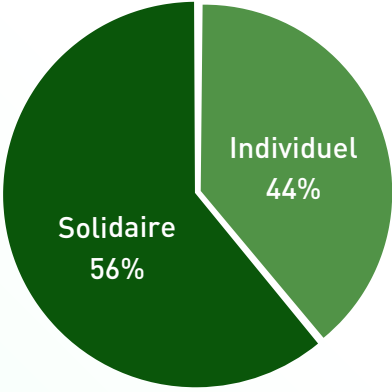
L'encours des crédits au 31.12.2024 s'élève à 248Mdhs soit une évolution de +7% par rapport à 2023.

Répartition des crédits

- Par secteur :



- Par genre :



Encours par produit



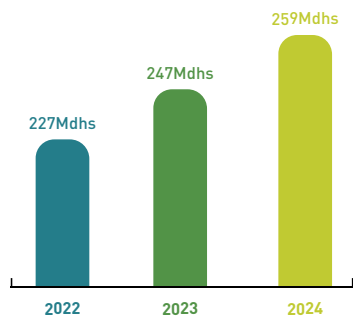
Passerelle du crédit solidaire vers l'individuel

La mise en place de la passerelle du crédit solidaire vers le crédit individuel au T4 2024 a permis aux clients éligibles de bénéficier d'un financement plus adapté à leurs besoins (montant plus élevé et conditions personnalisées).

À fin 2024, 501 clients ont bénéficié de cette passerelle pour un total crédits de 8 MDH.

Régions	Nombre de clients	Montant Crédit
FÉS - MEKNÈS	140	1 788 984
CASABLANCA - CHAOUIA - DOUKKALA	85	1 641 104
NORD	69	1 158 614
RABAT - GHARB	73	981 266
MARRAKECH	50	980 604
ORIENTAL	47	702 706
BENI MELLAL - KHENIFRA	23	504 423
TAFILALET - DRAA	8	136 315
SOUSS - GRAND SUD	6	107 967
Total	501	8 001 983

c. Production



Les décaissements au titre de l'année 2024 sont de 259 MDH contre 247 MDH en 2023 soit une hausse de +5 %.

d. Qualité du portefeuille

Au 31.12.2024, les Créances en Souffrance représentent 41 MDH, soit une baisse de 5% par rapport à 2023.

Le montant des créances radiées s'est établi à 19 MDH.

Désignation (en dhs)	Réalizations		Variations
	fin déc. 2023 (année)	Fin déc. 2024 (année)	2024/2023 (%)
Décaissements (brut)	246 847 625	259 389 717	+5,08%
Remboursements (en principal)	214 298 452	227 883 763	+6,34%
Radiation de l'année	19 315 751	19 057 163	-1,34%
Encours net (hors radiation)	230 626 048	248 098 053	+7,58%
Dont CES	42 999 183	41 085 014	-4,45%

Les remboursements ont enregistré un total de 228 MDH en 2024 par rapport à l'exercice précédent qui est de 214 MDH, soit une variation de +7%.

Opération de restructuration

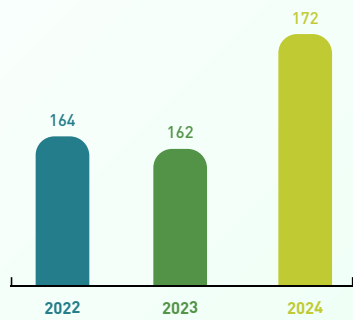
Au titre de l'exercice 2024, ARDI a lancé une opération pour accompagner les clients en difficulté en leur proposant des solutions de restructuration adaptées. Cette initiative s'inscrit dans les nouvelles orientations de ARDI en faveur de l'inclusion financière, visant à offrir aux clients une seconde chance en réaménageant leurs échéances de remboursement tout en assurant la pérennité de leur activité.

À fin décembre 2024, l'encours des crédits restructurés s'élève à 969 KDHS en faveur de 139 clients. 48% de ces clients opèrent dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat, et 25% dans le secteur du Commerce.

3.2 Indicateurs de Moyens :

a. Réseau :

Au 31.12.2024, une expansion du réseau a été réalisée à travers l'ouverture de dix nouvelles agences, améliorant la couverture géographique et l'accessibilité des services de ARDI.

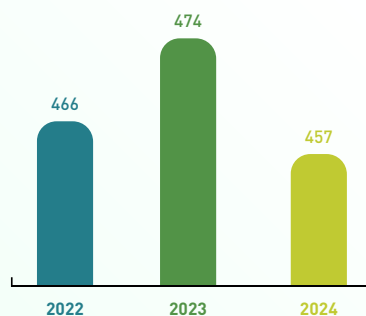


Le réseau ARDI compte 172 agences, dont 17% en milieu rural et 83% en milieu urbain.

b. Effectifs :

L'effectif de ARDI s'élève à 457 collaborateurs dont 44 au niveau du siège et 413 au niveau du réseau.

45% du personnel de ARDI sont des femmes.



Au 31.12.2024, la masse salariale est de 38.689.084 dhs et représente 70% des charges générales d'exploitation.

3.3 Indicateurs Financiers

Total Bilan

Au 31.12.2024, le total bilan de ARDI s'élève à 239MDH contre 220MDH en 2023, soit une hausse de 9%.

Créances sur la clientèle

Au terme de l'exercice 2024, les créances sur la clientèle se sont établies à 248MDH marquant une hausse de +7%.

Le Produit Net Microfinance

Le PNM enregistre une progression de 8%, soit 70MDH en 2024 contre 65MDH en 2023, qui s'explique par une croissance des produits d'exploitation.

Résultat Net

À fin 2024, le résultat net s'est établi à 8.139.133 DH contre - 8.323.211 DH en 2023, soit une évolution remarquable de +198%.

Coefficient d'exploitation

Une baisse de 8% du coefficient d'exploitation passant de 86% à 79%, grâce à la politique de rationalisation des coûts pour tendre vers l'équilibre des ratios.

3.4 Autres indicateurs

ARDI MICROFINANCE & Crédit Agricole du Maroc (CAM)

ARDI joue un rôle actif dans l'effort de bancarisation en orientant ses clients vers les ouvertures de comptes dans les agences du CAM. Cette action facilite à ces clients l'accès aux services bancaires et renforce ainsi leur intégration dans le réseau du Groupe. Au 31/12/2024, cela s'est traduit par 7 117 nouvelles ouvertures de comptes.

ARDI & AL FILAHI CASH (AFC)

Suite au partenariat signé avec AFC en 2022, ARDI s'est lancé dans la commercialisation de ses produits et services, notamment les ouvertures des comptes de paiement, soit 5 140 ouvertures courant l'exercice 2024.

Le nombre de transactions s'élève à 89 304 contre 34 973 en 2023 pour un montant global de 59MDH.

Détail des transactions AFC-ARDI	Nombre	Montant
Virement	52 222	29 595 107
Cash OUT (Retrait Espèces)	11 587	23 164 431
Paiement de factures	21 413	4 328 584
Transfert vers un compte bancaire	178	838 513
Souscription à la Carte	3 461	308 029
Règlement des MAD	398	263 314
Mise à disposition	45	218 876
Total	89 304	58 716 854

ARDI & Société Marocaine d'ingénierie Touristique (SMIT)

Dans le cadre de la convention signée entre le CAM et la SMIT en 2022, ARDI a traité 939 dossiers des porteurs de projets FORSA dans les régions suivantes :

Région	Nombre de projet	Montant financé
Souss - Grand Sud	382	26 789 005
Oriental	267	18 948 235
Marrakech - Safi	103	9 040 584
Fès - Meknès	73	6 014 095
Béni Mellal - Khénifra	57	4 112 744
Drâa - Tafilalet	57	3 954 000
Total	939	68 858 663

4) Participations aux événements

La participation de ARDI aux différents événements organisés en 2024 a constitué une opportunité stratégique pour mener des actions de prospection commerciale, présenter ses produits et services et réaffirmer son engagement en faveur du développement économique local et du développement durable de l'agriculture. Ces événements ont également permis de promouvoir les nouvelles offres auprès des populations ciblées, de renforcer les relations avec les acteurs clés du secteur agricole et d'offrir des solutions financières adaptées aux besoins spécifiques des producteurs locaux.

PNME :

Le 02 février 2024, ARDI a participé à la 10ème édition du « Prix National du Micro-Entrepreneur » à Marrakech. Cette cérémonie de remise de prix organisée par le CMS a honoré cinq clients ARDI actifs dans différents secteurs d'activité.

Salon de l'élevage :

Tenu le 16 février 2024 à la Commune SIDI ALI BENHAMDOUCH, Province d'El Jadida.

SIAM :

16ème édition du la Salon International de l'Agriculture au Maroc, tenue du 22 au 28 avril à Meknès.

Le Bazar solidaire :

Participation à la 4ème édition du BAZAR SOLIDAIRE qui s'est tenue à M'Diq, du 05 juillet au 21 août 2024. Une quinzaine de clients ont été invités par ARDI à cet évènement, pour exposer et présenter leurs produits.

SIDATTES :

Participation à la 13ème édition du Salon International des Dattes au Maroc, tenue du 29 octobre au 03 novembre 2024 à Erfoud.

Salon Régional de l'Olive :

Participation à la 31ème édition du Salon régional de l'Olive à Guercif en novembre 2024.

Festival du SAFRAN :

Participation au festival du SAFRAN tenu en novembre 2024.

5) FONDATION CAM POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2024, la FCAMDD a poursuivi son engagement pour soutenir la résilience de l'agriculture marocaine par des actions de terrain et la coopération à des initiatives stratégiques, en :

- Organisant une troisième et dernière session de sensibilisation et de démonstration dans le cadre du projet d'appui au programme national de semis direct, pour renforcer la résilience des productions céréalières marocaines face au changement climatique. Cette session s'est tenue à Sebti Jahjouhe en présence de près de 200 agriculteurs de la région de Fès-Meknès, dans le but d'encourager l'adoption des pratiques d'agriculture de conservation et d'optimiser la gestion des semoirs. Les échanges ont permis de renforcer la coordination entre les différents acteurs, d'améliorer la gestion des équipements, d'assurer un accompagnement technique efficace, ainsi qu'une optimisation des critères d'attribution des semoirs et de leur maintenance. Ils ont également contribué à poursuivre la recherche de variétés adaptées au semis direct et aux conditions climatiques du Maroc, à développer des formations continues et de services agricoles spécialisés pour soutenir les agriculteurs et à mettre en place des mécanismes de financement et de subventions pour faciliter l'acquisition de matériel adapté.

Ce projet a démontré l'efficacité du semis direct pour améliorer la résilience de l'agriculture marocaine. Les rendements obtenus encouragent la poursuite de ce programme ambitieux, avec pour objectif de surmonter les défis restants et de généraliser l'adoption de cette technique d'ici 2030.



- Participant à une visite d'étude dans la province de la Hollande-Méridionale à Rotterdam, à l'initiative de l'Ambassade des Pays-Bas au Maroc et de l'Agence Néerlandaise pour l'Entreprise (RVO), au profit d'une délégation marocaine regroupant des représentants des instituts de recherche INRA, IAV Hassan II, l'Université Ibn Tofail de Kénitra et de la COMADER. Cette visite avait pour objectif de présenter le secteur horticole néerlandais, mettant en lumière l'impact du cluster « Greenport West Holland » qui s'appuie sur le modèle à triple hélice, où les entreprises, les universités de Leiden, Delft et Erasmus (LDE), et le gouvernement, à travers RVO, travaillent ensemble pour partager leurs connaissances et mener des expériences en matière de technologies horticoles. Cette approche vise à stimuler le développement continu du secteur national pour asseoir son leadership mondial en matière d'innovation horticole et à encourager les investissements dans des marchés émergents.

- Intégrant, dans le cadre d'une coopération méditerranéenne, le projet Adaptation des Agricultures au Changement Climatique en Méditerranée (AACC Med), qui vise à renforcer la résilience agricole des territoires méditerranéens face aux défis climatiques, en fédérant acteurs privés et publics autour d'actions concrètes et concertées. Le CAM, à travers sa Fondation, y participe en tant que membre du Comité de Pilotage et partenaire actif de la gouvernance du projet, dans le but de co-construire une stratégie d'adaptation transformative s'appuyant sur une coopération inter-rives. La première phase du projet, consacrée à la consolidation des recherches et expertises existantes sur l'impact du changement climatique, a abouti à la publication du livre blanc « L'urgence de l'adaptation », premier jalon du projet, destiné à renforcer la résilience des agriculteurs méditerranéens et à souligner les défis spécifiques auxquels ils sont confrontés.



- Ce livre blanc, synthétisant les recherches et expertises existantes en matière d'impact du changement climatique sur les agricultures méditerranéennes et élaboré dans le cadre du projet AACC-Med, a été lancé au Maroc lors de la Conférence Régionale Méditerranée sur l'Agroécologie, dans le cadre de l'Initiative «4 pour 1000» organisée à Rabat, visant la réflexion autour de la thématique de la séquestration du carbone organique des sols, de la santé des sols et de l'agroécologie dans les écosystèmes méditerranéens. Cette conférence a vu la participation du CAM pour parler de son accompagnement financier de la transition verte de l'agriculture, et de sa Fondation, pour parler de l'introduction au Maroc du 1er Système Participatif de Garantie (SPG), label reconnu par la FAO et alternative à la certification biologique, lors du panel « Les modèles économiques pour la préservation de la santé des sols ».
- Participant, à l'occasion de la 16ème édition du Salon International de l'Agriculture à Meknès, à un panel organisé par Centrale Danone sous le thème « Élevage laitier et changements climatiques : quelles pratiques durables ? » pour partager sa contribution à la proposition d'un modèle marocain d'élevage laitier durable et présenter son expérience pilote conduite dans la région du Tadla au profit des éleveurs clients du CAM. Ce projet avait permis d'évaluer la durabilité d'une vingtaine de fermes laitières d'un point de vue agro-environnemental, socio-territorial et économique, d'identifier les enjeux auxquels la filière laitière doit faire face, et de proposer de bonnes pratiques et techniques agro-environnementales d'amélioration de la production laitière. Ce fut également l'occasion pour la Fondation de souligner la nécessité d'une mise à niveau des infrastructures d'élevage, à travers l'adoption de mesures d'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les élevages.

La Fondation a également partagé son expérience pilote d'optimisation de la performance énergétique des exploitations agricoles marocaines, qui avait permis d'estimer le potentiel de réduction de 20% de la facture énergétique annuelle par exploitation, et de lister une dizaine de mesures d'efficacité énergétique nécessitant un faible investissement et un temps de retour sur investissement relativement court, lors de son intervention au panel organisé par l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, intitulé « Utilisation rationnelle de l'énergie en agriculture et changement climatique ». Ce fut l'occasion pour la Fondation de réitérer son engagement pour une agriculture durable et une transition verte des secteurs agricoles, en facilitant les investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.





LA RSE POUR LE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

En 2024, la Direction Centrale RSE a consolidé ses efforts pour promouvoir des initiatives responsables en faveur de l’environnement, de l’éducation et de l’inclusion sociale.

Ce bilan présente un aperçu des réalisations majeures dans les domaines de la protection de l’environnement, de l’éducation et de l’inclusion sociale, ainsi que les efforts d’élaboration et de communication autour du rapport RSE, des projets en cours et des perspectives pour 2025, illustrant l’engagement continu de la banque envers le développement durable et la cohésion sociale.

Protection de l’environnement

- Don de matériel informatique et de mobilier de bureau usagés ;
- Réalisation de l’audit énergétique obligatoire ;
- Programme Plages Propres de la Fondation Mohammed VI ;
- Élaboration du guide Eco gestes.

Inclusion et promotion de la diversité

- Soutien aux personnes en situation de handicap ;
- Santé /Genre.

Éducation et inclusion sociale

- Soutien à la scolarité ;
- Soutien à l’entrepreneuriat des jeunes.

Communication

- Élaboration du rapport RSE 2024.

NOS AXES PRIORITAIRES

La stratégie RSE du Groupe Crédit Agricole du Maroc repose sur quatre axes principaux :



A. CLIENTÈLE RESPECTÉE

Politique en faveur de la diversité

• Participation à la commission « Diversité et Inclusion » du GPBM

Suite aux recommandations de la note BAM n°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit, une commission restreinte GPBM, à laquelle la banque a participé par le biais de la DCRSE, a été formée pour porter une réflexion sur les thématiques relatives à la « Diversité & Inclusion ».

Les engagements retenus par la commission sont les suivants :

- Promouvoir l'équité professionnelle et l'égalité des chances ;
- Contribuer à l'inclusion et à l'autonomisation économique des femmes ;
- Accompagner la clientèle en situation de handicap.

B. CAPITAL HUMAIN VALORISÉ

Égalité professionnelle

• Signature de la Charte de la Diversité du Genre

Fondé en 2012 par Jeune Afrique Media Group, l'AFRICA CEO FORUM est une plateforme permettant de connecter les Chefs de Grandes Entreprises en Afrique entre eux mais également à des décideurs politiques, des investisseurs et des institutions internationales opérant sur le continent.

En 2016, l'AFRICA CEO FORUM lance The Women In Business Initiative rebaptisée Women Working for Change (WFC) en 2020. Cette initiative encourage l'équité et la diversité du genre dans les entreprises en Afrique et donne naissance au réseau « We4She » au Maroc. Créé en 2018, et initié par neuf dirigeantes marocaines, « We4She » est un réseau inclusif composé de femmes et d'hommes se donnant pour mission, d'une part, de contribuer à l'instauration d'une plus grande égalité des genres au sein des entreprises et institutions marocaines et à l'amélioration de la représentativité des femmes au sein des instances dirigeantes des entreprises et d'œuvrer, d'autre part, pour l'autonomisation économique des femmes à travers le partage d'expériences, d'expertise et compétences.

Afin d'améliorer la représentativité des femmes dans les instances dirigeantes et autres strates de l'entreprise, la charte de la Diversité du Genre WE4She a été élaborée. Élaboré dans le cadre de l'Africa CEO Forum, ce texte vise à sensibiliser l'ensemble des décideurs-clés et des grandes entreprises du secteur privé africain aux principes fondamentaux de l'égalité de genre. Cette charte engage les entreprises signataires à adopter et promouvoir ses cinq principes : la mixité dans le recrutement, l'équité de rémunération, la mixité du management et du comité exécutif et du conseil d'administration, la mixité de la fonction publique et enfin l'intégration de la politique genre dans l'élaboration des politiques publiques et privées.

• L'égalité : une composante intrinsèque de la culture d'entreprise

L'égalité professionnelle est plus que jamais au cœur des préoccupations des pouvoirs publics, des entreprises et des acteurs de la société civile. La place des femmes est un enjeu de société, mais c'est également un enjeu de compétitivité pour les entreprises. L'égalité professionnelle est désormais perçue comme un facteur de bien-être pour les salariés et un levier de performance pour l'entreprise.

L'égalité genre est un des chantiers auquel la banque accorde une grande importance. Le CAM a bâti une politique RH ambitieuse qui valorise les talents et donne à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices l'opportunité de se réaliser pleinement.

Cette volonté de faire évoluer les habitudes et les pratiques du CAM en matière d'égalité genre se traduit par de multiples projets et réalisations. Pour n'en citer que quelques-uns :

- L'engagement de la banque en faveur de l'équité du genre à travers la « Politique sensible au genre du Groupe CAM » ;
- Formalisation claire de l'engagement d'équité des genres au niveau de l'Engagement n 04 de la Charte RSE du CAM « Diversité et Équité des Genres » ;
- Participation à la commission « Diversité et Inclusion » du GPBM pour la promotion de l'équité professionnelle et l'égalité des chances, la contribution à l'inclusion et à l'autonomisation économique des femmes et l'accompagnement de la clientèle en situation de handicap.

• L'intérêt de signer la Charte de la Diversité du Genre

La signature de la charte permettra de :

- Montrer tous les efforts continus déployés par la banque depuis plus d'une décennie en faveur de l'égalité genre ;
- Conforter l'engagement du Groupe en matière d'égalité Hommes/Femmes et de référence en matière de RSE ;
- Nous positionner en tant qu'employeur de choix et favoriser ainsi l'attraction et la rétention des talents.

C. CITOYENNETÉ ENGAGÉE

Partenaire Leader du Global Compact au Maroc

Dans l'objectif de mettre en cohérence sa démarche RSE avec les référentiels internationaux et nationaux, le GCAM a adhéré aux principes du Pacte Mondial en 2018 et a rejoint le club des rares entreprises au Maroc à être signataires de cette initiative globale. Lancé en 2000 par l'organisation des Nations Unies, le Pacte Mondial s'attache à promouvoir la responsabilité civique des entreprises, autour des 10 grands principes universels relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

En collaboration avec le PNUD, la CGEM et 6 autres leaders du secteur privé au Maroc, le GCAM s'est aussi engagé à soutenir financièrement la mise en place d'un réseau local du Pacte Mondial des Nations Unies, destiné à promouvoir au Maroc l'adhésion au Pacte Mondial et d'offrir un lieu d'échange d'expériences, de meilleures pratiques stimulantes pour initier, développer et partager les démarches de responsabilité sociétale de tous types d'organisations.

Signataire WEPS



Le GCAM a bâti une politique RH ambitieuse qui valorise les talents et donne à l'ensemble des collaborateurs l'opportunité de se réaliser pleinement.

Cette volonté de faire évoluer les habitudes et les pratiques du GCAM en matière d'égalité genre s'est traduite par l'adhésion aux WEP's et la signature d'une déclaration à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les Principes d'autonomisation des femmes, plus connus sous l'acronyme WEP's (Women's Empowerment Principles), est une initiative lancée en 2010 par le Pacte mondial (Global Compact) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

Sous-titrés « Pour l'entreprise aussi, l'égalité est une bonne affaire », les sept « Principes d'autonomisation des femmes » sont un ensemble de réflexions destinées à aider le secteur privé à se concentrer sur des éléments clefs indispensables pour promouvoir l'égalité des sexes sur le lieu de travail, le marché et au sein de la communauté.

D. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE RESPECTÉ

Respecter l'environnement et lutter contre le changement climatique

• **Don de matériel informatique et de mobilier de bureau usagés**

Dans le cadre de sa démarche de réemploi et de réduction des déchets, la banque a fait don de matériel informatique et de mobilier de bureau usagés, devenus obsolètes pour ses propres besoins professionnels, au profit d'associations et d'écoles publiques. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de son partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale du Préscolaire et du Sport.

Ce programme répond à deux objectifs majeurs :

La réduction des déchets : en donnant une seconde vie à nos équipements, cette initiative s'inscrit dans une logique d'économie circulaire, limitant l'encombrement dans les stocks et contribuant à la préservation de l'environnement.

La réduction de la fracture numérique : en offrant des équipements fonctionnels nous permettons aux écoles publiques et aux associations d'accéder à des ressources essentielles. Cela favorise une meilleure inclusion numérique.

Cette démarche allie responsabilité sociale et environnementale, tout en renforçant les liens entre le secteur privé, l'Éducation, et les acteurs associatifs.

La DCRSE a fait un don de deux cent cinquante (250) ordinateurs usagés en faveur du Ministère de l'Éducation Nationale du Préscolaire et des Sports en mars 2024 en faveur de l'amélioration des capacités des élèves et des cadres pédagogiques dans le domaine du numérique

• **Réalisation de l'audit énergétique obligatoire**

Conformément aux exigences réglementaires, un audit énergétique complet a été réalisé au sein des infrastructures de la banque. Cet audit a permis d'identifier des opportunités d'amélioration en matière d'efficacité énergétique et d'élaborer un plan d'action pour réduire l'empreinte carbone des activités.

Attaché aux principes de développement durable et Conformément à la loi n°47-09 relative à l'audit énergétique obligatoire pour le secteur tertiaire dont la consommation énergétique dépasse le seuil de 500 Tep pour le secteur tertiaire, la banque a mandaté le cabinet Energy Handel suite à un appel d'offre pour réaliser un audit énergétique de 6 de ses bâtiments.

- Sièges GCAM Abou Faris, Abou Inane et Al ouskoulfia Rabat.
- Centre d'affaires Rabat.
- Agence bancaire Rabat.
- Direction régionale de Meknès.

L'audit énergétique a été réalisé selon la norme EN 16247-2, en respect avec la loi n°47-09 relative à l'audit énergétique obligatoire et respecte les exigences de la norme ISO 50 001 telles que décrites dans le paragraphe 4.4.3 de la norme à savoir :

- L'analyse des usages et de la consommation énergétique ;
- L'identification des secteurs d'usage significatifs ;
- L'identification, hiérarchisation et enregistrement des potentiels d'amélioration.
- Analyse environnementale

Les six bâtiments sélectionnés couvrent différentes typologies et activités de la banque (agences, sièges, Direction Régionale, centre d'affaires ...)

• Publication du guide éco geste

En tant qu'institution qui se veut engagée en faveur du développement durable, nous nous devons de donner l'exemple en agissant en tant qu'acteurs écoresponsables et en adoptant des gestes simples au quotidien. C'est dans ce contexte que la DCRSE a mis en place un guide éco-gestes en entreprise afin de sensibiliser les collaboratrices et collaborateurs sur l'impact environnemental de nos actions quotidiennes.

• Programme Plages Propres de la Fondation Mohammed VI

Le Crédit Agricole du Maroc a renouvelé son engagement auprès de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement en participant activement au programme « Plages Propres ». Cette initiative inclut des actions d'aménagement, de nettoyage et de sensibilisation à la protection de l'environnement.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc met en place chaque année des:

- Infrastructures de base et des équipements d'hygiène (toilettes, douches, collecteurs de déchets, fosse septique écologique...)
- Accès à la plage pour les Personnes à Mobilité Réduite, mise en place de miradors, de parasols.
- Espaces de jeux pour les enfants et des animations incluant des activités de sensibilisation au respect de l'environnement.
- Mise en place d'une unité de soin (infirmière, médicaments, actes médicaux...)
- La prise en charge totale des travaux de nettoyage des plages parrainées (nettoyage, évacuation des déchets, tri des déchets plastiques ...)
- Mise en place d'un espace de cuisson écologique gratuit pour les estivants.
- Mise en place de matériels adéquats afin d'accompagner les personnes en situation d'handicap (tiralos, pergolas ...)
- Espace dédié aux activités de sensibilisation à la protection de l'environnement, mise en place d'une bibliothèque de plage
- Convention de partenariat avec une association locale pour le nettoyage, l'animation et la sensibilisation à la protection de l'environnement pendant toute la période estivale.
- Mise en place de locaux administratifs (gendarmerie, protection civile, infirmerie, Forces auxiliaires...)



Éducation et inclusion sociale

Des partenariats ayant pour objet un appui financier et logistique ont été établis avec des associations engagées dans la prise en charge de la scolarité des enfants en situation de précarité. Ces initiatives visent à favoriser l'accès à une éducation de qualité et à réduire le décrochage scolaire.

Soutien à l'éducation

• Union Nationale des Femmes du Maroc « Bourses Lalla Meryem »

Une convention de partenariat avec l'Union Nationale des Femmes du Maroc, ayant pour objet la participation de la banque au « Programme des bourses Lalla Meryem ». Ce programme a pour but de lutter contre la déperdition scolaire, en accordant une bourse aux élèves les plus méritantes issues de milieu social défavorisé.

• Opération 1 million de cartables

Le GCAM est un partenaire historique de l'Initiative Royale Un Million de Cartables, qui vise à promouvoir le secteur de l'enseignement et à participer à la généralisation de l'enseignement élémentaire, et à garantir l'égalité des chances et lutter contre la déperdition scolaire.

• Fondation ACADEMIA

Créée en 1997, la Fondation Academia est une association à but non lucratif fondée à l'initiative de plusieurs entreprises marocaines pour soutenir les étudiants des classes préparatoires qui accèdent à une grande école au Maroc ou à l'étranger.

La Fondation a pour principaux objectifs, de promouvoir l'excellence et le mérite, ainsi que de maintenir le lien avec les étudiants à l'étranger afin de favoriser leur retour au Maroc.

Considérant l'intérêt porté par la banque à l'amélioration des conditions pédagogiques en faveur des élèves et étudiants du pays une convention de partenariat a été signée avec l'association Academia portant sur une participation financière de la banque.

• Association Al Amal complexe socio-éducatif de salé el Jadida

Fondée en 2007 l'association Al Amal d'appui au complexe socio-éducatif à Sala Al Jadida, dont la construction a été financée par l'INDH, a pour objectifs d'encourager la scolarité des enfants et d'assister les familles en difficulté. L'association dispense aussi un programme de formations qualifiantes de courte durée, qui répond à des besoins identifiés dans la région, permettant ainsi l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Le Centre dispose de :

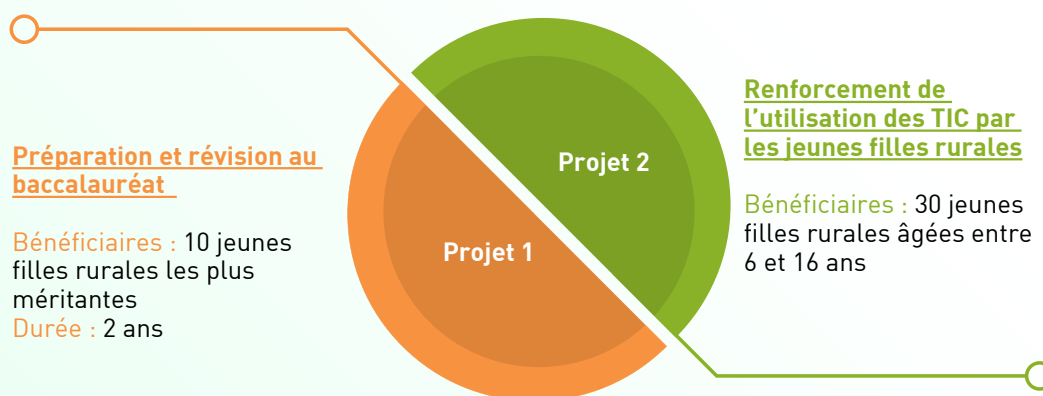
- Lieu d'Hébergement des enfants de 6 à 18 ans
- Centre de soutien scolaire
- Centre d'apprentissage visant l'employabilité des jeunes en situation de précarité

• Association EDOM commune rurale de Mers El Kheir

L'EDOM est une Association éducative de soutien à l'enfance, dont le but est d'amener les enfants à intégrer les valeurs sociales et morales de respect, de générosité et d'engagement.

Plus de 320 filles et garçons issus de milieu rural, de 8 à 18 ans, sont inscrits chaque année pour suivre les cours de soutien scolaire, d'hygiène et d'éducation civique, par ailleurs les enfants bénéficient d'une prise en charge médicale globale.

L'Edom a pu concrétiser un ensemble de ses actions grâce au soutien du GCAM qui est partenaire de l'association depuis 2009. Le CAM a renouvelé son soutien en faveur de l'EDOM afin de l'accompagner sur deux projets en faveur de l'amélioration et le renforcement des capacités d'apprentissage des enfants de la commune rurale de Mers El Kheir :



• Association la maison d'enfants Akkari

La Maison d'Enfant Akkari, est une institution sous la tutelle du Ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité. Elle accueille près de 250 garçons et adolescents âgés entre 5 et 18 ans, orphelins, abandonnés ou en situation sociale précaire.

L'association a pour objectifs de subvenir aux besoins des enfants en matière d'éducation et d'insertion sociale.

La banque a signé une convention pour une durée de trois ans avec l'association afin de l'accompagner dans la réalisation de ses activités par :

- L'octroi d'un don financier.
- L'insertion au niveau de l'application Bank-e du compte de l'association pour la réception de dons.

• Association Bab Rayan

L'association BAB RAYAN créée en 2014, a pour mission d'accueillir et de protéger les enfants orphelins, maltraités et démunis afin de leur offrir un avenir meilleur.

L'association accueille les enfants et les jeunes jusqu'à leur autonomie au sein d'un établissement où ils bénéficient d'un accompagnement permanent par une équipe de professionnels de l'enfance.

L'association est logée dans une ancienne école de Casablanca, elle est à la fois un véritable refuge pour les enfants abandonnés, une école innovante pour les enfants déscolarisés, et un centre de formation professionnelle.

Le CAM est partenaire de l'association BABRAYAN depuis 2016, à travers une convention de partenariat.

• Association Aghbalou pour l'éducation

L'association Aghbalou pour l'éducation a été créée en 2016. L'objectif initial de l'association était la réalisation de travaux d'aménagement au niveau de l'école de Douar Shib, ensuite d'autres besoins ont été détectés notamment l'amélioration des conditions d'apprentissage des enfants.

Dès lors, l'association a mis en place des activités parascolaires (musique, informatique, initiation à l'anglais, ateliers de théâtre, sports, visites et voyages, colonie de vacances, bibliothèque, ...), qui ont eu un impact important sur l'ouverture des enfants sur leur environnement.

La banque a renouvelé son soutien en faveur de l'association Aghbalou pour l'éducation, pour la réalisation des actions de soutien scolaire en faveur de 289 collégiennes survivantes du séisme ayant touché la région d'El Haouz.

• Association les compagnons de Gutenberg

Les compagnons de Gutenberg est une Association regroupant les professionnels de L'ECRIT, ayant pour but de propager et développer la lecture et la culture au Maroc, depuis sa création en Avril 2010, l'association a réalisé plusieurs actions de distribution d'ouvrages dans divers établissements scolaires citadins et surtout ruraux.

Le CAM a accordé un don financier à l'association les compagnons de Gutenberg afin de les soutenir dans leurs efforts en faveur du développement de la lecture auprès des plus jeunes.

• Association Dar Tifl

Un don financier a été accordé à l'association Dar Tifl pour l'organisation d'un Ftour solidaire. Cette action a pour objectif la construction de deux nouveaux pavillons au complexe social Dar Tifl destinés à accueillir 240 orphelins et enfants victimes du séisme ayant touché la région d'El Haouz.

• Association Interact Club Massignon

Un mécénat financier a été accordé à l'association Interact Massignon, pour les soutenir dans leur initiative qui vise à reconstruire intégralement une école dans la région d'Al Haouz incarnant la reconstruction de l'espoir pour les jeunes étudiants touchés par la tragédie du séisme dans la région d'El Haouz.

• Observatoire National des Droits de l'Enfant

Créé en 1995, l'observatoire National des Droits de l'Enfant a eu pour mission la mise en œuvre des dispositions de la Convention des Droits de l'Enfant sous la Présidence de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem.

Depuis lors, l'ONDE a entrepris plusieurs actions sur le terrain en faveur de l'enfance : la création du parlement des enfants, la mise en place des centres d'écoute pour les enfants maltraités et des campagnes de sensibilisation contre le travail des enfants.

En 2024, la banque a renouvelé son soutien en faveur de l'ONDE en accordant un don financier.

Soutien à l'entrepreneuriat des jeunes

Des partenariats ont été établis avec des associations encourageant l'auto-entrepreneuriat à travers des formations et un accompagnement financier. Ces initiatives soutiennent la création de petites entreprises, particulièrement dans les zones rurales.

• Association Union National des Femmes du Maroc « Prix Lalla Meryem »

Le prix Lalla Meryem de l'innovation et de l'excellence, s'adresse aux jeunes marocaines âgées de 20 à 40 ans porteuses de projets innovants avec des solutions viables et durables aux problématiques rencontrées dans le milieu rural et semi-urbain, ayant un fort impact sur les populations les plus vulnérables.

• Association INJAZ AL MAGHREB

L'expérience a été entamée en 2007, dédiée à l'éducation et à l'entrepreneuriat des jeunes des écoles publiques et des universités.

Affiliée à Junior Achievement Worldwide, considérée comme la plus grande Fédération Internationale d'Associations engagées dans la formation à l'entrepreneuriat, Injaz Al Maghreb s'est appuyée depuis son lancement sur l'engagement d'entreprises, d'institutions et de conseillers bénévoles. Elle a ainsi pu former à la création d'entreprise plus de 100.000 jeunes.

Pendant ce partenariat, nous avons eu l'occasion de participer à de nombreuses actions en faveur des jeunes élèves et étudiants dans les établissements scolaires et universitaires publics.

Programmes :

Master class

Familiariser les jeunes au monde de l'entreprise et les initier aux différentes étapes de création d'une start-up de cartes de vœux.

- Lieu : Collège Omar Ibn Al-Khattab, Sidi Slimane
- Nombre d'élèves bénéficiaires : 240
- Thématique associée : « Racontez Notre Collège en Une Carte de Vœux ».

Innovation Camp

Atelier en équipe de jeunes visant à trouver des solutions innovantes à une problématique.

- Nombre de bénéficiaires : 100 étudiants
- Lieu : École Supérieure Nationale d'Arts et Métiers – ENSAM
- Prix pour l'équipe gagnante : tablettes Samsung

Company Program 2024

Cette année, plus de 3000 jeunes ayant participé à ce programme phare en création et gestion d'entreprises ont développé des idées innovantes, axées sur la durabilité et la responsabilité environnementale.

- Prix « Business Green » : chèque de 10 000 dhs
- Bénéficiaire : la junior entreprise « TAMZGHA »
- Projet : revalorisation des produits organiques pour le cosmétique élaboration des produits capillaires et écologiques à base des margines d'huile d'olive.

Santé / Genre

Dans le cadre de son engagement pour le bien-être des femmes, la banque a collaboré avec des associations spécialisées pour promouvoir la santé féminine, notamment à travers des campagnes de dépistage et de sensibilisation.

• Fondation Lalla Salma

Depuis 2017, le Crédit Agricole a noué un partenariat stratégique avec la Fondation Lalla Salma « Prévention et traitement des cancers ». Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la politique RSE de la banque, visant à contribuer de manière proactive à l'amélioration de la santé publique du pays.

L'objectif principal de ce partenariat est de soutenir les actions de la Fondation Lalla Salma, dont la mission est de lutter contre le cancer à travers plusieurs axes, notamment :

- La prévention et la sensibilisation ;
- Le développement d'infrastructures médicales dédiées aux soins oncologiques ;
- Le soutien aux patients atteints de cancer, surtout ceux venant de milieux défavorisés.

• Participation – film sur l'approche genre

Le CAM a accordé un mécénat financier en faveur de la réalisation d'un film concernant certains aspects de la condition féminine au Maroc suite à la demande du Ministère de la justice qui accompagne l'une de nos artistes dans la réalisation du film.

Inclusion et promotion de la diversité

Soutien des personnes en situation de handicap

Un appui financier et logistique a été accordé à des associations œuvrant pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap. Ce soutien s'inscrit dans une démarche inclusive visant à garantir l'égalité des chances pour tous.

• Association AMSAT

Le Groupe Crédit Agricole accompagne l'AMSAT depuis 2010, à travers la signature de conventions de partenariat. Ce partenariat permet à l'association de renforcer son travail auprès des aînés de ses usagers, à savoir les adolescents et jeunes adultes trisomiques dont elle assure l'accompagnement depuis leur jeune âge.

Les objectifs que le GCAM soutient avec l'AMSAT reposent sur l'amélioration de la qualité de prise en charge et d'accompagnement des adolescents et jeunes adultes trisomiques afin de favoriser un meilleur accès à la vie d'adulte ainsi qu'à la sensibilisation pour une meilleure reconnaissance de la participation sociale des jeunes trisomiques.

L'actuel projet « Journées inclusives » s'inscrit dans la dynamique des efforts déployés par la banque, en direction d'une société inclusive, où l'acceptation des différences et le respect de chacun, l'entraide et la solidarité deviennent des valeurs essentielles.

L'accès et la participation aux activités culturelles, artistiques et récréatives peuvent jouer un rôle clé dans la promotion d'une plus grande inclusion sociale.

Aussi le CAM et l'AMSAT travaillent ensemble pour la mise en place d'activités ludiques en ouvrant les espaces des deux institutions au profit des enfants de l'AMSAT et des collaborateurs du CAM.



• Association Special Olympics Morocco

Special Olympics est un programme international d'entraînements et de compétitions sportives destinées aux enfants et adultes en situation d'handicap mental. Il est fondé sur la conviction que les personnes en situation d'handicap mental peuvent, avec l'instruction adéquate et un encouragement soutenu, apprendre à participer activement aux sports individuels et collectifs adaptés à leurs besoins. L'essor que connaît Special Olympics Morocco depuis sa création en 1994 à l'initiative de Sa Majesté la Reine Lalla Aïcha, que Dieu ait son âme, a permis de donner une impulsion à tous les programmes et projets visant l'intégration des personnes en situation d'handicap mental par le biais du sport.

En 2024, la banque a renouvelé son soutien en faveur de l'association à travers un mécénat financier.

Partenariats historiques en faveur de la solidarité

• La fondation Mohammed V pour la solidarité

Le Groupe crédit agricole du Maroc est un partenaire historique de la Fondation Mohammed V pour la solidarité il soutient les actions de la fondation à travers un mécénat financier.

Cette collaboration permet de soutenir divers projets visant à améliorer les conditions de vie des populations vulnérables, à promouvoir l'accès aux services de base et à renforcer les programmes de développement du pays.

• La fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement

Participation de la banque au budget de fonctionnement de la Fondation Mohammed VI Pour la Protection de l'Environnement et du Centre International Hassan II de Formation à l'Environnement

• Association du marché solidaire

La banque contribue aux frais de fonctionnement du marché solidaire de Casablanca depuis 2017, proposition faite lors de la réunion de l'assemblée Générale constitutive de l'Association de gestion du marché solidaire en mars 2017.

• Fondation CGEM

La Fondation CGEM pour l'entreprise est une association qui a pour but de soutenir les activités de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM).

Ce partenariat a pour objectif de soutenir les activités de la Fondation CGEM pour l'entreprise à savoir l'achat d'ouvrages, la réalisation et publication d'études, l'organisation de conférences ainsi que les dépenses de fonctionnement.

Communication

• Élaboration du rapport RSE 2023

Un travail rigoureux a été réalisé pour la conception du rapport RSE 2023, qui reflète les engagements et les performances de la banque en matière de développement durable. Ce document constitue un outil essentiel de communication et de transparence vis-à-vis des parties prenantes.

ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET BANCAIRE



ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET BANCAIRE

1) CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL

Après plusieurs années difficiles (Covid-19, inflation, guerre et conflits territoriaux) la conjoncture économique mondiale tend à se stabiliser. En effet, l'année 2024 marque un tournant en termes de résilience économique avec un recul de l'inflation, une croissance significative des échanges commerciaux, une amélioration des revenus réels et une politique monétaire plus flexible dans l'ensemble.

Cependant, une nuance doit être introduite : bien que ces prévisions en termes de croissance économique soient positives, elles demeurent inférieures à la moyenne de 3,1 % enregistrée au cours de la décennie précédant la pandémie de la COVID-19. En effet, bien que la croissance économique mondiale se soit établie à 3,4 % en 2024, elle devrait afficher une moyenne de 2,7% sur la période 2025-2026.



2) CONJONCTURE ÉCONOMIQUE NATIONALE



Malgré un environnement externe difficile durant l'année 2023, l'économie nationale avait enregistré une amélioration notable de son rythme (3,4%).

Selon le Haut-Commissariat au Plan (HCP), l'économie nationale a continué de se redresser en 2024, pour atteindre les 3%. Ledit redressement a entraîné un allègement du déficit budgétaire, qui est passé de 4,3% du PIB en 2023 à 4% en 2024.

Dans ce contexte, le Trésor a dû solliciter des ressources internes et externes pour répondre à ses besoins de financement. Ainsi, la dette du Trésor a continué à augmenter en 2024, atteignant environ 70,3% du PIB, contre 69,5% en 2023. Bien que son niveau soit resté supérieur à celui observé avant la pandémie, la dette intérieure est restée prédominante, avec un taux de 52,7% du PIB en 2024.

La dette extérieure du Trésor s'est quant à elle stabilisée autour de 17,6% du PIB, atteignant ainsi 25,1% de l'endettement total du Trésor.

3) ANALYSE SECTORIELLE DE LA CROISSANCE

En 2024, le redressement de l'économie nationale a essentiellement été soutenu par le renforcement du secteur secondaire et la persistance de la dynamique des activités tertiaires, dans un contexte où une atténuation des pressions inflationnistes est attendue.

En dépit de l'évolution de l'activité de la pêche maritime (environ 3,9%), la valeur ajoutée du secteur primaire a reculé de 4,6% en 2024, après une croissance positive de 1,6% en 2023.

Le secteur secondaire a connu, pour sa part, une croissance de 4,1% en 2024, un rythme de croissance principalement attribuable à la relance du secteur du BTP (+3,9%), ainsi qu'aux activités minières avec une croissance soutenue de 10,9%. Enfin, les activités tertiaires ont enregistré une croissance positive d'environ 3,4% en 2024, une dynamique renforcée par la continuation des bonnes performances du secteur du transport (+5,2%) et du secteur touristique (+7,2%).

4) APERÇU DU SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

Secteur bancaire

Au titre de l'exercice 2024, les dépôts de la clientèle auprès des banques ont enregistré une progression de 9,1 % à 1.272 milliards de dirhams, avec une structure largement dominée par les dépôts non rémunérés (71%), les dépôts rémunérés représentant, quant à eux, 24% du total des ressources de la clientèle.

Par ailleurs, l'encours des crédits du secteur bancaire s'est apprécié de 4,7% en s'établissant à 1.166.305 millions de dirhams à fin 2024 contre 1.114.477 millions de dirhams à fin 2023, une variation relevant essentiellement de l'appréciation des crédits à l'équipement (+22,5%) et des crédits à la consommation de (+1,4%). Les crédits immobiliers quant à eux ont augmenté de 2,4% par rapport à 2023, pour s'établir à 310 946 millions de dirhams. Les créances en souffrance de la clientèle affichent, pour leur part, une hausse de 4,3% pour s'établir à 97.160 millions de dirhams en 2024 contre 93.160 millions de dirhams en 2023.

Marché monétaire

En juin 2024, Bank Al Maghrib a procédé, à un ajustement de son taux directeur, le ramenant à 2,75%, soit une baisse de 25 points de base après l'avoir maintenu à 3% depuis mars 2023.

Cette décision s'inscrit dans le cadre de l'action de la banque centrale en faveur de la stabilité macroéconomique à travers un assouplissement monétaire favorisant des conditions de financement plus accommodantes, en vue d'accompagner la relance anticipée du crédit bancaire au secteur non financier. Par ailleurs, la masse monétaire a poursuivi sa trajectoire haussière, affichant une progression de 7,9% contre 6,8% enregistré en novembre 2023, une évolution résultant principalement de l'accélération de la croissance des créances nettes sur l'administration centrale (8,4%).

Finances publiques et marché obligataire

En 2024, les finances publiques marocaines ont enregistré une nette amélioration, soutenue par une reprise économique progressive et des mesures budgétaires efficaces. En effet, le montant des recettes ordinaires du Budget Général prévues sont en augmentation de 5,63%, une performance attribuable à une hausse des recettes fiscales, reflétant ainsi une meilleure mobilisation des ressources internes.

Aussi, les dépenses ordinaires se sont établies à 211 milliards de dirhams (+7,9%) suite à la mise en œuvre des engagements issus du dialogue social, incluant des augmentations salariales dans la fonction publique.

Les charges d'intérêts de la dette sont également en progression de 12 milliards de dirhams par rapport à la moyenne de la période 2014-2022.

S'agissant du marché obligataire, l'exercice 2024 a acté un renforcement de la confiance des investisseurs, facilitant la mobilisation des ressources, dans un contexte de maîtrise relative des taux d'intérêt.

Marché boursier

En 2024, le marché boursier marocain a confirmé sa dynamique positive amorcée en 2023. En effet, le MASI a clôturé l'exercice à 14 773 points, atteignant son niveau le plus haut depuis sa création. Aussi, la capitalisation boursière globale a atteint 752 milliards de dirhams en 2024, enregistrant une progression de 126,4 milliards de dirhams en glissement annuel, soit une hausse de 20,2% par rapport à son niveau de 2023.

L'activité du marché s'est également intensifiée, avec un volume global échangé qui s'est établi à 99,06 milliards de dirhams en 2024, contre 65,05 milliards en 2023.



DONNÉES FINANCIÈRES DU GROUPE

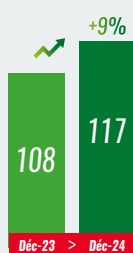


INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

Crédits distribués
(En milliards MAD)



Épargne collectée
(En milliards MAD)

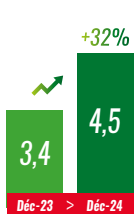


FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE & MOBILISATION DE L'ÉPARGNE

Au terme de l'exercice 2024, le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un encours de crédits distribués de 118 milliards de dirhams contre 113 milliards de dirhams au 31 décembre 2023, réalisant ainsi une progression de +4%. La performance réalisée permet au Groupe Crédit Agricole du Maroc de consolider son engagement pour le financement de l'ensemble des secteurs de l'économie, tout en accordant un intérêt particulier à la petite agriculture que la banque soutient activement pour faire face à un contexte difficile marqué par le déficit hydrique et les effets des changements climatiques.

Par ailleurs, l'encours de l'épargne mobilisée par le Groupe Crédit Agricole du Maroc ressort à 117 milliards de dirhams, soit une progression de +9% comparativement à fin 2023. En glissement annuel, la collecte nette des dépôts à vue a progressé de 18%, parallèlement à une baisse de -11% des dépôts à terme, marquant ainsi une amélioration de la structure des dépôts de la banque.

Produit Net Bancaire
Social
(En milliards MAD)



Produit Net Bancaire
Consolidé
(En milliards MAD)



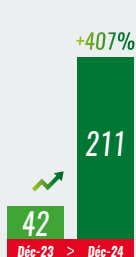
PRODUIT NET BANCAIRE

Le Crédit Agricole du Maroc a hissé son Produit Net Bancaire Social à 4,5 milliards de dirhams à fin décembre 2024, marquant ainsi une progression de +32% par rapport à l'exercice 2023 où il ressortait à 3,4 milliards de dirhams.

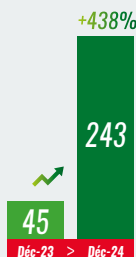
Comparativement à fin décembre 2023, le Produit Net Bancaire Consolidé 2024 est en progression (+28%) à 4,8 milliards de dirhams.

Les performances enregistrées, aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'au niveau des comptes sociaux, s'expliquent par la progression des différentes composantes du PNB, notamment le résultat sur opérations de marché, la marge d'intérêts, ainsi que la marge sur commissions.

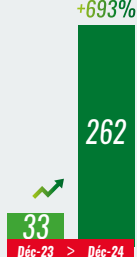
Résultat Net Part
du Groupe
(En millions MAD)



Résultat Net
Consolidé
(En millions MAD)



Résultat Net
Social
(En millions MAD)



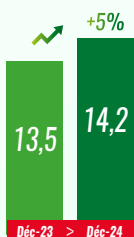
RÉSULTAT NET

Le Crédit Agricole du Maroc clôture l'exercice 2024 en marquant une amélioration significative de son Résultat Net Consolidé qui ressort à 243 millions de dirhams (+438%) et de son Résultat Net Part du Groupe qui s'établit à 211 millions de dirhams (+407%).

Sur la même lignée, la banque affiche un Résultat Net Social de 262 millions de dirhams, soit une progression de plus de 693% comparativement à l'exercice précédent.

Cette performance s'explique principalement par la croissance du Produit Net Bancaire, aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'à celui des comptes sociaux.

Fonds Propres Réglementaires
Consolidés
(En milliards MAD)



Fonds Propres Consolidés
de Catégorie 1
(En milliards MAD)



RENFORCEMENT DE L'ASSISE FINANCIÈRE

Au terme de l'exercice 2024, le Crédit Agricole du Maroc a enregistré une croissance de +3% de ses Fonds Propres Consolidés de Catégorie 1 et de +5% de ses Fonds Propres Réglementaires Consolidés qui atteignent désormais 14,2 milliards de dirhams.

En effet, la banque a renforcé ses Fonds Propres Réglementaires par la réalisation, avec succès, d'une émission obligataire subordonnée pour un montant d'un milliard de dirhams.

Grâce au renforcement de son assise financière, la banque se donne les moyens de développer son activité, tout en accordant une attention particulière au financement et à l'accompagnement du monde rural dans son intégralité et plus spécifiquement du secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie.

RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

1) PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Directoire du Crédit Agricole du Maroc propose d'affecter le Bénéfice Net de l'exercice 2024 selon la répartition suivante (En KDH) :

Résultat en instance d'affectation 2024	261 669
Réserve légale	13 083
Bénéfice Distribuable	248 586
Affectation en Réserves facultatives	248 586

2) RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Au titre des exercices 2022, 2023 et 2024, aucune rémunération sous forme de jetons de présence n'a été attribuée aux membres du Conseil de Surveillance du CAM.

À fin 2024, les rémunérations des dirigeants (directeurs de pôle et grades supérieurs) se sont élevées à 63 MDH, contre 67 MDH en décembre 2023 et 65 MDH en décembre 2022.

Aucune rémunération n'a été accordée aux membres du Conseil de Surveillance.

3) PRÊTS ACCORDÉS AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'encours des prêts octroyés par le CAM à ses dirigeants (directeurs de pôle et grades supérieurs) s'élèvent à 71 MDH à fin 2024, contre 75 MDH à fin 2023 et 81 MDH à fin 2022.

Aucun prêt n'a été accordé aux membres du Conseil de Surveillance.

Les prêts accordés obéissent aux conditions définies pour l'ensemble du personnel du CAM.

4) INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

Il n'existe pas de politique d'intéressement et de participation du personnel.



OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Mesdames, Messieurs

En application des statuts du Groupe Crédit Agricole du Maroc et de la loi N°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, l'Assemblée Générale du CAM s'est réunie pour rendre compte de l'activité de la banque au titre de l'année 2024.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le rapport de gestion du Directoire ainsi que les documents prévus par l'article 141 de la loi ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales.

Les convocations prescrites par la Loi ont dûment été adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation ont été tenus à disposition dans les délais impartis.

1) ACTIVITÉ DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le 06 juin 2025, le Conseil de Surveillance du Crédit Agricole du Maroc s'est réuni sur convocation de son Président, Monsieur Aziz AKHANNOUCH, en vue de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Approbation des Procès-Verbaux des précédentes réunions du Conseil de Surveillance des 26 juin et 28 octobre 2024 ;
2. Examen du rapport du Directoire au 30 juin 2024 et des comptes arrêtés par le Directoire au 30 juin 2024 ;
3. Examen du rapport du Directoire au 30 septembre 2024 et des comptes arrêtés par le Directoire au 30 septembre 2024 ;
4. Examen du rapport de gestion du Directoire au 31 décembre 2024 et des comptes arrêtés par le Directoire au 31 décembre 2024 ;
5. Examen du rapport du Directoire au 31 mars 2025 et des comptes arrêtés par le Directoire au 31 mars 2025 ;
6. Reporting des travaux des comités réglementaires ;
7. Cooptation par le Conseil de Surveillance de Mr Mohamed OUHSSAIN - Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, en tant que membre du conseil de surveillance en remplacement de Mr Tarik BOUATTIOU ;
8. Constatation par le Conseil de Surveillance du départ Mr Mohammed EL IDRISSE, Chef de la Division du Financement Sectoriel et de l'Inclusion Financière - DTFE ;
9. Examen du Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif au lancement d'un nouveau programme d'émission obligatoire ;
10. Examen du projet de rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
11. Examen du projet d'ordre du jour et des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
12. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024 ;
13. Questions diverses.

2) RAPPORT SUR LES QUESTIONS INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR ET TEXTES DE PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Le Conseil de Surveillance s'est assuré de la conformité des éléments présentés par le Directoire avec la Loi et les dispositions statutaires de la banque, à savoir :

- Les questions portées à l'ordre du jour ;
- Le rapport relatif aux dites questions ;
- Le projet d'affectation du résultat ;
- Le texte des projets de résolution.

3) OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

En vertu de la Loi, le Conseil de Surveillance a examiné et s'est assuré de la conformité du rapport de gestion du Directoire établi au titre de l'exercice 2024.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font apparaître les principaux agrégats suivants :

En termes d'activité (En milliards de dirhams)		En termes de résultats (En millions de dirhams)		En termes de solvabilité/liquidité :	
Total Bilan :	154 (-3%)	Produit Net Bancaire :	4 521 (+32%)	Ratio Tier one :	9,5%
Ressources clientèle :	114 (+8%)	Résultat Net :	262 (+693%)	Fonds Propres Réglementaires :	14,3 Mrds Dhs (+5%)
Emplois clientèle :	112 (+4%)	Coût du risque :	1 792	LCR :	131%

Enfin, il est à signaler que le rapport de gestion établi par le Directoire, après contrôle et vérification, n'appelle aucune remarque.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

I - NORMES, PRINCIPES & MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

1) CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al-Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « États financiers consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2024, le Groupe Crédit Agricole du Maroc applique les normes et les interprétations IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB). Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en dirhams.

1.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur le chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.2 RECOURS À L'ESTIMATION

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées. Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées.

Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers et des écarts d'acquisition ;
- Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges).

2) PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Le groupe Crédit Agricole du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.
- Sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée.

Conformément à l'IFRS 10, la définition du contrôle comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir : les droits effectifs qui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice ;
- Exposition ou droits à des rendements variables : les rendements qui ne sont pas fixes et qui sont susceptibles de varier en raison de la performance de l'entité émettrice ;
- Capacité d'exercer le pouvoir pour influencer les rendements : il s'agit du lien entre le pouvoir et les rendements.

L'IFRS 11 introduit une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun; en conséquence, la méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. Selon cette norme, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises :

- Une activité commune est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque partenaire doit comptabiliser ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune ;
- Une coentreprise est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets de l'accord. Un Co-entrepreneur doit enregistrer un placement pour sa participation dans une coentreprise et le comptabiliser en appliquant la méthode de la mise en équivalence telle que définie par l'IAS 28R.

En application de ces normes, les méthodes de consolidation retenues par le Groupe résultent de la nature du contrôle exercé sur les entités consolidables :

- Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités ;
- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc :

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100%	100%	Mère
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
CAM LEASING	Leasing	100%	100%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51%	51%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100%	-	IG
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG ¹
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
AL FILAHI CASH	Société de paiement	100%	100%	IG
M.S.IN	Société de bourse	80%	80%	IG
M.S.I.N Gestion	Société de gestion	99%	85%	IG
CAM COURTAGE	Assurance	100%	100%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	100%	80%	IG
GCAM DOC	Gestion des archives	100%	100%	IG
AMIFA	Micro finance	20%	20%	MEE ²
IMMO VERT CAPITAL	Société Immobilière	100%	100%	IG
VOCATION LOISIRS	Société de Service	100%	100%	IG
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	45,24%	45,24%	IG
SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	100%	100%	IG
CAM FACTORING	Affecturage	100%	100%	IG

¹: Intégration Globale ²: Mise en Equivalence

La FONDATION ARDI et l'ASSOCIATION ISMAILIA sont incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

- Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ;
- Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

Les options retenues

- Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- Le Groupe a décidé d'adopter l'approche par composant : Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée ;
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.

Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :

Nature du composant	Durée d'amortissement (en années)	Poids du composant (en %)			
		Centres de vacances	Agences	Gros projets	Logements de fonction
Gros œuvre	60	40	10	30	45
Étanchéité	10	3	0	0	0
Agencement hors gros œuvre	10	20	45	30	35
Installations techniques	10	20	15	20	5
Menuiserie	15	17	30	20	15

2.3 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital. La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit à la juste valeur ;
- Soit au coût amorti.

Les options retenues

- Un immeuble de placement doit être évalué initialement à son coût qui comprend son prix d'achat (coût de revient s'il est produit par l'entité pour elle-même) et toutes les dépenses directement attribuables ;
- À la suite de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués en utilisant la méthode de la juste valeur.

2.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique.

La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable.

Les options retenues

- Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- Les droits au bail font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité ;
- Le Groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

2.5 INSTRUMENTS FINANCIERS

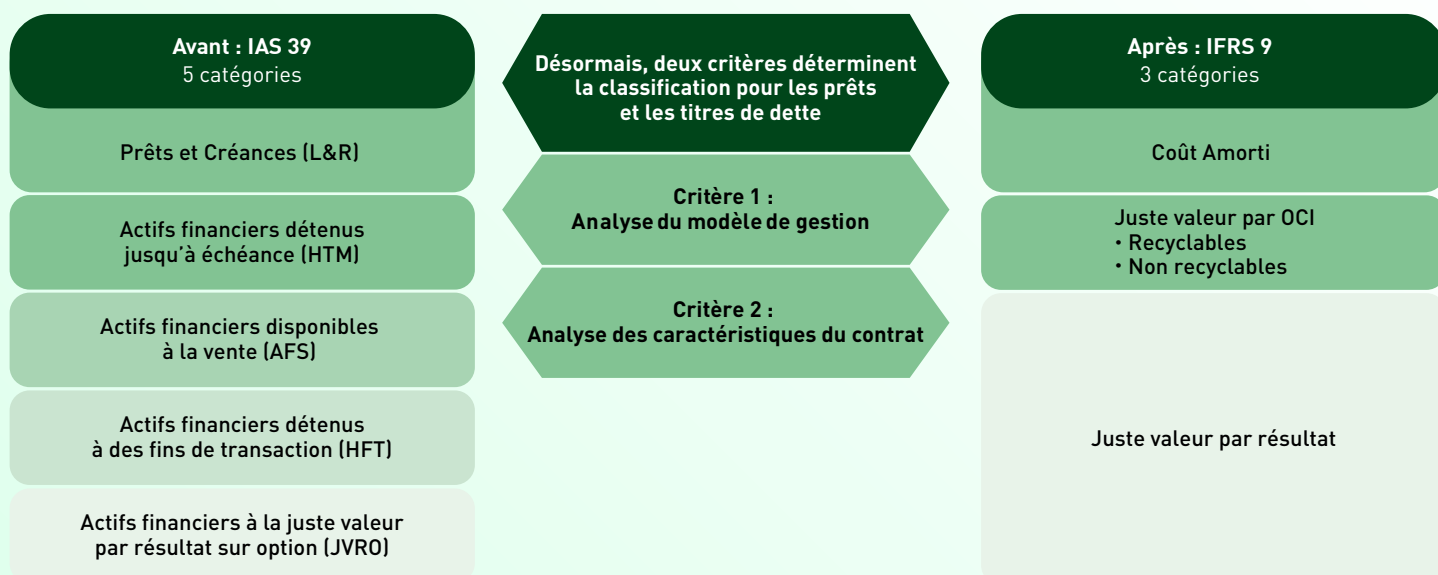
La norme IFRS 9 introduit des évolutions majeures dans les modalités de classification, d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers. Elle intègre par ailleurs un nouveau concept de forward looking approach. Enfin, elle apporte des évolutions dans la comptabilité de couverture (renforcement de l'alignement avec les stratégies de gestion des risques et un assouplissement des conditions de mise en œuvre).

2.5.1 Catégories comptables sous IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit un classement des instruments financiers, dans différentes catégories comptables, en fonction du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de ces instruments. Sous IFRS 9, ces catégories sont les suivantes :

- Actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;
- Actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI recyclables ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Liens entre le classement sous IAS 39 et le classement sous IFRS 9 :



2.5.2 Principes de classement des actifs financiers sous IFRS 9

2.5.2.1 Instruments de dette

La qualification initiale d'un instrument de dette dépend à la fois du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles.

Modèle de gestion

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- Les autres intentions de gestion, soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

En l'absence de justification du portefeuille de gestion au 1^{er} janvier 2018, l'instrument financier est classé, par défaut, dans un portefeuille dont l'intention de gestion est « Autre / Vente ».

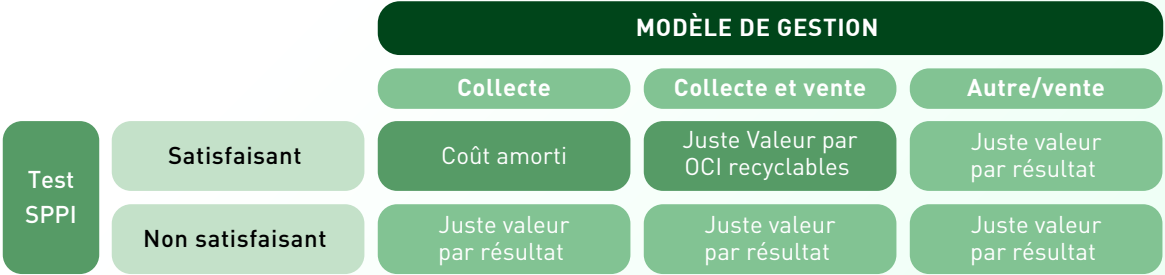
Caractéristiques contractuelles

Le second critère s'analyse au niveau du contrat. Il vise à analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (test du SPPI).

Pour les actifs présents à la date de première application de la norme IFRS 9, l'analyse des caractéristiques contractuelles est effectuée selon les faits et circonstances à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au résultat du test des caractéristiques contractuelles peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :



2.5.2.2 Instruments de capitaux propres

Règles de classement et d'évaluation

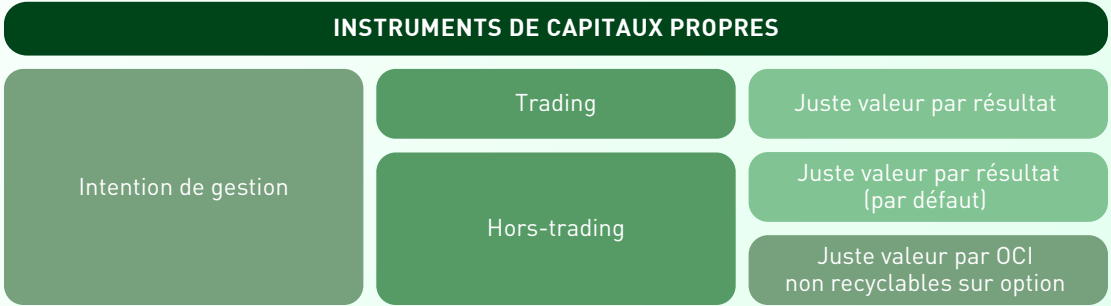
Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- Soit à la juste valeur par résultat : Ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction ;
- Soit à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Cette option, retenue au niveau transactionnel (ligne à ligne), est interdite pour les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de capitaux propres peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :



2.5.2.3 Dérivés (hors couverture)

Absence d'évolution par rapport à la norme IFRS 9.

2.5.3 Application de l'option juste valeur sous IFRS 9

Sous IFRS 9, les seuls actifs financiers pour lesquels l'option Juste Valeur peut être retenue, sont les actifs financiers dont la comptabilisation à la Juste Valeur par résultat permet de réduire ou d'éliminer une incohérence (également appelée non concordance comptable ou mismatch comptable) découlant de la différence entre des actifs et des passifs dans leur évaluation ou leur comptabilisation. Les autres cas prévus par la norme IAS 39 (à savoir les instruments hybrides avec dérivés séparables ou dans le cas où un groupe d'actifs ou passifs sont gérés en Juste Valeur) ne sont pas repris par la norme IFRS 9. Cette option n'est pas retenue par le groupe pour ces actifs financiers.

2.5.4 Principes de classement des passifs financiers sous IFRS 9

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories comptables suivantes :

Passif financier au coût amorti : Il s'agit du classement par défaut ;

Passif financier à la juste valeur par résultat par nature : Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;

Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable : À la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :

- Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
- Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti. Elles sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.5.5 Dépréciation des actifs sous IFRS 9

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des instruments financiers pour le risque de crédit fondé sur les pertes attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL »). Cette nouvelle norme vise à comptabiliser les pertes attendues dès l'autorisation des crédits et de suivre la dégradation du risque de crédit durant la vie du contrat.

Ce nouveau modèle s'applique sur un périmètre des actifs financiers plus élargi que celui de l'IAS 39. Ledit modèle concerne les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière non comptabilisés à la valeur de marché, ainsi que les créances résultant des contrats de location.

Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers sont classés en 3 catégories (« Buckets ») en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'octroi de crédit :

- **Bucket 1** : Actifs sains n'ayant pas eu de dégradation significative de la qualité de crédit depuis l'octroi - ECL à 1 an ;
- **Bucket 2** : Actifs sains dont la qualité de crédit s'est dégradée significativement - ECL à maturité ;
- **Bucket 3** : Actifs en défaut, provisionnés individuellement (IAS 39) - ECL à maturité.

Le calcul des pertes attendues se base sur 3 paramètres principaux de risque :

- La probabilité de défaut à un an et à maturité (« PD ») : représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut ;
- Le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD : Exposition au moment du défaut) : est l'exposition (Bilan et hors bilan) encourue par la banque en cas de défaut de son débiteur soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. C'est donc le montant du prêteur exposé au risque de défaut de l'emprunteur qui représente le risque que le débiteur ne remplisse pas son obligation de rembourser le créancier.

Les pertes attendues sont calculées pour chaque exposition et c'est le produit des 3 paramètres : PD, LGD et EAD.

2.5.6 Forward looking

La norme IFRS 9 recommande une approche prospective de calcul des dépréciations pour faire face au risque de contrepartie. Elle impose l'estimation des dépréciations en prenant en compte les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) reflétant la réalité du cycle économique.

2.6 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Niveau 1 : Justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 : Justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles et accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

2.7 PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Les options retenues

- Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur affectation aux natures de risques inhérents
- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général.

2.8 AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- **Les avantages à court terme** désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
- **Les avantages à long terme** sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrat et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus. Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.
- **Les indemnités de fin de contrat de travail** sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.
- **Les avantages postérieurs à l'emploi**, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Parmi les avantages accordés au personnel du Groupe Crédit Agricole du Maroc, seule la prime de fin de carrière est traitée selon l'IAS 19. L'évaluation des engagements à comptabiliser se fait selon les hypothèses suivantes :

Hypothèses Démographiques

- Mortalité ;
- Rotation du personnel (Turn Over).

Hypothèses Financières

- **Taux d'augmentation des salaires** : Le management du groupe CAM a retenu un taux d'augmentation des salaires de 3% ;
- **Taux d'actualisation** : Le taux d'actualisation appliqué est celui relatif aux obligations de première catégorie issu de la courbe des taux des bons du trésor, à chaque arrêté comptable, et correspondant aux durées résiduelles jusqu'à la retraite du personnel du CAM ;
- **Taux de chargement social**.

2.9 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- La comptabilisation initiale du goodwill ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- Soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- Soit par un regroupement d'entreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

IFRIC 23 : INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX

L'IFRIC 23, applicable à partir du 1^{er} Janvier 2019, clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux.

Lors de la première application, deux options de transition sont possibles :

- Totalelement rétrospective : selon les dispositions de la norme IAS 8 ;
- Partiellement rétrospective avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice, sans retraitement de l'information comparative.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

2.10 ÉCARTS DE CONVERSION

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- En résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- En capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Les options retenues

- Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions de la norme IAS 21 ;
- Reclassement de la part « Écart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat

2.11 CONTRATS DE LOCATION

Publiée en 2016, la norme IFRS 16 « Contrats de location » remplace l'IAS 17 et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats. Applicable à compter du 1^{er} Janvier 2019, à la différence de l'IAS 17, l'IFRS 16 instaure un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location financement.

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT (POSITION BAILLEUR) :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat (les paiements de loyer à recevoir dans le cadre d'un contrat de location) augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur (en particulier la valeur résiduelle non garantie si la levée d'option n'apparaît pas vraisemblable).

Le revenu net de l'opération pour le bailleur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon, à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE (POSITION PRENEUR) :

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

Seuils d'exemption

Le Groupe CAM a retenu les mesures de simplification proposées par l'IASB, qui consiste à exempter du traitement de l'IFRS 16 les actifs loués dont :

- La durée du contrat est inférieure ou égale à 12 mois ;
- La valeur initiale de l'actif loué est inférieure ou égale à 5 000 USD.

Durée

La durée retenue pour déterminer le droit d'utilisation et la dette locative correspond à la période pendant laquelle la location ne peut être annulée, augmentée des :

- Périodes optionnelles de renouvellement
- Périodes optionnelles postérieures à des dates de résiliation

La période exécutoire du contrat de location diffère en fonction de la nature de l'actif loué :

- Bail commercial : 9 ans
- Bail à usage d'habitation : 3 ans
- Occupation temporaire du domaine public : 20 ans
- Véhicules en LLD : durée du contrat de location

2.12 ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les options retenues

Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destiné à la vente n'a été identifié.

2.13 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise;
- Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les options retenues

Le groupe CAM a décidé de ne pas retraiter les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.

2.14 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Applicable aux exercices démarrant à partir du 1^{er} Janvier 2018, la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » détermine les règles pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Elle se substitue aux deux normes précédentes sur le chiffre d'affaires :

- Norme IAS 18 : Produits des activités ordinaires ;
- Norme IAS 11 : Contrats de construction.

Elle porte sur tous les secteurs d'activité à l'exception de ceux pour lesquels une norme spécifique existe tels que les contrats de location, d'assurance ou des instruments financiers.

L'application de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

II- BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT & ANNEXES

BILAN IFRS

en milliers de dh			
ACTIF IFRS	Note	31/12/24	31/12/23
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP		5.668.061	4.661.123
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		12.506.115	4.610.404
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	5.15	12.186.012	4.363.032
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.15	320.102	247.373
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la JV par capitaux propres		6.394.040	5.091.025
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	5.16	4.299.998	3.031.729
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	5.16	2.094.041	2.059.297
Titres au coût amorti	5.7	6.770.690	5.707.579
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	5.4	4.795.188	828.731
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	5.5	108.905.507	105.709.390
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	5.8	29.185	38.552
Actifs d'impôt différé	5.8	353.031	291.336
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	2.155.459	2.665.897
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises mises en équivalence	5.10	18.267	18.711
Immuebles de placement	5.11	4.767.852	4.817.359
Immobilisations corporelles	5.11	5.068.256	5.220.228
Immobilisations incorporelles	5.11	175.336	172.760
Écart d'acquisition	5.12	306.908	306.908
TOTAL		157.913.895	140.140.004

en milliers de dh			
PASSIF CONSOLIDÉ	Note	31/12/24	31/12/23
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux			
Passifs financiers à la JV par résultat		57.986	8.879
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	5.17	57.986	8.879
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.4	19.355.709	14.534.897
Dettes envers la clientèle	5.5	109.244.955	100.069.892
Titres de créance émis	5.6	6.787.569	5.556.835
Passifs d'impôt exigible	5.8	46.182	47.240
Passifs d'impôts différés	5.8	1.176.086	1.090.613
Compte de régularisation et autres passifs	5.9	3.427.267	2.692.522
Provisions pour risques et charges	5.14	536.572	301.894
Subventions et Fonds assimilés		7.862	7.959
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	5.6	6.831.917	5.833.243
CAPITAUX PROPRES		10.441.790	9.996.030
Capital et réserves liées		7.000.937	7.000.937
Réserves consolidées		3.276.421	3.112.526
Réserves consolidées - Part du groupe		2.790.040	2.767.495
Réserves consolidées - Part des minoritaires		486.380	345.030
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-78.217	-162.521
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du groupe		-78.217	-162.521
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires			
Résultat net de l'exercice		242.649	45.088
Résultat net de l'exercice - Part du groupe		210.960	41.591
Résultat net de l'exercice - Part des minoritaires		31.689	3.497
TOTAL		157.913.895	140.140.004

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers de dh			
	Note	31/12/24	31/12/23
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		5.713.127	5.317.289
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		-2.577.057	-2.352.495
MARGE D'INTÉRÊTS	2.1	3.136.070	2.964.794
Commissions [produits]		690.775	616.150
Commissions [charges]		-45.308	-60.874
MARGE SUR COMMISSIONS	2.2	645.467	555.276
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	2.3	1.163.390	363.604
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		1.160.827	405.352
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		2.563	-41.748
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	2.3	112.111	118.926
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		-6.945	33.245
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables [dividendes]		119.056	85.682
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits nets des activités d'assurance			
Produits des autres activités	2.5	65.351	68.479
Charges des autres activités	2.5	-313.912	-327.637
PRODUIT NET BANCAIRE		4.808.477	3.743.442
Charges générales d'exploitation	2.9	-2.206.433	-2.227.500
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2.10	-304.326	-320.361
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2.297.718	1.195.581
Coût du risque de crédit	2.6	-2.031.334	-1.111.251
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		266.384	84.329
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence		64	74
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-28.587	-63.061
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		237.861	21.343
Impôts sur les bénéfices		4.789	23.745
RÉSULTAT NET		242.649	45.088
Résultats minoritaires		31.689	3.497
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		210.960	41.591
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DIRHAMS)		4,54	0,90
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN DIRHAMS)		4,54	0,90

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh			
	31/12/24	31/12/23	
Résultat avant impôt	237.863	21.343	
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	315.901	320.360	
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition			
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	1.012.501	481.556	
+/- dotations nettes aux provisions	305.546	162.686	
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-64	-74	
+/- perte nette/gain net] des activités d'investissement	-16.908	-6.547	
+/- autres mouvements	38.658	-20.535	
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1.655.434	917.446	
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	845.906	-3.989.578	
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	4.699.672	-4.092.839	
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-7.565.198	1.116.708	
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1.151.018	-561.768	
Impôts	-29.127	-28.908	
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-897.729	-7.556.385	
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	995.768	-6.617.596	
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	123.246	-102.722	
+/- flux liés aux immobilisations de placement	2.717	-1.405	
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-53.442	-128.417	
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	72.521	-232.944	
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-22.368	-10.164	
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-38.984	1.356.194	
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-61.352	1.346.030	
Effet de change et de changement de méthode sur la trésorerie			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1.006.937	-5.504.510	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4.661.119	10.165.628	
Caisse, banques centrales, ccp lactif & passif]	4.661.119	10.165.628	
Comptes lactif & passif] et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.668.056	4.661.119	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	5.668.056	4.661.119	
Caisse, banques centrales, ccp lactif & passif]			
Comptes lactif & passif] et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit			
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	1.006.937	-5.504.509	

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh			
	31/12/24	31/12/23	
Résultat net	242.649	45.088	
Éléments recyclables en résultat net:	35.447	-49.376	
Écarts de conversion			
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	58.348	-80.287	
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en CP sur entreprises mises en équivalence			
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres recyclables			
Impôts liés	-22.902	30.910	
Éléments non recyclables en résultat net:	-113.664	-113.144	
Réévaluation des immobilisations			
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-139.045	-134.040	
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par CP	-30.081	-49.935	
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en CP sur entreprises mises en équivalence NR			
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables			
Impôts liés	55.462	70.830	
Total gains et pertes comptabilisés directement en CP	-78.217	-162.521	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en CP	164.432	-117.433	
Part du groupe	132.743	-120.930	
Part des minoritaires	31.689	3.497	

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh								
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2023	4.645.081	2.355.856		2.809.086	-96.103	-66.417	9.647.503	348.527
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat								
Comptabilisation des pertes de crédit attendues [sur actifs financiers et engagements hors bilan]								
Autres								
Situation à l'ouverture de l'exercice - 2024	4.645.081	2.355.856		2.809.086	-96.103	-66.417	9.647.503	348.527
Changement de méthodes - 2024								
Autres				-19.046			-19.046	4
Capitaux propres clôture corrigés	4.645.081	2.355.856		2.790.040	-96.103	-66.417	9.628.457	348.531
Variation de capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
Autres								
Résultat de l'exercice				210.960			210.960	31.689
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions [D]								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat [E]					84.823	1.516	86.339	86.339
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies					-2.036		-2.036	-2.036
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat [F]								
Gains ou pertes latents ou différés [D] + [E] + [F]					82.787	1.516	84.304	84.304
Variation de périmètre								
Autres mouvements -2024								137.849
CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE	4.645.081	2.355.856		3.001.000	-13.316	-64.901	9.923.720	518.070

5.4 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers de dh

PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	31/12/24	31/12/23
Comptes à vue	1.831.876	715.654
Prêts	2.963.315	12.327
Opérations de pension		100.753
TOTAL	4.795.191	828.734
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-3	-3
TOTAL	4.795.188	828.731

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	31/12/24	31/12/23
Dettes envers les établissements de crédit	61.246	1.603.507
Emprunts	7.895.877	7.284.277
Opérations de pension	11.398.586	5.647.113
TOTAL	19.355.709	14.534.897

5.5 - PRÊTS,CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

	31/12/24	31/12/23
Comptes ordinaires débiteurs	18.257.065	18.476.249
Prêts consentis à la clientèle	99.364.256	94.594.040
Opérations de pension		
Opérations de location financement		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	117.621.321	113.070.289
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-8.715.814	-7.360.899
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	108.905.507	105.709.390

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	31/12/24	31/12/23
Comptes ordinaires créditeurs	65.036.523	54.797.293
Comptes à terme	23.409.343	26.463.038
Comptes d'épargne	15.608.321	14.867.162
Autres dettes envers la clientèle	4.785.480	3.488.003
Intérêts courus à payer	405.288	454.396
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	109.244.955	100.069.892

VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE	31/12/24	31/12/23
Secteur public	16.177.329	16.366.276
Entreprises financières	8.606.978	8.125.185
Entreprises non financières	22.800.815	20.484.453
Autre clientèle	61.659.833	55.093.978
TOTAL EN PRINCIPAL	109.244.955	100.069.892
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	109.244.955	100.069.892

VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	31/12/24	31/12/23
Maroc	109.244.955	100.069.892
CIB		
Afrique		
Europe		
TOTAL EN PRINCIPAL	109.244.955	100.069.892
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	109.244.955	100.069.892

5.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31/12/24		31/12/23	
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9.090.442	-4.022.186	5.068.256	8.635.725
Terrains et constructions	3.640.660	-403.414	3.237.246	3.566.610
ÉQUIPEMENT, MOBILIER, INSTALLATIONS	1.082.523	-1.010.482	72.041	1.065.338
Biens mobiliers données en location	951.865	-951.865		630.153
Autres immobilisations	2.939.734	-1.434.509	1.505.225	2.874.748
Droits d'utilisation des contrats de location	475.660	-221.916	253.744	498.876
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	832.809	-657.473	175.336	780.214
Logiciels informatiques acquis	9.302	-4.466	4.836	9.462
Logiciels informatiques produits par l'entreprise				
Autres immobilisations incorporelles	823.507	-653.007	170.500	770.752
IMMEUBLES DE PLACEMENTS	4.767.852		4.767.852	4.817.359
TOTAL	14.691.103	-4.679.659	10.011.444	14.233.298

5.12 ÉCARTS D'ACQUISITION

en milliers de dh

	31/12/24	31/12/23
Valeur brute comptable en début de période	306.908	306.908
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	306.908	306.908
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Ecarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur brute comptable en fin de période	306.908	306.908
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	306.908	306.908

5.14 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers de dh

	31/12/24	31/12/23
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature		
Provision pour engagements sociaux	204.879	204.879
Autres provisions pour risques et charges	331.693	97.015
TOTAL	536.572	301.894

5.6 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh

	31/12/24	31/12/23
Autres dettes représentées par un titre	6.787.569	5.556.835
Titres de créances négociables	6.787.569	5.556.835
Emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	6.831.917	5.833.243
Emprunts subordonnés	6.831.917	5.833.243
Titres subordonnées		
TOTAL	13.619.486	11.390.078

5.7 TITRES AU COÛT AMORTI

en milliers de dh

	31/12/24	31/12/23
Titres de créance négociables	6.770.690	5.707.579
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	6.770.690	5.707.579
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
TOTAL BRUT	6.770.690	5.707.579
Dépréciation		
TOTAL NET	6.770.690	5.707.579

5.8 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

en milliers de dh

	31/12/24	31/12/23
impôts courants	29.185	38.552
impôts différés	353.031	291.336
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	382.216	329.888
impôts courants	46.182	47.240
impôts différés	1.176.086	1.090.613
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	1.222.267	1.137.853

5.9 - COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

en milliers de dh

	31/12/24	31/12/23
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	13.285	13.650
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance		
Autres débiteurs et actifs divers	2.142.174	2.652.247
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	2.155.459	2.665.897
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	75.862	656.903
Charges à payer et produits constatés d'avance	1.049.212	925.200
Autres créditeurs et passifs divers	2.039.882	877.612
Dettes locatives	262.312	232.807
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	3.427.268	2.692.522

5.10 - PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

en milliers de dh

	31/12/24	31/12/23
AMIFA SÉNÉGAL	18.267	18.711
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	18.267	18.711

en milliers de dh

	31/12/24	31/12/23
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9.090.442	8.635.725
Terrains et constructions	3.640.660	3.566.610
ÉQUIPEMENT, MOBILIER, INSTALLATIONS	1.082.523	1.065.338
Biens mobiliers données en location	951.865	630.153
Autres immobilisations	2.939.734	2.874.748
Droits d'utilisation des contrats de location	475.660	498.876
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	832.809	780.214
Logiciels informatiques acquis	9.302	9.462
Logiciels informatiques produits par l'entreprise		
Autres immobilisations incorporelles	823.507	770.752
IMMEUBLES DE PLACEMENTS	4.767.852	4.817.359
TOTAL	14.691.103	14.233.298

5.15 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

en milliers de dh

	Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Bons du trésor et valeurs assimilées	6.039.680	
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	6.146.332	320.102
Titres de participation non consolidés		
Instruments dérivés		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	12.186.012	320.102

5.16 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	6.394.040	5.091.026
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	4.299.998	3.031.729
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2.094.041	2.059.297
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	4.299.998	3.031.729
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	3.681.760	2.850.472
Obligations	418.255	180.743
Autres titres de créance négociables	199.983	514
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2.094.041	2.059.297
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de participation non consolidés	2.094.041	2.059.297

5.17 PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	57.986	8.879
Passifs financiers à la JV par résultat sur option		
TOTAL	57.986	8.879

5.20 ALLOCATION DES PERTES ATTENDUES

en milliers de dh			
Portefeuille Créances sur la Clientèle :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2023.Décembre	95.779.728	7.310.867	9.979.694
Encours Hors Bilan au 2023.Décembre	15.974.924		
Provisions sous IFRS 9 au 2023.Décembre	-708.707	-990.829	-5.661.363
Encours Bilan au 2024.Décembre	96.962.101	8.669.633	11.989.587
Encours Hors Bilan au 2024.Décembre	21.230.589		
Provisions sous IFRS 9 au 2024.Décembre	-761.661	-1.267.132	-6.687.021
Portefeuille Créances sur les Etablissements de crédit :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2023.Décembre	828.731		
Encours Hors Bilan au 2023.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2023.Décembre			
Encours Bilan au 2024.Décembre	4.795.188		
Encours Hors Bilan au 2024.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2024.Décembre			
Portefeuille Titres en JV/OCI :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2023.Décembre	3.079.009		
Encours Hors Bilan au 2023.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2023.Décembre	-47.280		
Encours Bilan au 2024.Décembre	4.328.415		
Encours Hors Bilan au 2024.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2024.Décembre	-28.417		
Titres au coût amorti :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2023.Décembre	5.707.579		
Encours Hors Bilan au 2023.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2023.Décembre			
Encours Bilan au 2024.Décembre	6.770.690		
Encours Hors Bilan au 2024.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2024.Décembre			

5.21 CONTRATS DE LOCATION (PRENEUR)

5.21.1 VARIATION DU DROIT D'UTILISATION

en milliers de dh					
	31/12/23	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/24
IMMOBILIER					
Valeur brute	483.629	139.097	-163.696	-7.128	451.902
Amortissements et dépréciation	-273.977	-53.881	107.422	5.040	-215.396
Total immobilier	209.652	85.216	-56.274	-2.088	236.505
MOBILIER					
Valeur brute	15.247	14.546	-5.931	-105	23.758
Amortissements et dépréciation	-8.200	-3.733	5.335	80	-6.519
Total mobilier	7.046	10.813	-596	-25	17.239
TOTAL DROIT D'UTILISATION	216.698	96.029	-56.870	-2.113	253.744

5.21.2 VARIATION DE L'OBLIGATION LOCATIVE

	31/12/23	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/24
Dette locative	232.807	229.322	-197.536	-2.282	262.311

2.1 MARGE D'INTÉRÊTS

en milliers de dh						
	31/12/24			31/12/23		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	5.173.744	-1.454.093	3.719.651	4.887.273	-1.413.168	3.474.105
Comptes et prêts/emprunts	5.088.812	-1.438.404	3.650.408	4.830.244	-1.397.990	3.432.254
Opérations de pensions	1.471	-15.689	-14.218	758	-15.178	-14.420
Opérations de location financement	83.441		83.441	56.271		56.271
Opérations interbancaires	138.816	-831.077	-692.261	126.608	-699.717	-573.109
Comptes et prêts sur emprunts	130.644	-531.411	-400.747	117.615	-505.299	-387.684
Opérations de pensions	8.152	-299.666	-291.514	8.993	-194.418	-185.425
Emprunts émis par le groupe		-199.087	-199.087		-188.036	-188.036
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transactions	5.963		5.963	4.204		4.204
Titres à revenus fixes	5.963		5.963	4.204		4.204
Opérations de pensions						
Prêts / emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs disponibles à la vente	135.643	-12.845	122.818	98.064	-11.612	86.452
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	258.941	-72.727	186.214	201.140	-31.313	169.827
Charges d'intérêts sur dettes locatives		-7.228	-7.228		-8.649	-8.649
TOTAL	5.713.127	-2.577.057	3.136.070	5.317.289	-2.352.495	2.964.794

2.2 COMMISSIONS NETTES

en milliers de dh						
	31/12/24			31/12/23		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	615.443	-45.308	570.135	558.552	-60.874	497.678
Avec les établissements de crédit						
Avec la clientèle	612.163	-45.308	566.855	555.901	-60.874	495.027
Sur titres	3.280		3.280	2.651		2.651
De change						
Sur instruments financiers à terme						
Engagements de financement						
Prestation de services bancaires et financiers	75.332		75.332	57.598		57.598
Produits de gestion d'opcm						
Produits sur moyens de paiement	75.332		75.332	57.598		57.598
Assurance						
Autres						
TOTAL	690.775	-45.308	645.467	616.150	-60.874	555.276

2.3 GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	1.163.390	363.604
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	1.160.827	405.352
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	2.563	-41.748
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	112.111	118.926
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-6.945	33.245
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	119.056	85.682

5.19 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh			
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31/12/24		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Bons du Trésor	3.681.760	77.859	-14.012
Obligations	418.255		-5.500
Autres titres de créance négociables	199.983		
Total des Instruments de dette Comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4.299.998	77.859	-19.511
Impôts		-30.560	7.658
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.299.998	47.300	-11.853
Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	31/12/24		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés	2.094.041	67.223	-97.304
Total Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2.094.041	67.223	-97.304
Impôts		-26.385	27.272
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	2.094.041	40.838	-70.032

2.6 COÛT DU RISQUE

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
Dépréciation sur actifs saines (Bucket 1 et 2)	-329.259	-146.666
Bucket 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois	-52.955	-27.410
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-52.955	-27.410
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Bucket 2 : Pertes de crédit attendues à maturité	-276.304	-119.256
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-276.304	-119.256
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Dépréciation sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-698.161	-288.501
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-698.161	-288.501
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Risques et Charges	-258.222	-65.317
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-1.285.642	-500.484
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur les instruments de dettes comptabilisés en Capitaux propres recyclables		
Gains ou pertes réalisés sur les instruments de dettes comptabilisés en coût amorti		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-779.490	-616.180
Récupérations sur prêts et créances	33.798	5.413
Comptabilisés au coût amorti	33.798	5.413
Comptabilisés au JV OCI recyclables		
Décote sur les produits restructurés		
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
TOTAL	-2.031.334	-1.111.251

2.7 GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	25.810	963
Plus value de cession	25.810	969
Moins value de cession		-6
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus value de cession		
Moins value de cession		
Autres	-54.397	-64.024
TOTAL	-28.587	-63.061

2.8 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

2.8.1 IMPÔTS COURANTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
Impôts courants	29.185	38.552
Impôts différés	353.031	291.336
Actifs d'impôts courants et différés	382.216	329.888
Impôts courants	46.182	47.240
Impôts différés	1.176.086	1.090.413
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	1.222.267	1.137.853

2.8.2 CHARGE NETTE DE L'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
Charge d'impôts courants	-29.127	-28.708
Charge nette d'impôts	-33.916	-57.453
CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	4.789	23.745

2.8.3 LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
Résultat avant impôt	237.861	21.343
Charge d'impôt sur les bénéfices	-4.789	-23.745
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	-2%	-111%

2.8.4 ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
Taux d'impôt en vigueur	39%	38%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Employés (équivalent plein temps)		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	-41%	-149%
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	-2%	-111%

2.9 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
Charges de personnel	-1.269.947	-1.232.134
Impôts et taxes	-57.288	-45.792
Charges externes	-677.346	-739.056
Autres charges d'exploitation	-271.481	-287.339
Annulation Charges relatives aux contrats de location	69.629	76.821
CHARGES D'EXPLOITATION	-2.206.433	-2.227.500

2.10 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-246.712	-252.256
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-57.614	-68.104
Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-304.326	-320.360

2.11 DÉTAIL DES CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-7.228	-8.649
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-57.614	-68.104

3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'information comptable et financière au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc est déclinée en sept pôles d'activité :

- Banque de détail : ce domaine regroupe les activités du Crédit Agricole du Maroc
- Banque de financement et d'investissement : ce domaine regroupe les activités de la banque d'affaires HOLDAGRO et la société TARGA
- Sociétés de financement Spécialisées : ce domaine regroupe la société de leasing CAM LEASING, La société d'affacturage CAM FACTORING, la société de paiement AL FILAHI CASH et TAMWIL EL FELLAH qui est une société spécialisée dans le financement des programmes gouvernementaux
- Micro crédit: ce domaine regroupe la FONDATION ARDI , AMIFA et l'ASSOCIATION ISMAILIA pour le micro-crédit
- Gestion d'actifs: ce domaine regroupe les société de bourse MSIN et MAROGEST et MSIN GESTION
- Banque Participative: ce domaine regroupe les activités de la filiale AL AKHDAR BANK
- Autres : Au 31 décembre 2024, ce domaine comprend les filiales GCAM DOC, IMMOVERT , CAM COURTAGE, VOCATION LOISIRS, ainsi que les deux OPCI IMMOVERT PLACEMENT et SECURE REAL ESTATE INVEST

Le Crédit Agricole du Maroc a préparé un plan d'action pour la période 2024-2028 en concertation avec l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (ANGSPEL). Ce plan vise à renforcer les fonds propres et les ratios réglementaires de la banque, à répondre aux constats de la mission de GAM tout en respectant la mission de service public de la Banque, et à consolider son rôle dans le financement de l'économie, notamment le soutien au monde rural et l'accompagnement de la petite agriculture. Il s'articule autour de quatre principaux axes :

- L'accroissement des résultats et de la performance tout en honorant la mission de service public à travers la réalisation d'un résultat d'exploitation inscrit sur une trajectoire de croissance stable et performante ;
- Le renforcement du recouvrement et assainissement du portefeuille des créances irrégulières. La Banque prévoit un plan d'assainissement structuré pour traiter les créances irrégulières ;
- L'amélioration de l'interopérabilité des systèmes d'information afin de garantir une meilleure intégration et traçabilité des informations entre les plateformes comptables et de gestion ;
- Le respect des ratios prudentiels de manière pérenne à travers le renforcement du capital de la banque, le traitement du surendettement des agriculteurs (OTSAL), en partenariat avec l'Etat et la création d'un fonds de garantie des crédits à l'agriculture, afin de répondre aux besoins des agriculteurs en matière de financement et d'accompagnement, tout en respectant les ratios prudentiels de solvabilité.

3.2 INFORMATIONS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

3.2.1 RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

en milliers de dh								
	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
Marge d'intérêts	2.734.112	4.314	155.792	70.357	1.564	169.932	-1	3.136.070
Marge sur commissions	611.101		11.019		47.137	-33.342	9.552	645.467
Produit net bancaire	4.366.289	4.314	166.085	71.906	53.557	136.775	9.551	4.808.477
Résultat brut d'exploitation	2.162.373	1.613	108.999	14.599	23.821	46.191	-59.878	2.297.718
Résultat d'exploitation	218.376	1.613	62.640	691	23.992	18.951	-59.879	266.384
Résultat avant impôts	166.433	-148	62.230	6.685	23.958	19.078	-40.375	237.861
Résultat net	170.183	-1.218	60.422	6.685	23.958	17.735	-35.115	242.649
Résultat net part du groupe	170.183	-1.237	60.422	-1.060	18.324	22.496	-58.167	210.960

3.2.2 ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
Total Bilan	144.539.991	187.129	3.203.232	250.271	153.083	4.427.917	5.152.271	157.913.895
Éléments d'Actifs								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12.304.378				56.997		144.740	12.506.115
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	6.182.617	164.871			725	277	45.550	6.394.040
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	4.735.979				58.691		518	4.795.188
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	101.921.263		2.812.275	221.413		3.950.556		108.905.507
Titres au coût amorti	6.770.690							6.770.690
Éléments du Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	19.066.870		293.902			-5.063		19.355.709
Dettes envers la clientèle	106.705.528		67.564		41.067	2.430.796		109.244.955
Capitaux propres	9.652.778	-19.680	2.518	89.318	60.759	-11.486	667.583	10.441.790

3.3 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES

3.3.1 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers de dh			
	31/12/24		
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions
Maroc	4.795.188		
Europe			
Afrique			
Autres			
TOTAL EN PRINCIPAL	4.795.188		
Créances rattachées			
Provisions			
Valeurs nettes au bilan	4.795.188		

3.3.2 VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	en milliers de dh									
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions			Encours sains	Encours en souffrance	Provisions		
			Bucket 3	Bucket 2	Bucket 1			Bucket 3	Bucket 2	Bucket 1
Maroc	105.631.734	11.989.587	-6.687.021	-1.267.132	-761.661	103.090.595	9.979.695	-5.661.363	-990.828	-708.706
Europe										
Afrique										
Autres										
Total en principal	105.631.734	11.989.587	-6.687.021	-1.267.132	-761.661	103.090.595	9.979.695	-5.661.363	-990.828	-708.706

6.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

en milliers de dh			
	31/12/24	31/12/23	
Engagements de financements donnés	16.718.346	12.592.703	
Aux établissements de crédit		43.361	4.521
À la clientèle		16.674.985	12.588.182
Autre engagements en faveur de la clientèle			
Engagements de financement reçus	936.330		
Des établissements de crédit		936.330	
De la clientèle			

6.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

en milliers de dh			
	31/12/24	31/12/23	
Engagements de garantie donnés	4.657.662	3.760.007	
D'ordre des établissements de crédit		55.541	24.010
D'ordre de la clientèle		4.602.122	3.735.997
Cautions administratives et fiscales et autres cautions		3.059.934	2.286.622
Autres garanties d'ordre à la clientèle		1.542.187	1.449.375
Engagements de garantie recus	7.701.823	7.083.231	
Des établissements de crédit		7.205.890	7.051.132
De l'Etat et d'autres organismes de garantie		495.933	32.099

7.2 SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIMES EXISTANTS

7.2.1 PROVISIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AUX SALARIÉS

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	204.879	204.879
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	204.879	204.879

7.2.3 HYPOTHÈSES DE BASE DES CALCULS

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
Taux d'actualisation		
Taux d'évolution des salaires	3%	3%
Taux de rendement des actifs		
Autres		
TOTAL	3%	3%

7.3 COÛT DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
Charge normale de l'exercice	12.571	12.571
Charge d'intérêt	7.111	7.111
Rendements attendus des fonds		
Amortissement des écarts actuariels		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Coût net de la période	19.682	19.682
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autre		

7.4 ÉVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
Dettes actuarielles d'ouverture	204.879	204.879
Charge normale de l'exercice	12.571	12.571
Charge d'intérêt	7.111	7.111
Écarts d'expérience	5.006	4.178
Autres écarts actuariels		
Prestations versées	-24.687	-23.860
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Dettes actuarielles de clôture	204.879	204.879
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

8.1 COMPOSITION DU CAPITAL

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
ÉTAT MAROCAIN	34.918.514	75,2%	75,2%
MAMDA	3.443.608	7,4%	7,4%
MCMA	3.443.608	7,4%	7,4%
CDG	4.645.083	10%	10%
TOTAL	46.450.813	100%	100%
RÉSULTAT PAR ACTION	31/12/24	31/12/23	
Nombre d'actions	46.450.813	46.450.813	
Résultat Part Groupe (En KDH)	210.960	41.591	
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DHS)	4,54	0,90	

8.4 PARTIES LIÉES

8.4.1 RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE

	en milliers de dh	
	31/12/2024	31/12/2023
Prêts, avances et titres	-3.913.720	-3.913.720
Comptes ordinaires		-3.714.641
Prêts		
Titres		-199.079
Opération de location financement		
Actif divers	-5.489.893	-5.489.893
TOTAL ACTIF	-9.403.613	-9.403.613
Dépôts	-3.838.397	-3.838.397
Comptes ordinaires		
Autres emprunts		-3.838.397
Dettes représentées par un titre		
Passif divers	-5.565.216	-5.565.216
TOTAL PASSIF	-9.403.613	-9.403.613
Engagements de financement et de garantie		
Engagements donnés		
Engagements reçus		

8.4.2 ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	-104.914
Intérêts et charges assimilées	110.552
Commissions (produits)	-129.743
Commissions (charges)	5.769
Prestations de services données	
Prestations de services reçues	
Loyers reçus	
Autres	44.241

AUTRES ÉTATS

RÉFÉRENCE	ÉTATS	
5.2	Instruments de couverture	NÉANT
5.13	Provisions techniques des sociétés d'assurance	

FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
FONDS PROPRES	14.198.658	13.521.839
Fonds propres de catégorie 1	10.534.933	10.255.550
Fonds propres réglementaires	3.663.725	3.266.289
Exigences de fonds propres au titre du risque de crédit	8.230.103	7.779.749
Risque de marché en approche standard	361.588	161.288
Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	625.901	602.809
Ratio de fonds propres T1 (minimum exigible 9%)	9,14%	9,60%
Ratio de fonds propres total (minimum exigible 12%)	12,32%	12,66%

FONDS PROPRES DE TAWIL EL FELLAH

	en milliers de dh	
	31/12/24	31/12/23
FONDS PROPRES	151.778	151.578
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	151.778	151.578
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	151.778	151.578
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	151.000	151.000
Instruments de fonds propres de base versés		
Prime d'émission		
Résultats non distribués	199	578
Autres réserves	579	
Autres immobilisations incorporelles		
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)		
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)		
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2		
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)		
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Éléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1		
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Élément à déduire à raison de %50 des FP de base CET 1		
Élément à déduire à raison de %50 des fonds propres de catégorie 2 (T2)		
TOTAL RISQUES	39.034	40.987
EXIGENCE/Risque de crédit	39.034	40.987
EXIGENCE/Risque de marché		
EXIGENCE/Risque opérationnel		
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	31,11%	29,59%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	31,11%	29,59%

ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

Le CAM a reçu courant 2024 une notification fiscale relative au contrôle fiscal couvrant les exercices non prescrits fiscalement (2020 à 2023), portant sur l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt sur le revenu et dont les impacts ont été pris en considération dans l'arrêté des comptes 2024.



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc

COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II
20-100 Casablanca
Maroc

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC (GCAM)
ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION PROVISoire DES COMPTES CONSOLIDÉS
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Crédit Agricole du Maroc et de ses filiales (le groupe), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 10 441 790 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 242 649. Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe, qui expose le plan d'actions du Crédit Agricole du Maroc au titre de la période de 2024 à 2028.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc constitue des provisions pour couvrir ce risque.

En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « Note 2.5. Instruments financiers » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours de crédits à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories :

- Encours dits sains (Stage 1) ;
- Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ;
- Encours en défaut (Stage 3).

L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur :

- L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ;
- L'appréciation de l'impact des événements prospectifs en termes de Forward-Looking.

Au 31 décembre 2024, les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 108 906 (montant net). Les pertes de crédits attendues quant à eux ont été estimées à MMAD 8 716 dont :

- MMAD 762 sur les encours classés en (Stage 1) ;
- MMAD 1 267 sur les encours classés en (Stage 2) ;
- MMAD 6 687 sur les encours classés en (Stage 3).

L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe (69% du total Actif), et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de :

- Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la norme IFRS 9 ;
- Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ;
- Dispositif de gouvernance mis en place.

Nous avons, par ailleurs :

- Revu les modalités d'identification de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ;
- Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ;
- Apprécié le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des événements futurs.

Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 30 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Oney Youssef - Casablanca
Tél: 05 22 94 80 00 - Fax: 05 22 29 16 75

Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège : 63 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau SD - 52, Bd Mohammed V - Sidi Ouhadi
CASABLANCA
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 77 47 34
Abdellah LAGHCHAOUJ
Associé

I - NOTE DE PRÉSENTATION DES RÈGLES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit. La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1) CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
 - Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
 - Crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur. Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :
 - Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
 - Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :
 - * 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - * 50 % pour les créances douteuses,
 - * 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

2) DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3) PORTEFEUILLES DE TITRES

3.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du plan comptable des établissements de crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

3.2 TITRES DE PLACEMENT

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservé jusqu'à leur échéance.

Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

3.3 TITRES D'INVESTISSEMENT

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon couru inclus.

3.4 TITRES DE PARTICIPATION

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Établissements de Crédit en :

- Autres titres de participation;
- Participations dans les entreprises liées;
- Titres de l'activité du portefeuille;
- Autres emplois assimilés.

À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultat et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

3.5 PENSIONS LIVRÉES

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

4) LES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVISES

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique des autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

5) LES PROVISIONS POUR RISQUES GÉNÉRAUX

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

6) LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation. Bureaux	20 ans
Mobilier de bureau d'exploitation	10 ans
Matériel de bureau d'exploitation	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Autres matériels d'exploitation	5 ans
Agencements, aménagements et installations d'exploitation	10 ans

7) CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

8) PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET COMMISSIONS DANS LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

INTÉRÊTS

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque.

Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produit ou en charge dès leur facturation.

COMMISSIONS

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

9) CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.

II - ÉTATS DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

BILAN

en milliers de dh		
ACTIF	31/12/24	31/12/23
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	5.319.374	4.297.145
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	7.243.767	2.502.105
À vue	2.548.027	1.385.419
À terme	4.695.740	1.116.686
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	101.504.154	98.959.509
Crédits de trésorerie et à la consommation	51.027.691	48.931.520
Crédits à l'équipement	23.819.834	24.993.003
Crédits immobiliers	17.375.021	17.030.511
Autres crédits & financement participatifs	9.281.609	8.004.475
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	645.647	816.271
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	16.501.028	7.474.423
Bons du Trésor et valeurs assimilées	9.643.581	5.381.396
Autres titres de créance	618.656	181.633
Titres de propriété	6.238.792	1.911.394
AUTRES ACTIFS	4.728.829	4.921.174
TITRES D'INVESTISSEMENT	6.761.269	5.697.258
Bons du Trésor et valeurs assimilées	6.761.269	5.697.258
Autres titres de créance		
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	3.140.764	3.085.543
Participations dans les entreprises liées	1.375.392	1.318.470
Autres titres de Participations et emplois assimilés	1.765.371	1.767.073
Titres de Moubadara & Moucharaka		
CRÉANCES SUBORDONNÉES		
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT & WAKALA BIL ISTITHMAR PLACÉS	763.330	849.141
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION		
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	463.008	463.543
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.674.781	6.982.854
TOTAL	153.745.951	136.048.965

en milliers de dh		
PASSIF	31/12/24	31/12/23
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX		
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	19.448.675	14.298.568
À vue	332.029	1.717.114
À terme	19.116.646	12.581.454
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	106.772.771	98.272.385
Comptes à vue créditeurs	63.305.441	53.700.072
Comptes d'épargne	15.692.952	14.964.661
Dépôts à terme	23.684.694	26.748.659
Autres comptes créditeurs	4.089.685	2.858.993
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	6.787.569	5.556.835
Titres de créance négociables	6.787.569	5.556.835
Emprunts obligataires		
Autres titres de créance émis		
AUTRES PASSIFS	1.906.115	922.565
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2.191.900	1.618.367
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE	7.157	7.157
DETTES SUBORDONNÉES	6.846.860	5.849.854
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION		
RÉSERVES ET PRIMES LIÉES AU CAPITAL	4.878.154	4.845.177
CAPITAL	4.645.081	4.645.081
ACTIONNAIRES.CAPITAL NON VERSÉ (-)		
REPORT À NOUVEAU (+/-)		
RÉSULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	261.669	32.977
TOTAL	153.745.951	136.048.965

HORS BILAN

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
ENGAGEMENTS DONNÉS	21.230.589	15.974.924
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	361.921	86.183
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	16.012.648	11.847.304
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	253.898	305.440
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	4.602.122	3.735.997
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS REÇUS	7.915.220	7.051.132
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	736.330	
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	7.178.890	7.051.132
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	7.536.392	6.729.923
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	71.864	57.003
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4.963.659	4.710.735
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	309.032	256.124
Produits sur titres de propriété & certificats de Sukuk	115.515	110.575
Commissions sur prestations de service	618.584	568.974
Autres produits bancaires	1.457.738	1.026.512
Transferts de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	3.015.519	3.306.281
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	843.593	709.075
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1.455.250	1.418.525
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	199.087	188.036
Autres charges bancaires	517.589	990.645
Transferts de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
PRODUIT NET BANCAIRE	4.520.873	3.423.642
Produits d'exploitation non bancaire	44.606	21.671
Charges d'exploitation non bancaire	186.838	213.806
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	2.210.602	2.136.855
Charges de personnel	1.156.178	1.132.996
Impôts et taxes	46.790	42.552
Charges externes	734.876	694.962
Autres charges générales d'exploitation	74.584	78.089
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	198.173	188.255
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	2.576.132	1.632.353
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	1.047.301	692.670
Pertes sur créances irrécouvrables	759.372	595.964
Autres dotations aux provisions	769.458	343.719
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	784.545	681.685
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature	613.777	372.091
Récupérations sur créances amorties	28.910	23.863
Autres reprises de provisions	141.858	285.731
RÉSULTAT COURANT	376.453	143.984
Produits non courants	284	134
Charges non courantes	95.701	93.012
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	281.036	51.106
Impôts sur les résultats	19.367	18.129
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	261.669	32.977

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
Produits d'exploitation bancaire perçus	7.536.392	6.729.923
Récupérations sur créances amorties	28.910	23.863
Produits d'exploitation non bancaire perçus	44.890	21.805
Charges d'exploitation bancaire versées	-4.067.343	-4.280.813
Charges d'exploitation non bancaire versées	-282.539	-306.818
Charges générales d'exploitation versées	-2.012.429	-2.136.855
Impôts sur les résultats versés	-19.367	-18.129
I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	1.228.515	32.977
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-4.741.750	-35.768
Créances sur la clientèle	-2.288.122	-3.964.756
Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations	-10.145.836	1.913.879
Autres actifs	192.344	-80.534
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.149.917	-4.411.529
Dépôts de la clientèle	8.500.577	857.383
Titres de créance émis	1.230.734	-781.048
Autres passifs	983.550	-285.938
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-1.118.586	-6.788.312
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (II + I)	109.928	-6.755.335
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	7.829	4.361
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-125.512	-185.505
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-117.683	-181.145
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Émission de dettes subordonnées	997.006	-61.668
Émission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Augmentation des capitaux propres et assimilés	32.977	1.468.926
Intérêts versés		
Dividendes versés		
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	1.029.983	1.407.258
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+ IV +V)	1.022.229	-5.529.222
VII. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	4.297.145	9.826.367
VIII. TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	5.319.373	4.297.145

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

en milliers de dh		
I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS	31/12/24	31/12/23
Intérêts et produits assimilés	5.344.555	5.023.863
Intérêts et charges assimilés	2.497.930	2.315.636
MARGE D'INTÉRÊT	2.846.625	2.708.227
Commissions perçues	618.584	568.974
Commissions servies	9.555	7.977
MARGE SUR COMMISSIONS	609.029	560.997
Résultat des opérations sur titres de transaction	893.891	171.359
Résultat des opérations sur titres de placement	68.119	-50.178
Résultat des opérations de change	264.647	230.227
Résultat des opérations sur produits dérivés		
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	1.226.657	351.408
Résultat des opérations sur titres de Moudaraba & Moucharaka		
Divers autres produits bancaires	158.988	137.345
Diverses autres charges bancaires	320.427	334.335
PRODUIT NET BANCAIRE	4.520.873	3.423.642
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-1.146	-8.639
Autres produits d'exploitation non bancaire	44.606	18.266
Autres charges d'exploitation non bancaire	186.290	191.650
Charges générales d'exploitation	2.210.602	2.136.855
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2.167.441	1.104.764
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1.163.986	892.679
Autres dotations nettes des reprises aux provisions	627.002	68.101
RÉSULTAT COURANT	376.453	143.984
RÉSULTAT NON COURANT	-95.417	-92.878
Impôts sur les résultats	19.367	18.129
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	261.669	32.977
II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	261.669	32.977
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	198.173	188.255
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	3.021	14.885
Dotations aux provisions pour risques généraux	409.925	171.868
Dotations aux provisions réglementées		
Dotations non courantes	11.575	
Reprises de provisions	134.299	270.499
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles	7.829	18
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles		5
Plus-values de cession sur immobilisations financières		3.405
Moins-values de cession sur immobilisations financières	548	22.156
Reprises de subventions d'investissement reçues		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	742.783	156.224
Bénéfices distribués		
AUTOFINANCEMENT	742.783	156.224

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh						
CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	31/12/24	31/12/23
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	2.496.663	160.054	583.001	498.843	3.738.560	3.703.493
VALEURS REÇUES EN PENSION						100.736
Au jour le jour						100.736
À terme						
COMPTES ET PRÊTS DE TRÉSORERIE		1.621.498		2.619.570	4.241.068	
Au jour le jour		1.300.000			1.300.000	
À terme		321.498		2.619.570	2.941.068	
PRÊTS FINANCIERS			1.749.356		1.749.356	1.112.505
AUTRES CRÉANCES						514
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	143		11.446		11.590	11.394
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	2.496.806	1.781.552	2.343.803	3.118.413	9.740.573	4.928.643

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers de dh						
CRÉANCES	"Secteur public"	Secteur privé			31/12/24	31/12/23
		Entreprises Financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	4.098.060	287.436	27.474.478	15.237.950	47.097.924	45.209.188
Comptes à vue débiteurs	1.237.131	287.436	9.907.756	6.442.032	17.874.355	18.096.421
Créances commerciales sur le maroc	2.279		2.663.777	1.114.899	3.780.955	3.069.226
Crédits à l'exportation			293.180	58.709	351.889	640.012
Autres crédits de trésorerie	2.858.650		14.609.765	7.622.309	25.090.724	23.403.529
CRÉDITS À LA CONSOMMATION				2.159.184	2.159.184	2.095.108
CRÉDITS À L'EQUIPEMENT	971.647	2.045.967	10.850.414	8.482.341	22.350.369	23.554.376
CRÉDITS IMMOBILIERS			6.854.035	9.937.682	16.791.717	16.413.457
AUTRES CRÉDITS	50.000	3.977.186	491.112	1.367.003	5.885.301	5.884.689
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	645.647				645.647	809.322
INTÉRÊTS COURUS A RECEVOIR				3.823.352	3.823.352	3.690.612
CRÉANCES EN SOUFFRANCE		38.762	1.560.649	1.796.897	3.396.308	2.119.029
TOTAL	5.765.354	6.349.351	47.230.688	42.804.408	102.149.801	99.775.780

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

en milliers de dh

	ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILÉS	ÉMETTEURS PUBLICS	ÉMETTEURS PRIVÉS		31/12/24	31/12/23
			Financiers	Non financiers		
TITRES CÔTÉS		16.404.850	6.187.213	670.234	23.262.297	
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées		16.404.850			16.404.850	11.078.654
Obligations				302.623	302.623	181.120
Autres titres de créance				316.033	316.033	513
Titres de propriété			6.187.213	51.579	6.238.792	1.911.394
TITRES NON CÔTÉS						
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
TOTAL	-	16.404.850	6.187.213	670.234	23.262.297	13.171.681

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

en milliers de dh

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	12.477.785	12.477.785	12.580.008			
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	6.039.680	6.039.680	6.039.680			
Obligations	102.222	102.222	102.222			
Autres titres de créance	316.033	316.033	316.033			
Titres de propriété	6.122.073	6.122.073	6.122.073			
TITRES DE PLACEMENT	3.883.160	3.992.980	3.876.019	65.494	42.011	42.011
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	3.543.942	3.681.760	3.559.300	63.848	14.012	14.012
Obligations	222.500	194.501	200.000		27.999	27.999
Autres titres de créance						
Titres de propriété	116.719	116.719	116.719	1.646		
TITRES D'INVESTISSEMENT	6.612.772	6.792.689	6.350.728			9.421
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	6.485.995	6.669.370	6.224.500			9.421
Eurobond	126.777	123.319	126.228			9.421
Obligations						
Autres titres de créance						
TOTAL	22.973.718	23.263.455	22.806.755	65.494	42.011	51.432

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

en milliers de dh

	31/12/24	31/12/23
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS		
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES		
DÉBITEURS DIVERS	660.362	579.285
Sommes dues par l'État	554.507	483.169
Sommes diverses dues par le personnel		
Divers autres débiteurs	105.855	96.115
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	3.041.562	3.088.352
COMPTES DE RÉGULARISATION	1.026.906	1.253.537
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES		
TOTAL	4.728.829	4.921.174

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS

en milliers de dh

Société Émettrice	Secteur d'activité	Capital	Participation au capital en %	Provisions	Valeur Nette Comptable	Produits inscrits au CPC de l'exercice
AGRICULTURE				15.154	14.511	
SONACOS	Agro Industrie	160.000	0,98%	50		
COMAPRA	Agro Industrie	66.800	0,01%	8		
SNDE	Agriculture	40.965	0,24%	100		
SOGETA	Agriculture		0,00%	300		
SUNABEL	Agro Industrie	190.173	0,38%		311	
SOCIÉTÉ LAITIÈRE CENTRALE DU NORD	Agro Industrie	50.000	0,39%	197		
FRUMAT	Agro Industrie			14.499		
HALIOPOLIS	Agro Industrie	71.000	20,00%		14.200	
BANQUES, FINANCES & SERVICES				31.304	782.853	10.406
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	151.000	100,00%		151.000	
HOLDAGRO	Agriculture & Agro Industrie	36.376	99,66%		36.251	
INTERBANK	Service	11.500	18,00%	1.403		
MAROCLEAR	Service	100.000	1,80%		1.795	
SWIFT	Service			23		
CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE	Service	98.200	10,18%		10.000	
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40.060	22,18%	3.502	5.280	
IGRANE	Fonds d'investissement	24.605	15,87%		3.905	
RÉGIONAL GESTION	Gestion de Fonds	1.000	18,00%	180		
FOND D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	300.000	7,17%	6.400	7.038	
FIROGEST	Gestion de Fonds	2.000	12,50%		250	
TARGA	Fonds d'investissement	7.500	99,99%	5.057	2.443	
FINEA	Banque & Finance	300.000	0,22%		560	51
SMAEX	Assurance	50.000	0,48%		356	
CAM LEASING	Banque & Finance	160.000	100,00%		158.000	
AL FILAHI CASH	Banque & Finance	65.000	100,00%	7.361	57.639	
CAM COURTAGE	Assurance	100	100,00%		100	5.390
MSIN	Investissements en bourse	10.000	80,00%		15.410	4.800
MSIN GESTION	Gestion d'actifs	5.000	30,00%	628	872	
S6FG	Gestion de Fonds	4.374	4,54%		59	
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse	387.518	3,00%		11.765	165
AL AKHDAR BANK	Banque participative	400.000	51,00%		204.000	
AMIFA	Microcrédit	94.430	20,00%	6.750	11.402	
CAM FACTORING	Factoring	100.000	100,00%		100.000	
AFREXIMBANK	Banque & Finance	47.500.000	0,06%		4.727	
DIVERS				6.290	2.072.567	104.823
SONADAC	Aménagement	589.904	2,81%	1.357	15.208	
GCAM DOC	Gestion des Archives	10.000	100,00%	4.813	5.187	
IMMOVERT CAPITAL	Société civile Immobilière	120	100,00%	120		
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	537.000	3,95%		21.303	1.525
AVENIR PATRIMOINE SÉCURITÉ SPI - RFA	OPCI	19.402.985	6,69%		1.300.000	61.911
AGROPOLE DU LOUKKOS	Développement Local	46.600	15,00%		6.990	
CDG PREMIUM IMMO SPI-RFA	OPCI	1.216.216	9,01%		90.000	5.419
REAL ESTATE SECURITY SPI-RFA	OPCI	15.384.615	1,28%		200.000	9.917
OPCI SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	721.230	60,00%		432.729	26.050
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL À RABAT	Développement Local	10.000	4,50%		450	
SCI LIMA	SCI	200	100%		200	
CASA PATRIMOINE	Développement Local	31.000	1,61%		500	
DOTATIONS DIVERSES				65.018	270.833	
TOTAL				117.765	3.140.764	115.228

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

en milliers de dh

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Montant des amortissements / Régularisation	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.040.055	44.832			1.084.887	576.513	45.366			621.879	463.008
- Droit au bail	20.149				20.149	8.170				8.170	11.979
- Immobilisations en recherche et développement											
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	1.019.906	44.832			1.064.738	568.343	45.366			613.709	451.029
- Immobilisations incorporelles hors exploitation											
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9.444.423	80.680	215.183		9.309.921	2.461.569	190.162	28.101	11.510	2.635.140	6.674.780
- Immeubles d'exploitation	4.237.724		185.000	26.053	4.078.777	318.057	35.837			353.893	3.724.883
- Mobilier et matériel d'exploitation	972.906	48.833	27.937		993.802	842.142	41.829	27.937		856.033	137.768
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1.306.865	12.659		5.384	1.324.908	1.035.091	62.905		11.453	1.109.449	215.459
- Immobilisations corporelles hors exploitation	2.768.160	9.952	280	898	2.778.729	266.279	49.591	163	57	315.764	2.462.965
- Immobilisations en cours	158.768	9.237	1.965	32.335	133.705						133.705
TOTAL	10.484.478	125.512	215.183		10.394.807	3.038.082	235.528	28.101	11.510	3.257.019	7.137.788

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh

DETTES	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU MAROC			ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT À L'ÉTRANGER	31/12/24	31/12/23
	Bank AL-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS			318.456	5.176	323.632	1.711.443
VALEURS DONNÉES EN PENSION	11.391.358				11.391.358	5.643.990
Au jour le jour						
À terme	11.391.358				11.391.358	5.643.990
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE	6.077.000	862.000			6.939.000	6.005.000
Au jour le jour						
À terme	6.077.000	862.000			6.939.000	6.005.000
EMPRUNTS FINANCIERS				701.872	701.872	850.885
AUTRES DETTES		8.397	8.717		17.114	22.642
INTÉRÊTS COURUS A PAYER	63.986	10.066	1.648		75.700	64.606
TOTAL	17.532.344	880.463	328.820	707.048	19.448.675	14.298.566

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

DEPÔTS	Secteur public	Secteur privé			31/12/24	31/12/23
		Entreprises financières	Entreprises non financière	Autre clientèle		
COMPTES À VUE CRÉDITEURS	9.685.300	1.103.022	15.667.890	36.789.922	63.246.134	53.628.795
COMPTE D'ÉPARGNE				15.608.321	15.608.321	14.867.161
DÉPÔTS À TERME	6.254.055	6.958.831	3.880.225	5.807.450	22.900.561	25.736.668
EMPRUNTS FINANCIERS		522.782			522.782	726.370
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	215.128	8.206	2.420.055	1.446.296	4.089.685	2.858.993
INTÉRÊTS COURUS À PAYER		75		405.213	405.288	454.396
TOTAL	16.154.483	8.592.916	21.968.170	60.057.203	106.772.771	98.272.384

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

en milliers de dh

	31/12/24	31/12/23
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS		
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	70.000	90.625
CRÉDITEURS DIVERS	701.345	273.942
Sommes dues à l'État	605.555	168.346
Sommes dues aux organismes de prévoyance	50.236	48.422
Sommes diverses dues au actionnaires et associés	12.568	12.568
Fournisseurs de biens et services	34.365	40.630
Divers autres créditeurs		3.975
COMPTES DE RÉGULARISATION	1.134.771	557.999
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES		
TOTAL	1.906.115	922.565

PROVISIONS

en milliers de dh

	31/12/23	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/24
PROVISIONS, DÉDUITES DE L'ACTIF, SUR:	7.839.706	1.062.416	703.987		8.198.134
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	7.118.213	1.030.130	314.229		7.834.114
Titres de placement	115.453	10.885	84.327		42.011
Titres de participation et emplois assimilés	116.267	3.021	1.523		117.765
Titres d'investissement	10.320		900		9.420
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Valeurs et emplois assimilés	95.768	6.087	3.460		98.395
Autres actifs	383.684	12.292	299.548		96.429
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	1.618.367	765.229	135.975	55.721	2.191.899
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	10.928	4.879			15.806
Provisions pour risques de change	16.681				16.681
Provisions pour risques généraux	1.121.868	409.925	97.580		1.434.213
Provisions pour autres risques et charges	468.890	350.426	38.396	55.721	725.199
Provisions réglementées					
TOTAL	9.458.073	1.827.645	839.963	55.721	10.390.034

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFÉCTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

en milliers de dh

	31/12/24	31/12/23
Subventions d'investissement	3.578	3.578
Subvention KFW reçue	15.785	15.785
Subvention Union Européenne reçue	3.578	3.578
Autres subventions reçues de l'État		
Montant inscrit à pertes et profits	-15.785	-15.785
Fonds de garantie Union Européenne	3.578	3.578
TOTAL	7.157	7.157

DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Durée	Conditions de remboursement (anticipé, subordination et convertibilité)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaaleur en KDH)	Dont entreprises liées		Dont autres apparentés	
						Montant N (en contrevaaleur en KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur en KDH)	Montant N (en contrevaaleur en KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur en KDH)
MAD	5.439.500		10 ans	Subordonnées	5.439.500	143.500			
MAD	1.350.000		Perpétuelles	Subordonnées Perpétuelles	1.350.000	70.000			
TOTAL	6.789.500				6.789.500	213.500			

CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	31/12/23	Affectation du résultat	Autres variations	31/12/24
Écarts de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	4.845.177	32.977		4.878.154
Réserve légale	138.350	1.649		139.999
Autres réserves	2.350.970	31.328		2.382.298
Primes d'émission, de fusion et d'apport	2.355.856			2.355.856
Capital	4.645.081			4.645.081
Capital appelé	4.645.081			4.645.081
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires. Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)				
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Dividendes distribués				
Résultat net de l'exercice (+/-)	32.977	-32.977		261.669
TOTAL	9.523.235	-		9.784.904

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

en milliers de dh

	31/12/24	31/12/23
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	6.959.058	4.490.414
Devises à recevoir	549.638	903.120
Dirhams à livrer	134.707	595.610
Devises à livrer	3.368.515	1.643.605
Dirhams à recevoir	2.906.198	1.348.080
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change		
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments		
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments		
TOTAL	6.959.058	4.490.414

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

en milliers de dh

	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde de fin de l'exercice
	1	2	3	(1+2-3=4)
A. T.V.A. Facturée	28.952	327.498	305.724	50.725
B. T.V.A. Récupérable	19.646	191.721	193.654	17.713
sur charge	16.852	163.700	165.899	14.653
sur immobilisations	2.794	28.020	27.754	3.060
C. T.V.A. due ou crédit de T.V.A = (A-B)	9.306	135.777	112.071	33.012

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
Engagements de financement et de garantie donnés	21.230.589	15.974.924
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	361.921	86.183
Engagements de financement en faveur de la clientèle	16.012.648	11.847.304
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	253.898	305.440
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	4.602.122	3.735.997
Engagements de financement et de garantie reçus	7.915.220	7.051.132
Engagements de financement et de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	736.330	
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	7.178.890	7.051.132
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		

VALEURS ET SURETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE

en milliers de dh			
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons duTrésor et valeurs assimilées	4.209.000		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	4.209.000		

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	12.040.229		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles	6.586.118		
TOTAL	18.626.347		

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
ACTIF :	6.260.011	3.686.201
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	355.405	280.514
Créances sur les établissements de crédit et assimilés.	3.445.137	624.466
Prêts de trésorerie		
Créances sur la clientèle	2.291.041	2.227.440
Titres de transaction, de placement et d'investissement	128.089	498.887
Autres actifs	22.187	36.009
Titres de participation et emplois assimilés	18.152	18.886
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF :	6.260.011	3.686.201
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	701.593	846.247
Dépôts de la clientèle	2.453.499	2.038.958
Emprunts de trésorerie à terme		
Titres de créance émis		
Autres passifs	3.104.919	800.996
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
HORS BILAN :		
Engagements donnés	2.186.104	2.071.435
Engagements reçus	736.330	
Autres cautions & garanties données d'ordre établissement de crédit & assimilés	222.899	305.440

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

en milliers de dh						
NATURE	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
Immobilisations corporelles	30.183	28.101	2.082	7.946	7.829	
TOTAL	30.183	28.101	2.082	7.946	7.829	

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
Titres de participations & titres de placement	115.515	110.575
TOTAL	115.515	110.575

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
PRODUITS	1.414.265	999.741
Gains sur les titres de transaction	1.003.764	645.081
Plus value de cession sur titres de placement	1.647	471
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	84.327	110.390
Gains sur les produits dérivés		
Gains sur les opérations de change	324.527	243.798
CHARGES	187.608	648.333
Pertes sur les titres de transaction	109.873	473.722
Moins value de cession sur titres de placement	6.969	14.501
Étalement de la prime d'investissement / placement		
Dotation aux provisions sur dépréciation des titres de placement	10.885	146.540
Pertes sur les produits dérivés		
Pertes sur opérations de change	59.880	13.571
Diverses autres charges bancaires		
RÉSULTAT	1.226.657	351.408

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
CHARGES DE PERSONNEL	1.156.178	1.132.996
Dont salaires & appointements	101.986	107.418
Dont charges d'assurances sociales	90.400	85.820
Dont charges de retraite	114.790	103.131
Dont charges de formation	16.312	17.188
Dont autres charges de personnel	832.691	819.440
IMPÔTS ET TAXES	46.790	42.552
Taxes urbaines & taxes d'élidité	9.296	7.882
Patente	20.493	23.107
Autres impôts & taxes	17.001	11.563
CHARGES EXTERNES	734.876	694.962
Loyers de crédit-bail et de location	161.303	168.150
Frais d'entretien et de réparation	169.027	175.332
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	36.358	37.185
Transports et déplacements	55.575	52.444
Publicité, publications et relations publiques	38.515	34.473
Autres charges externes	274.097	227.379
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	74.584	78.089
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORÉLLES & CORPORELLES	198.173	188.255
TOTAL	2.210.602	2.136.855

COMMISSIONS

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
COMMISSIONS PERÇUES :	703.106	636.314
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle **	84.522	67.340
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt	3.162	2.487
Commissions sur fonctionnement de compte	222.225	203.602
sur moyens de paiement	292.892	277.314
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	100.306	85.571
Commissions sur opérations de change		
COMMISSIONS VERSÉES	9.555	7.977
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle		
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt		
sur moyens de paiement	-	41
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	9.555	7.935
Sur achats et cessions de titres		

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

	Nombre de comptes (Client)		Montants en milliers de dirhams	
	31/12/24	31/12/23	31/12/24	31/12/23
Titres dont l'établissement est dépositaire (Actions)	2.434	2.400	391.439	352.173
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire (OPCVM)	129	96	3.238.477	2.554.880
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire (TCN)	7	9	2.076.283	2.329.284
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

VENTILATION DES RÉSULTATS PAR MÉTIERS OU PÔLE D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
Produit Net Bancaire	4.520.873	3.423.642
Résultat Brut d'exploitation	2.167.441	1.104.764
Résultat avant impôt	281.036	51.106

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

en milliers de dh			
	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'Assemblée Générale 26 juin 2024			
Report à nouveau		Réserve légale	1.649
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	31.328
Résultat net de l'exercice	32.977	Dividendes	
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau	
Autres prélèvements		Résultats nets en instance d'affectation	
TOTAL A	32.977	TOTAL B	32.977

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES		
Autres produits bancaires	1.457.738	1.026.512
Gains sur titres de transaction	1.003.764	645.081
Plus-values de cession sur titres de placement	1.647	471
Produits sur opérations de change	324.527	243.798
Divers autres produits bancaires	43.473	26.770
Reprises de provision sur depreciations des titres de placement	84.327	110.390
Autres charges bancaires	517.589	990.445
Pertes sur Titres actions / BDT & autres titres	103.629	267.000
Pertes sur Titres actions / OPCVM	6.244	206.722
Moins values sur titres de placement	6.969	14.501
Cotisation au fonds de garantie	170.653	159.931
Charges opération de change	59.880	13.571
Commissions sur achats et cession de titres	9.555	7.935
Autres charges	149.774	174.446
Provisions sur titres	10.885	146.540
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE		
Produits d'exploitation non bancaire	44.606	21.671
Dont plus values de cession d'immobilisation	7.829	18
Dont subventions reçues		
Dont autres produits non bancaires	36.777	21.653
Charges d'exploitation non bancaire	186.838	213.806
Charges sur valeurs et emplois divers	186.290	191.650
Dont moins values de cession titres de participations	548	22.156
AUTRES CHARGES		
DOTATION AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	2.576.132	1.632.353
AUTRES PRODUITS		
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	784.545	681.685
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS		
Produits non Courants	284	134
Charges non Courantes	95.701	93.012

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	376.453	143.984
Réintégrations fiscales	161.391	29.375
Déductions fiscales	391.454	76.938
Résultat courant théoriquement imposable	146.390	96.421
Impôt théorique sur résultat courant	55.262	36.399
RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS	91.128	60.022

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL

en milliers de dh		
I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	281.036	
. Bénéfice net	281.036	
. Perte nette		
II - RÉINTEGRATIONS FISCALES	161.391	
III - DÉDUCTIONS FISCALES		391.454
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL	50.973	
. Bénéfice brut		
. Déficit brut fiscal		
. Cumul des amortissements différés imputés		
V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS		
VI - RÉSULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal		
. Déficit net fiscal		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS		
VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		

DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

- Date de clôture [1]	31/12/2024
- Date d'établissement des états de synthèse [2]	18/03/2025
[1] Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
[2] Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	

INDICATIONS DES ÉVÉNEMENTS

Le CAM a reçu courant 2024, une notification fiscale relative au contrôle fiscal couvrant les exercices non prescrits fiscalement (2020 à 2023), portant sur l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôts sur le revenu et dont les impacts ont été pris en considération dans l'arrêté des comptes 2024.

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

en milliers de dh			
Montant du capital :	4.645.081		
Montant du capital social souscrit et non appelé			
Valeur nominale des titres	100		
Nom des principaux actionnaires ou associés	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
	Exercice précédent	Exercice actuel	
ÉTAT MAROCAIN	34.918.514	34.918.514	75,2%
MAMDA	3.443.608	3.443.608	7,4%
MCMA	3.443.608	3.443.608	7,4%
CDG	4.645.083	4.645.083	10%
TOTAL	46.450.813	46.450.813	100%

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

en milliers de dh			
	31/12/24	31/12/23	31/12/22
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS	16.638.921	15.380.245	14.078.795
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
Produit net bancaire	4.520.873	3.423.642	3.636.216
Résultat avant impôts	281.036	51.106	227.805
Impôts sur les résultats	19.367	18.129	27.352
Bénéfices distribués			
Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	5.139.823	4.878.154	3.932.440
RÉSULTAT PAR TITRE (en Dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale		0,7	5
Bénéfice distribué par action ou part sociale			
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1.156.178	1.132.996	1.123.230
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3.809	3.896	3.870

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

en milliers de dh							
NATURE	Date souscription	Date échéance	Taux	Maturité	principal	" Intérêts Courus "	Total
CD	12/06/2020	12/06/2027	3,40%	5 ANS	500.000	9.539	509.539
CD	15/06/2020	15/06/2027	3,40%	5 ANS	300.000,00	5.638,33	305.638
CD	17/06/2020	17/06/2027	3,40%	5 ANS	200.000,00	3.721,11	203.721
CD	18/01/2021	18/01/2026	2,66%	2 ANS	210.000,00	5.399,80	215.400
CD	16/02/2021	16/02/2026	2,48%	2 ANS	260.000,00	5.713,64	265.714
CD	19/02/2021	19/02/2028	2,77%	5 ANS	50.000	1.216	51.216
CD	11/11/2021	11/11/2028	2,79%	5 ANS	200.000	775	200.775
CD	15/11/2021	15/11/2026	2,50%	2 ANS	50.000	160	50.160
CD	28/04/2023	28/04/2025	4,35%	12 MOIS	1.000.000	29.846	1.029.846
CD	29/11/2023	01/12/2025	3,68%	12 MOIS	150.000	491	150.491
CD	24/04/2024	23/04/2025	3,42%	6 MOIS	100.000	2.385	102.385
CD	24/04/2024	24/04/2026	3,59%	12 MOIS	233.000	5.832	238.832
CD	29/04/2024	28/04/2025	3,44%	6 MOIS	200.000	4.701	204.701
CD	08/05/2024	08/05/2026	3,59%	12 MOIS	267.000	6.310	273.310
CD	18/07/2024	16/01/2025	2,95%	3 MOIS	30.000	408	30.408
CD	18/07/2024	17/07/2025	3,11%	6 MOIS	825.000	11.831	836.831
CD	31/07/2024	31/07/2026	3,25%	12 MOIS	464.000	6.409	470.409
CD	31/07/2024	17/07/2025	3,06%	6 MOIS	75.000	975	75.975
CD	31/07/2024	29/01/2025	2,89%	3 MOIS	100.000	1.228	101.228
CD	10/10/2024	10/04/2025	2,93%	3 MOIS	111.000	741	111.741
CD	10/10/2024	09/10/2025	3,10%	6 MOIS	850.000	6.002	856.002
CD	18/10/2024	17/04/2026	3,16%	12 MOIS	500.000	3.248	503.248

Le Crédit Agricole du Maroc a préparé un plan d'action pour la période 2024-2028 en concertation avec l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (ANGSPE). Ce plan vise à renforcer les fonds propres et les ratios réglementaires de la banque, à répondre aux constats de la mission de BAM tout en respectant la mission de service public de la Banque, et à consolider son rôle dans le financement de l'économie, notamment le soutien au monde rural et l'accompagnement de la petite agriculture. Il s'articule autour de quatre principaux axes :

1. L'accroissement des résultats et de la performance tout en honorant la mission de service public à travers la réalisation d'un résultat d'exploitation inscrit sur une trajectoire de croissance stable et performante ;
2. Le renforcement du recouvrement et assainissement du portefeuille des créances irrégulières. La Banque prévoit un plan d'assainissement structuré pour traiter les créances irrégulières ;
3. L'amélioration de l'interopérabilité des systèmes d'information afin de garantir une meilleure intégration et traçabilité des informations entre les plateformes comptables et de gestion ;
4. Le respect des ratios prudentiels de manière pérenne à travers le renforcement du capital de la banque, le traitement du surendettement des agriculteurs (OTSa), en partenariat avec l'État et la création d'un fonds de garantie des crédits à l'agriculture, afin de répondre aux besoins des agriculteurs en matière de financement et d'accompagnement, tout en respectant les ratios prudentiels de solvabilité.

PASSIF ÉVENTUEL

"Conformément à législation fiscale en vigueur, l'exercice clos le 31 décembre 2024 n'est pas prescrit. Les déclarations fiscales du Crédit Agricole du Maroc au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR) ainsi que les déclarations sociales de la CNSS peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts et taxes. Au Titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie des rôles peuvent faire l'objet de révision."

VENTILATION, EN FONCTION DE LA DURÉE RÉSIDUELLE, DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

EMPLOIS	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 < Durée ≤ 3	3 < Durée ≤ 6	6 < Durée ≤ 12	1 < Durée ≤ 2	2 < Durée ≤ 5	Durée > 5	
CRÉANCES SUR LES ECA	2.400.842	407.627	138.526					2.946.995
PRÊTS FINANCIER		16.140	5.473	25.377	126.746	1.555.488	9.305	1.738.529
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	7.449.717	5.371.137	2.724.652	5.221.301	16.242.820	8.221.466	18.132.211	63.363.304
TITRES DE CRÉANCE		101.179	3.005	1.183.406	9.820.338	4.170.141	7.797.870	23.075.939
CRÉANCES SUBORDONNÉES								
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT PLACÉS			105.880	399.000	256.673	1.777		763.330
TOTAL EMPLOIS	9.850.559	5.896.083	2.977.536	6.829.084	26.446.577	13.948.872	25.939.386	91.888.097

RESSOURCES	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 < Durée ≤ 3	3 < Durée ≤ 6	6 < Durée ≤ 12	1 < Durée ≤ 2	2 < Durée ≤ 5	Durée > 5	
DETTES ENVERS LES ECA	9.465.444	4.007.913	1.727.000	3.130.000				18.330.357
EMPRUNTS FINANCIERS		93.532	38.912	77.356	153.407	337.320	1.345	701.872
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	3.295.390	6.364.381	5.748.107	6.577.849	1.412.016	25.600		23.423.343
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	130.000		1.411.000	1.900.000	1.984.000	1.250.000		6.675.000
DETTES SUBORDONNÉES				759.500	530.000	1.950.000	2.200.000	5.439.500
TOTAL RESSOURCES	12.890.834	10.465.826	8.925.019	12.444.705	4.079.423	3.562.920	2.201.345	54.570.072

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
4	7.250.492	5.287.911	1.584.004	378.577

ACTIFS À RISQUE, RESTRUCTURÉS & IMPRODUCTIFS

	Encours	Provisions
Créances en Souffrance Brûtes	11.270.257	7.849.920
Watchlist	6.352	1.226

EFFECTIF

	en nombre	
	31/12/24	31/12/23
Effectifs rémunérés	3.699	3.918
Effectifs utilisés	3.699	3.918
Effectifs équivalent plein temps	3.699	3.918
Cadres équivalent plein temps	2.402	2.481
Employés équivalent plein temps	1.297	1.437
Dont effectif employé à l'étranger		

COMPTES DE LA CLIENTÈLE

	en nombre	
	31/12/24	31/12/23
Comptes courants	269.622	244.758
Comptes chèques (hors MRE)	560.549	522.614
Comptes MRE	19.030	16.371
Comptes d'épargne	834.903	817.517
Comptes à terme et bons de caisse	3.157	3.357
TOTAL	1.687.261	1.604.617

RÉSEAU

	en nombre	
	31/12/24	31/12/23
Guichets permanents	490	495
Guichets périodiques	1	1
Guichets automatiques de la banque	614	621
Succursales & agences à l'étranger		
Réseaux de représentation à l'étranger		

CARACTÉRISTIQUES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES FP

Les caractéristiques des dettes subordonnées du CAM se présentent comme suit au 31/12/2024 :

Date	Montant initial	Capital restant	Maturité	Taux en vigueur	
				Nature	%
2.015	35.000		7 ans	Fixe	4,42%
2.015	105.500		7 ans	Fixe	4,42%
2.015	290.000	290.000	10 ans	Fixe	4,80%
2.015	469.500	469.500	10 ans	Fixe	4,80%
2.016	50.000		7 ans	Fixe	4,11%
2.016	20.000		7 ans	Fixe	4,11%
2.016	50.000	50.000	10 ans	Fixe	4,43%
2.016	180.000	180.000	10 ans	Révisable annuellement	3,94%
2.016	300.000	300.000	10 ans	Fixe	4,43%
2.017	202.900	202.900	10 ans	Fixe	4,22%
2.017	797.100	797.100	10 ans	Fixe	4,22%
2.018	175.600	175.600	10 ans	Fixe	4,10%
2.018	324.400	324.400	10 ans	Fixe	4,10%
2.019	631.600	631.600	Perpétuelle	Révisable 10 ans	5,78%
2.019	218.400	218.400	perpétuelle	Révisable annuellement	5,50%
2.019	450.000	450.000	10 ans	Fixe	3,71%
2.020	60.000	60.000	Perpétuelle	Révisable 10 ans	5,44%
2.020	140.000	140.000	perpétuelle	Révisable annuellement	5,56%
2.022	250.000	250.000	10 ans	Révisable 1 fois la 5 ^{ème} année	3,18%
2.022	950.000	950.000	10 ans	Révisable annuellement	3,58%
2.022	300.000	300.000	Perpétuelle	Révisable annuellement	5,28%
2.024	500.000	500.000	10 ans	Révisable annuellement	3,68%
2.024	500.000	500.000	10 ans	Fixe	4,37%

FONDS PROPRES

en milliers de dh		
	31/12/24	31/12/23
FONDS PROPRES	14.252.431	13.542.010
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	10.710.785	10.423.036
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	9.416.785	9.129.036
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	7.000.937	7.000.937
- Instruments de fonds propres de base versés	4.645.081	4.645.081
- Prime d'émission	2.355.856	2.355.856
Résultats non distribués	2.382.298	2.383.948
Autres réserves	139.999	138.350
Autres immobilisations incorporelles	-368.118	-394.199
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	1.294.000	1.294.000
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	3.541.646	3.118.974
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2	3.291.280	2.927.420
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)	250.366	191.554
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Éléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1	-368.118	-394.199
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des FP de base CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des fonds propres de catégoirie2 (T2)		
TOTAL RISQUES	9.024.609	8.204.948
Exigences réglementaires au titre du risque de crédit	8.083.984	7.483.235
Exigences réglementaires au titre du risque de marché	361.588	161.288
Exigences réglementaires au titre du risque opérationnel	579.037	560.425
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	9,49%	10,16%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	12,63%	13,20%

VENTILATION DU RISQUE PAR SEGMENT

en milliers de dh					
Ventilation des risques		31/12/24		31/12/23	
		"Risque brut (Bilan & HB)"	Risque net pondéré (après ARC)	"Risque brut (Bilan & HB)"	Risque net pondéré (après ARC)
Risque de crédit	Souverains	13.439.915	64.045	11.523.265	249.444
	ECA	8.622.916	2.926.686	3.742.869	1.799.521
	Entreprises	90.873.015	56.883.346	84.071.372	53.025.111
	Clientèle de détail	38.849.126	21.603.982	37.485.277	21.000.595
	autre actif	26.469.401	19.571.744	23.553.914	17.465.765
	TOTAL	178.254.373	101.049.801	160.376.697	93.540.434
	Risque de marche (risque de change)		4.519.850		2.016.100
Risque opérationnel (Indicateur de base)			7.237.956		7.005.316

AUTRES ÉTATS

ÉTAT	
Immobilisations données en crédit bail avec option d'achat et en location simple	Néant
Engagements sur titres	
Dérogations	
Changements de méthodes	
Actifs éventuels	
Créances subordonnées	

ICAAP

En réponse aux exigences de BAM en matière de gestion des risques et de leur couverture en fonds propres, le Crédit Agricole du Maroc a mis en œuvre le processus d'Evaluation de l'Adéquation des Fonds Propres Internes, dit ICAAP, qui s'intègre de manière systématique et effective dans le fonctionnement quotidien de la banque.

Partant de l'analyse du cadre d'appétence aux risques, le CAM recense chaque année tous les risques significatifs auxquels la banque est/ou peut-être exposée. Ceux-ci sont évalués et quantifiés selon une méthodologie basée sur une série d'indicateurs prudentiels et spécifiques à la banque.

La résultante de ce processus permet l'allocation des fonds propres internes. Il s'agit d'une part du calcul du besoin total en fonds propres internes, d'autre part de l'allocation du capital interne disponible aux différentes entités.

De même, les reportings issus de ICAAP permettent au management de piloter l'appétit aux risques de la banque et d'opérer les ajustements/corrections idoines en termes de gestion courante des activités de la banque.



CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC (CAM)
ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION
PROVISOIRE DES COMPTES SOCIAUX EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024



Audit des états de synthèse
Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 16 638 921 dont un bénéfice net de KMAD 261 669.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe, qui expose le plan d'actions du Crédit Agricole du Maroc au titre de la période de 2024 à 2028.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification des crédits à la clientèle et estimation des provisions

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions pour couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par des provisions.

L'évaluation du risque sur les encours de crédits repose essentiellement sur :

- L'identification des créances en souffrance éligibles au déclasserement ;
- La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie de créances en souffrance, ainsi que la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG).

Au 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 102 150 (montant net). Les encours des créances en souffrance s'élèvent quant à eux à MMAD 11 230 (montant brut), provisionnés à hauteur de MMAD 7 834.

Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 16 pour un encours de MMAD 40.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan de la banque (66% du total Actif),
- Du recours à des estimations du management obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et à un niveau de jugement élevé.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l'appréciation du risque de crédit, notamment :

- Le dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ;
- Le dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés.

Nous avons, par ailleurs :

- Étudié la conformité des principes appliqués par la banque au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghreb ;
- Effectué un rapprochement entre la situation des créances en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ;
- Testé la correcte classification des créances par catégorie ;
- Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ;
- Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ;
- Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions.

Biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication

Risque identifié

La Banque dispose d'un stock de biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication pour un montant net de provisions de MMAD 3.042 au 31 décembre 2024, soit 2% du total actif.

L'évaluation de ces biens est régie par les dispositions de la directive 4/W/2021 prévoyant la dépréciation de ces actifs en cas de moins-value latente identifiée.

L'estimation des dépréciations/provisions s'appuie sur des évaluations externes indépendantes. Ces évaluations font appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées.

L'importance de ces actifs dans le bilan de la Banque, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Afin d'apprécier la valeur des biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication dans les comptes et le caractère raisonnable des évaluations retenues pour ces actifs ainsi que des éventuelles provisions qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de suivi et de contrôle interne lié à ces actifs ;
- Nous avons procédé au rapprochement des données de gestion relatifs à ces actifs avec la comptabilité ;
- Nous avons apprécié les règles en matière d'évaluation externe indépendante, et de fréquence de renouvellement des évaluations ;

- Nous nous sommes assurés de l'existence d'évaluations récentes, conformément aux nouvelles règles définies ;
- Nous avons apprécié la pertinence des méthodologies d'évaluation et des paramètres utilisés dans ce cadre par rapport aux pratiques de marché ;
- Nous avons revu le traitement des opérations d'entrées et de cessions réalisées au cours de l'exercice ;
- Nous avons vérifié le calcul des éventuelles provisions nécessaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

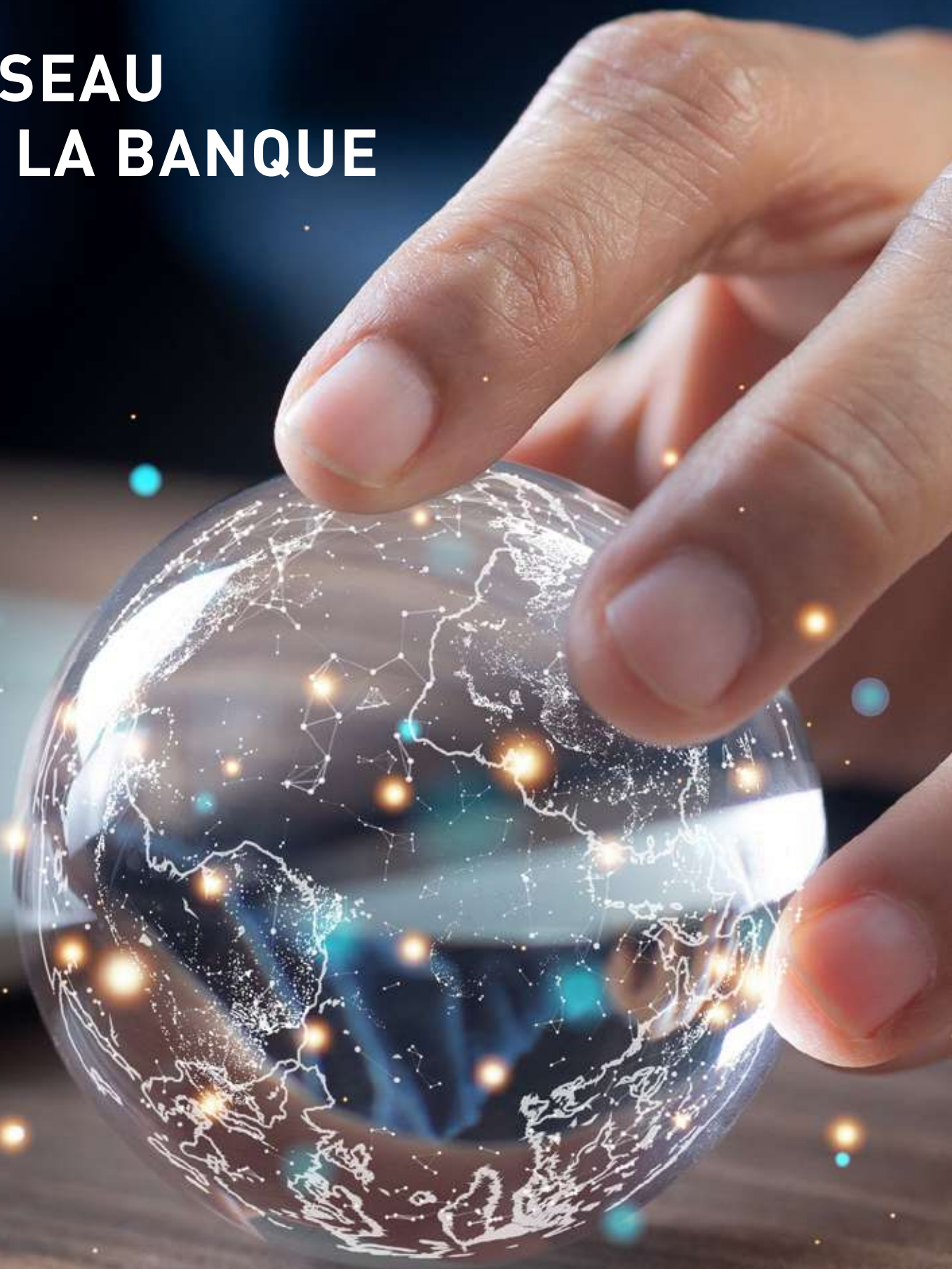
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Des Nations, Casablanca
Tel: 05 22 54 81 30 - Fax: 05 22 29 86 70

Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège: 83 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau: 50 - 52, Bd. Mohammed V, Annakoudou
CASABLANCA
Tel: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 32 47 34
Abdellah LAGHCHAOU
Associé

RÉSEAU DE LA BANQUE





TÉLÉCHARGER

le Livret Réseau
CAM
ici



